

VERGNET

Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 5.629.417,20 euros
Siège social : 1, rue des Châtaigniers, 45140 Ormes.
348 134 040 R.C.S. Orléans.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 22 MAI 2013 (14h30)

Demande d'envoi de documents et de renseignements

(Art. R. 225-81 – R. 225-83 – R. 225-88 du Code de commerce)

Conformément à l'article R. 225-88 du Code de commerce, tout actionnaire titulaire de titres nominatifs peut, à compter de la convocation de l'Assemblée et jusqu'au cinquième jour inclusivement avant la réunion, demander à la Société de lui envoyer les documents prévus aux articles R. 225-81 et R. 225-83 dudit code.

Le même droit est ouvert à tout actionnaire propriétaire de titres au porteur qui justifie de cette qualité par la transmission d'une attestation d'inscription dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Il est également possible pour tout actionnaire titulaire de titres nominatifs d'obtenir, par une demande unique, l'envoi des documents précités qui seront établis à l'occasion de chacune des Assemblées d'actionnaires ultérieures sous réserve de le préciser expressément.

Au cas où l'actionnaire souhaiterait bénéficier de cette faculté, mention devra en être portée sur la présent demande au verso en précisant les modalités d'envoi (postal ou mail) ainsi que l'adresse postale ou électronique (selon les modalités d'envoi choisies), étant précisé que l'envoi par voie électronique pourra être utilisé pour toutes les formalités prévues aux articles R. 225-68 (convocation), R. 225-72, R. 225-74, R. 225-88 et R. 236-3 du Code de Commerce. Les actionnaires qui ont consenti à l'utilisation de la voie électronique peuvent demander le retour à un envoi postal trente cinq jours au moins avant la publication de l'avis de convocation, soit par voie postale, soit par voie électronique c.mousset@vergnet.fr

Formulaire à retourner à : VERGNET
Mme Mousset
1, rue des Châtaigniers
45140 ORMES

M., Mme ou Mlle

Adresse complète

.....

.....

Titulaire de :

..... titres « nominatifs purs » inscrits en compte dans les livres de la Société

..... titres « nominatifs administrés » inscrits en compte à

..... titres au porteur inscrits en compte à

Demande l'envoi à l'adresse ci-dessus des documents ou renseignements concernant l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 mai 2013 tels qu'ils sont visés par les articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce.

A, le 2013

Signature

VERGNET

Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 5.629.417,20 euros
Siège social : 1, rue des Châtaigniers, 45140 Ormes.
348 134 040 R.C.S. Orléans.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 22 MAI 2013 (14h30)

Demande d'envoi de documents et de renseignements

(Art. R. 225-81 – R. 225-83 – R. 225-88 du Code de commerce)

Conformément à l'article R. 225-88 du Code de commerce, tout actionnaire titulaire de titres nominatifs peut, à compter de la convocation de l'Assemblée et jusqu'au cinquième jour inclusivement avant la réunion, demander à la Société de lui envoyer les documents prévus aux articles R. 225-81 et R. 225-83 dudit code.

Le même droit est ouvert à tout actionnaire propriétaire de titres au porteur qui justifie de cette qualité par la transmission d'une attestation d'inscription dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Il est également possible pour tout actionnaire titulaire de titres nominatifs d'obtenir, par une demande unique, l'envoi des documents précités qui seront établis à l'occasion de chacune des Assemblées d'actionnaires ultérieures sous réserve de le préciser expressément.

Au cas où l'actionnaire souhaiterait bénéficier de cette faculté, mention devra en être portée sur la présent demande au verso en précisant les modalités d'envoi (postal ou mail) ainsi que l'adresse postale ou électronique (selon les modalités d'envoi choisies), étant précisé que l'envoi par voie électronique pourra être utilisé pour toutes les formalités prévues aux articles R. 225-68 (convocation), R. 225-72, R. 225-74, R. 225-88 et R. 236-3 du Code de Commerce. Les actionnaires qui ont consenti à l'utilisation de la voie électronique peuvent demander le retour à un envoi postal trente cinq jours au moins avant la publication de l'avis de convocation, soit par voie postale, soit par voie électronique c.mousset@vergnet.fr

Formulaire à retourner à : VERGNET
Mme Mousset
1, rue des Châtaigniers
45140 ORMES

M., Mme ou Mlle

Adresse complète

.....

.....

Titulaire de :

..... titres « nominatifs purs » inscrits en compte dans les livres de la Société

..... titres « nominatifs administrés » inscrits en compte à

..... titres au porteur inscrits en compte à

Demande l'envoi à l'adresse ci-dessus des documents ou renseignements concernant l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 mai 2013 tels qu'ils sont visés par les articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce.

A, le 2013

Signature

VERGNET

Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 5.629.417,20 euros
Siège social : 1, rue des Châtaigniers, 45140 Ormes.
348 134 040 R.C.S. Orléans.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 22 MAI 2013 (14h30)

Demande d'envoi de documents et de renseignements

(Art. R. 225-81 – R. 225-83 – R. 225-88 du Code de commerce)

Conformément à l'article R. 225-88 du Code de commerce, tout actionnaire titulaire de titres nominatifs peut, à compter de la convocation de l'Assemblée et jusqu'au cinquième jour inclusivement avant la réunion, demander à la Société de lui envoyer les documents prévus aux articles R. 225-81 et R. 225-83 dudit code.

Le même droit est ouvert à tout actionnaire propriétaire de titres au porteur qui justifie de cette qualité par la transmission d'une attestation d'inscription dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Il est également possible pour tout actionnaire titulaire de titres nominatifs d'obtenir, par une demande unique, l'envoi des documents précités qui seront établis à l'occasion de chacune des Assemblées d'actionnaires ultérieures sous réserve de le préciser expressément.

Au cas où l'actionnaire souhaiterait bénéficier de cette faculté, mention devra en être portée sur la présent demande au verso en précisant les modalités d'envoi (postal ou mail) ainsi que l'adresse postale ou électronique (selon les modalités d'envoi choisies), étant précisé que l'envoi par voie électronique pourra être utilisé pour toutes les formalités prévues aux articles R. 225-68 (convocation), R. 225-72, R. 225-74, R. 225-88 et R. 236-3 du Code de Commerce. Les actionnaires qui ont consenti à l'utilisation de la voie électronique peuvent demander le retour à un envoi postal trente cinq jours au moins avant la publication de l'avis de convocation, soit par voie postale, soit par voie électronique c.mousset@vergnet.fr

Formulaire à retourner à : VERGNET
Mme Mousset
1, rue des Châtaigniers
45140 ORMES

M., Mme ou Mlle

Adresse complète

.....

.....

Titulaire de :

..... titres « nominatifs purs » inscrits en compte dans les livres de la Société

..... titres « nominatifs administrés » inscrits en compte à

..... titres au porteur inscrits en compte à

Demande l'envoi à l'adresse ci-dessus des documents ou renseignements concernant l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 mai 2013 tels qu'ils sont visés par les articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce.

A, le 2013

Signature

VERGNET

Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 5.629.417,20 euros
Siège social : 1, rue des Châtaigniers, 45140 Ormes.
348 134 040 R.C.S. Orléans.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 22 MAI 2013 (14h30)

Demande d'envoi de documents et de renseignements

(Art. R. 225-81 – R. 225-83 – R. 225-88 du Code de commerce)

Conformément à l'article R. 225-88 du Code de commerce, tout actionnaire titulaire de titres nominatifs peut, à compter de la convocation de l'Assemblée et jusqu'au cinquième jour inclusivement avant la réunion, demander à la Société de lui envoyer les documents prévus aux articles R. 225-81 et R. 225-83 dudit code.

Le même droit est ouvert à tout actionnaire propriétaire de titres au porteur qui justifie de cette qualité par la transmission d'une attestation d'inscription dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Il est également possible pour tout actionnaire titulaire de titres nominatifs d'obtenir, par une demande unique, l'envoi des documents précités qui seront établis à l'occasion de chacune des Assemblées d'actionnaires ultérieures sous réserve de le préciser expressément.

Au cas où l'actionnaire souhaiterait bénéficier de cette faculté, mention devra en être portée sur la présent demande au verso en précisant les modalités d'envoi (postal ou mail) ainsi que l'adresse postale ou électronique (selon les modalités d'envoi choisies), étant précisé que l'envoi par voie électronique pourra être utilisé pour toutes les formalités prévues aux articles R. 225-68 (convocation), R. 225-72, R. 225-74, R. 225-88 et R. 236-3 du Code de Commerce. Les actionnaires qui ont consenti à l'utilisation de la voie électronique peuvent demander le retour à un envoi postal trente cinq jours au moins avant la publication de l'avis de convocation, soit par voie postale, soit par voie électronique c.mousset@vergnet.fr

Formulaire à retourner à : VERGNET
Mme Mousset
1, rue des Châtaigniers
45140 ORMES

M., Mme ou Mlle

Adresse complète

.....

.....

Titulaire de :

..... titres « nominatifs purs » inscrits en compte dans les livres de la Société

..... titres « nominatifs administrés » inscrits en compte à

..... titres au porteur inscrits en compte à

Demande l'envoi à l'adresse ci-dessus des documents ou renseignements concernant l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 mai 2013 tels qu'ils sont visés par les articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce.

A, le 2013

Signature

VERGNET

Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 5.629.417,20 euros
Siège social : 1, rue des Châtaigniers, 45140 Ormes.
348 134 040 R.C.S. Orléans.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 22 MAI 2013 (14h30)

Demande d'envoi de documents et de renseignements

(Art. R. 225-81 – R. 225-83 – R. 225-88 du Code de commerce)

Conformément à l'article R. 225-88 du Code de commerce, tout actionnaire titulaire de titres nominatifs peut, à compter de la convocation de l'Assemblée et jusqu'au cinquième jour inclusivement avant la réunion, demander à la Société de lui envoyer les documents prévus aux articles R. 225-81 et R. 225-83 dudit code.

Le même droit est ouvert à tout actionnaire propriétaire de titres au porteur qui justifie de cette qualité par la transmission d'une attestation d'inscription dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Il est également possible pour tout actionnaire titulaire de titres nominatifs d'obtenir, par une demande unique, l'envoi des documents précités qui seront établis à l'occasion de chacune des Assemblées d'actionnaires ultérieures sous réserve de le préciser expressément.

Au cas où l'actionnaire souhaiterait bénéficier de cette faculté, mention devra en être portée sur la présent demande au verso en précisant les modalités d'envoi (postal ou mail) ainsi que l'adresse postale ou électronique (selon les modalités d'envoi choisies), étant précisé que l'envoi par voie électronique pourra être utilisé pour toutes les formalités prévues aux articles R. 225-68 (convocation), R. 225-72, R. 225-74, R. 225-88 et R. 236-3 du Code de Commerce. Les actionnaires qui ont consenti à l'utilisation de la voie électronique peuvent demander le retour à un envoi postal trente cinq jours au moins avant la publication de l'avis de convocation, soit par voie postale, soit par voie électronique c.mousset@vergnet.fr

Formulaire à retourner à : VERGNET
Mme Mousset
1, rue des Châtaigniers
45140 ORMES

M., Mme ou Mlle

Adresse complète

.....

.....

Titulaire de :

..... titres « nominatifs purs » inscrits en compte dans les livres de la Société

..... titres « nominatifs administrés » inscrits en compte à

..... titres au porteur inscrits en compte à

Demande l'envoi à l'adresse ci-dessus des documents ou renseignements concernant l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 mai 2013 tels qu'ils sont visés par les articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce.

A, le 2013

Signature

VERGNET

Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 5.629.417,20 euros
Siège social : 1, rue des Châtaigniers, 45140 Ormes.
348 134 040 R.C.S. Orléans.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 22 MAI 2013 (14h30)

Demande d'envoi de documents et de renseignements

(Art. R. 225-81 – R. 225-83 – R. 225-88 du Code de commerce)

Conformément à l'article R. 225-88 du Code de commerce, tout actionnaire titulaire de titres nominatifs peut, à compter de la convocation de l'Assemblée et jusqu'au cinquième jour inclusivement avant la réunion, demander à la Société de lui envoyer les documents prévus aux articles R. 225-81 et R. 225-83 dudit code.

Le même droit est ouvert à tout actionnaire propriétaire de titres au porteur qui justifie de cette qualité par la transmission d'une attestation d'inscription dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Il est également possible pour tout actionnaire titulaire de titres nominatifs d'obtenir, par une demande unique, l'envoi des documents précités qui seront établis à l'occasion de chacune des Assemblées d'actionnaires ultérieures sous réserve de le préciser expressément.

Au cas où l'actionnaire souhaiterait bénéficier de cette faculté, mention devra en être portée sur la présent demande au verso en précisant les modalités d'envoi (postal ou mail) ainsi que l'adresse postale ou électronique (selon les modalités d'envoi choisies), étant précisé que l'envoi par voie électronique pourra être utilisé pour toutes les formalités prévues aux articles R. 225-68 (convocation), R. 225-72, R. 225-74, R. 225-88 et R. 236-3 du Code de Commerce. Les actionnaires qui ont consenti à l'utilisation de la voie électronique peuvent demander le retour à un envoi postal trente cinq jours au moins avant la publication de l'avis de convocation, soit par voie postale, soit par voie électronique c.mousset@vergnet.fr

Formulaire à retourner à : VERGNET
Mme Mousset
1, rue des Châtaigniers
45140 ORMES

M., Mme ou Mlle

Adresse complète

.....

.....

Titulaire de :

..... titres « nominatifs purs » inscrits en compte dans les livres de la Société

..... titres « nominatifs administrés » inscrits en compte à

..... titres au porteur inscrits en compte à

Demande l'envoi à l'adresse ci-dessus des documents ou renseignements concernant l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 mai 2013 tels qu'ils sont visés par les articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce.

A, le 2013

Signature

VERGNET

Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 5.629.417,20 euros
Siège social : 1, rue des Châtaigniers, 45140 Ormes.
348 134 040 R.C.S. Orléans.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 22 MAI 2013 (14h30)

Demande d'envoi de documents et de renseignements

(Art. R. 225-81 – R. 225-83 – R. 225-88 du Code de commerce)

Conformément à l'article R. 225-88 du Code de commerce, tout actionnaire titulaire de titres nominatifs peut, à compter de la convocation de l'Assemblée et jusqu'au cinquième jour inclusivement avant la réunion, demander à la Société de lui envoyer les documents prévus aux articles R. 225-81 et R. 225-83 dudit code.

Le même droit est ouvert à tout actionnaire propriétaire de titres au porteur qui justifie de cette qualité par la transmission d'une attestation d'inscription dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Il est également possible pour tout actionnaire titulaire de titres nominatifs d'obtenir, par une demande unique, l'envoi des documents précités qui seront établis à l'occasion de chacune des Assemblées d'actionnaires ultérieures sous réserve de le préciser expressément.

Au cas où l'actionnaire souhaiterait bénéficier de cette faculté, mention devra en être portée sur la présent demande au verso en précisant les modalités d'envoi (postal ou mail) ainsi que l'adresse postale ou électronique (selon les modalités d'envoi choisies), étant précisé que l'envoi par voie électronique pourra être utilisé pour toutes les formalités prévues aux articles R. 225-68 (convocation), R. 225-72, R. 225-74, R. 225-88 et R. 236-3 du Code de Commerce. Les actionnaires qui ont consenti à l'utilisation de la voie électronique peuvent demander le retour à un envoi postal trente cinq jours au moins avant la publication de l'avis de convocation, soit par voie postale, soit par voie électronique c.mousset@vergnet.fr

Formulaire à retourner à : VERGNET
Mme Mousset
1, rue des Châtaigniers
45140 ORMES

M., Mme ou Mlle

Adresse complète

.....

.....

Titulaire de :

..... titres « nominatifs purs » inscrits en compte dans les livres de la Société

..... titres « nominatifs administrés » inscrits en compte à

..... titres au porteur inscrits en compte à

Demande l'envoi à l'adresse ci-dessus des documents ou renseignements concernant l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 mai 2013 tels qu'ils sont visés par les articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce.

A, le 2013

Signature

VERGNET

Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 5.629.417,20 euros
Siège social : 1, rue des Châtaigniers, 45140 Ormes.
348 134 040 R.C.S. Orléans.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 22 MAI 2013 (14h30)

Demande d'envoi de documents et de renseignements

(Art. R. 225-81 – R. 225-83 – R. 225-88 du Code de commerce)

Conformément à l'article R. 225-88 du Code de commerce, tout actionnaire titulaire de titres nominatifs peut, à compter de la convocation de l'Assemblée et jusqu'au cinquième jour inclusivement avant la réunion, demander à la Société de lui envoyer les documents prévus aux articles R. 225-81 et R. 225-83 dudit code.

Le même droit est ouvert à tout actionnaire propriétaire de titres au porteur qui justifie de cette qualité par la transmission d'une attestation d'inscription dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Il est également possible pour tout actionnaire titulaire de titres nominatifs d'obtenir, par une demande unique, l'envoi des documents précités qui seront établis à l'occasion de chacune des Assemblées d'actionnaires ultérieures sous réserve de le préciser expressément.

Au cas où l'actionnaire souhaiterait bénéficier de cette faculté, mention devra en être portée sur la présent demande au verso en précisant les modalités d'envoi (postal ou mail) ainsi que l'adresse postale ou électronique (selon les modalités d'envoi choisies), étant précisé que l'envoi par voie électronique pourra être utilisé pour toutes les formalités prévues aux articles R. 225-68 (convocation), R. 225-72, R. 225-74, R. 225-88 et R. 236-3 du Code de Commerce. Les actionnaires qui ont consenti à l'utilisation de la voie électronique peuvent demander le retour à un envoi postal trente cinq jours au moins avant la publication de l'avis de convocation, soit par voie postale, soit par voie électronique c.mousset@vergnet.fr

Formulaire à retourner à : VERGNET
Mme Mousset
1, rue des Châtaigniers
45140 ORMES

M., Mme ou Mlle

Adresse complète

.....

.....

Titulaire de :

..... titres « nominatifs purs » inscrits en compte dans les livres de la Société

..... titres « nominatifs administrés » inscrits en compte à

..... titres au porteur inscrits en compte à

Demande l'envoi à l'adresse ci-dessus des documents ou renseignements concernant l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 mai 2013 tels qu'ils sont visés par les articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce.

A, le 2013

Signature

VERGNET

Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 5.629.417,20 euros
Siège social : 1, rue des Châtaigniers, 45140 Ormes.
348 134 040 R.C.S. Orléans.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 22 MAI 2013 (14h30)

Demande d'envoi de documents et de renseignements

(Art. R. 225-81 – R. 225-83 – R. 225-88 du Code de commerce)

Conformément à l'article R. 225-88 du Code de commerce, tout actionnaire titulaire de titres nominatifs peut, à compter de la convocation de l'Assemblée et jusqu'au cinquième jour inclusivement avant la réunion, demander à la Société de lui envoyer les documents prévus aux articles R. 225-81 et R. 225-83 dudit code.

Le même droit est ouvert à tout actionnaire propriétaire de titres au porteur qui justifie de cette qualité par la transmission d'une attestation d'inscription dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Il est également possible pour tout actionnaire titulaire de titres nominatifs d'obtenir, par une demande unique, l'envoi des documents précités qui seront établis à l'occasion de chacune des Assemblées d'actionnaires ultérieures sous réserve de le préciser expressément.

Au cas où l'actionnaire souhaiterait bénéficier de cette faculté, mention devra en être portée sur la présent demande au verso en précisant les modalités d'envoi (postal ou mail) ainsi que l'adresse postale ou électronique (selon les modalités d'envoi choisies), étant précisé que l'envoi par voie électronique pourra être utilisé pour toutes les formalités prévues aux articles R. 225-68 (convocation), R. 225-72, R. 225-74, R. 225-88 et R. 236-3 du Code de Commerce. Les actionnaires qui ont consenti à l'utilisation de la voie électronique peuvent demander le retour à un envoi postal trente cinq jours au moins avant la publication de l'avis de convocation, soit par voie postale, soit par voie électronique c.mousset@vergnet.fr

Formulaire à retourner à : VERGNET
Mme Mousset
1, rue des Châtaigniers
45140 ORMES

M., Mme ou Mlle

Adresse complète

.....

.....

Titulaire de :

..... titres « nominatifs purs » inscrits en compte dans les livres de la Société

..... titres « nominatifs administrés » inscrits en compte à

..... titres au porteur inscrits en compte à

Demande l'envoi à l'adresse ci-dessus des documents ou renseignements concernant l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 mai 2013 tels qu'ils sont visés par les articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce.

A, le 2013

Signature

VERGNET

Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 5.629.417,20 euros
Siège social : 1, rue des Châtaigniers, 45140 Ormes.
348 134 040 R.C.S. Orléans.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 22 MAI 2013 (14h30)

Demande d'envoi de documents et de renseignements

(Art. R. 225-81 – R. 225-83 – R. 225-88 du Code de commerce)

Conformément à l'article R. 225-88 du Code de commerce, tout actionnaire titulaire de titres nominatifs peut, à compter de la convocation de l'Assemblée et jusqu'au cinquième jour inclusivement avant la réunion, demander à la Société de lui envoyer les documents prévus aux articles R. 225-81 et R. 225-83 dudit code.

Le même droit est ouvert à tout actionnaire propriétaire de titres au porteur qui justifie de cette qualité par la transmission d'une attestation d'inscription dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Il est également possible pour tout actionnaire titulaire de titres nominatifs d'obtenir, par une demande unique, l'envoi des documents précités qui seront établis à l'occasion de chacune des Assemblées d'actionnaires ultérieures sous réserve de le préciser expressément.

Au cas où l'actionnaire souhaiterait bénéficier de cette faculté, mention devra en être portée sur la présent demande au verso en précisant les modalités d'envoi (postal ou mail) ainsi que l'adresse postale ou électronique (selon les modalités d'envoi choisies), étant précisé que l'envoi par voie électronique pourra être utilisé pour toutes les formalités prévues aux articles R. 225-68 (convocation), R. 225-72, R. 225-74, R. 225-88 et R. 236-3 du Code de Commerce. Les actionnaires qui ont consenti à l'utilisation de la voie électronique peuvent demander le retour à un envoi postal trente cinq jours au moins avant la publication de l'avis de convocation, soit par voie postale, soit par voie électronique c.mousset@vergnet.fr

Formulaire à retourner à : VERGNET
Mme Mousset
1, rue des Châtaigniers
45140 ORMES

M., Mme ou Mlle

Adresse complète

.....

.....

Titulaire de :

..... titres « nominatifs purs » inscrits en compte dans les livres de la Société

..... titres « nominatifs administrés » inscrits en compte à

..... titres au porteur inscrits en compte à

Demande l'envoi à l'adresse ci-dessus des documents ou renseignements concernant l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 mai 2013 tels qu'ils sont visés par les articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce.

A, le 2013

Signature

VERGNET

Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 5.629.417,20 euros
Siège social : 1, rue des Châtaigniers, 45140 Ormes.
348 134 040 R.C.S. Orléans.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 22 MAI 2013 (14h30)

Demande d'envoi de documents et de renseignements

(Art. R. 225-81 – R. 225-83 – R. 225-88 du Code de commerce)

Conformément à l'article R. 225-88 du Code de commerce, tout actionnaire titulaire de titres nominatifs peut, à compter de la convocation de l'Assemblée et jusqu'au cinquième jour inclusivement avant la réunion, demander à la Société de lui envoyer les documents prévus aux articles R. 225-81 et R. 225-83 dudit code.

Le même droit est ouvert à tout actionnaire propriétaire de titres au porteur qui justifie de cette qualité par la transmission d'une attestation d'inscription dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Il est également possible pour tout actionnaire titulaire de titres nominatifs d'obtenir, par une demande unique, l'envoi des documents précités qui seront établis à l'occasion de chacune des Assemblées d'actionnaires ultérieures sous réserve de le préciser expressément.

Au cas où l'actionnaire souhaiterait bénéficier de cette faculté, mention devra en être portée sur la présent demande au verso en précisant les modalités d'envoi (postal ou mail) ainsi que l'adresse postale ou électronique (selon les modalités d'envoi choisies), étant précisé que l'envoi par voie électronique pourra être utilisé pour toutes les formalités prévues aux articles R. 225-68 (convocation), R. 225-72, R. 225-74, R. 225-88 et R. 236-3 du Code de Commerce. Les actionnaires qui ont consenti à l'utilisation de la voie électronique peuvent demander le retour à un envoi postal trente cinq jours au moins avant la publication de l'avis de convocation, soit par voie postale, soit par voie électronique c.mousset@vergnet.fr

Formulaire à retourner à : VERGNET
Mme Mousset
1, rue des Châtaigniers
45140 ORMES

M., Mme ou Mlle

Adresse complète

.....

.....

Titulaire de :

..... titres « nominatifs purs » inscrits en compte dans les livres de la Société

..... titres « nominatifs administrés » inscrits en compte à

..... titres au porteur inscrits en compte à

Demande l'envoi à l'adresse ci-dessus des documents ou renseignements concernant l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 mai 2013 tels qu'ils sont visés par les articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce.

A, le 2013

Signature

VERGNET

Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 5.629.417,20 euros
Siège social : 1, rue des Châtaigniers, 45140 Ormes.
348 134 040 R.C.S. Orléans.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 22 MAI 2013 (14h30)

Demande d'envoi de documents et de renseignements

(Art. R. 225-81 – R. 225-83 – R. 225-88 du Code de commerce)

Conformément à l'article R. 225-88 du Code de commerce, tout actionnaire titulaire de titres nominatifs peut, à compter de la convocation de l'Assemblée et jusqu'au cinquième jour inclusivement avant la réunion, demander à la Société de lui envoyer les documents prévus aux articles R. 225-81 et R. 225-83 dudit code.

Le même droit est ouvert à tout actionnaire propriétaire de titres au porteur qui justifie de cette qualité par la transmission d'une attestation d'inscription dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Il est également possible pour tout actionnaire titulaire de titres nominatifs d'obtenir, par une demande unique, l'envoi des documents précités qui seront établis à l'occasion de chacune des Assemblées d'actionnaires ultérieures sous réserve de le préciser expressément.

Au cas où l'actionnaire souhaiterait bénéficier de cette faculté, mention devra en être portée sur la présent demande au verso en précisant les modalités d'envoi (postal ou mail) ainsi que l'adresse postale ou électronique (selon les modalités d'envoi choisies), étant précisé que l'envoi par voie électronique pourra être utilisé pour toutes les formalités prévues aux articles R. 225-68 (convocation), R. 225-72, R. 225-74, R. 225-88 et R. 236-3 du Code de Commerce. Les actionnaires qui ont consenti à l'utilisation de la voie électronique peuvent demander le retour à un envoi postal trente cinq jours au moins avant la publication de l'avis de convocation, soit par voie postale, soit par voie électronique c.mousset@vergnet.fr

Formulaire à retourner à : VERGNET
Mme Mousset
1, rue des Châtaigniers
45140 ORMES

M., Mme ou Mlle

Adresse complète

.....

.....

Titulaire de :

..... titres « nominatifs purs » inscrits en compte dans les livres de la Société

..... titres « nominatifs administrés » inscrits en compte à

..... titres au porteur inscrits en compte à

Demande l'envoi à l'adresse ci-dessus des documents ou renseignements concernant l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 mai 2013 tels qu'ils sont visés par les articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce.

A, le 2013

Signature

VERGNET

Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 5.629.417,20 euros
Siège social : 1, rue des Châtaigniers, 45140 Ormes.
348 134 040 R.C.S. Orléans.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 22 MAI 2013 (14h30)

Demande d'envoi de documents et de renseignements

(Art. R. 225-81 – R. 225-83 – R. 225-88 du Code de commerce)

Conformément à l'article R. 225-88 du Code de commerce, tout actionnaire titulaire de titres nominatifs peut, à compter de la convocation de l'Assemblée et jusqu'au cinquième jour inclusivement avant la réunion, demander à la Société de lui envoyer les documents prévus aux articles R. 225-81 et R. 225-83 dudit code.

Le même droit est ouvert à tout actionnaire propriétaire de titres au porteur qui justifie de cette qualité par la transmission d'une attestation d'inscription dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Il est également possible pour tout actionnaire titulaire de titres nominatifs d'obtenir, par une demande unique, l'envoi des documents précités qui seront établis à l'occasion de chacune des Assemblées d'actionnaires ultérieures sous réserve de le préciser expressément.

Au cas où l'actionnaire souhaiterait bénéficier de cette faculté, mention devra en être portée sur la présent demande au verso en précisant les modalités d'envoi (postal ou mail) ainsi que l'adresse postale ou électronique (selon les modalités d'envoi choisies), étant précisé que l'envoi par voie électronique pourra être utilisé pour toutes les formalités prévues aux articles R. 225-68 (convocation), R. 225-72, R. 225-74, R. 225-88 et R. 236-3 du Code de Commerce. Les actionnaires qui ont consenti à l'utilisation de la voie électronique peuvent demander le retour à un envoi postal trente cinq jours au moins avant la publication de l'avis de convocation, soit par voie postale, soit par voie électronique c.mousset@vergnet.fr

Formulaire à retourner à : VERGNET
Mme Mousset
1, rue des Châtaigniers
45140 ORMES

M., Mme ou Mlle

Adresse complète

.....

.....

Titulaire de :

..... titres « nominatifs purs » inscrits en compte dans les livres de la Société

..... titres « nominatifs administrés » inscrits en compte à

..... titres au porteur inscrits en compte à

Demande l'envoi à l'adresse ci-dessus des documents ou renseignements concernant l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 mai 2013 tels qu'ils sont visés par les articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce.

A, le 2013

Signature

VERGNET

Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 5.629.417,20 euros
Siège social : 1, rue des Châtaigniers, 45140 Ormes.
348 134 040 R.C.S. Orléans.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 22 MAI 2013 (14h30)

Demande d'envoi de documents et de renseignements

(Art. R. 225-81 – R. 225-83 – R. 225-88 du Code de commerce)

Conformément à l'article R. 225-88 du Code de commerce, tout actionnaire titulaire de titres nominatifs peut, à compter de la convocation de l'Assemblée et jusqu'au cinquième jour inclusivement avant la réunion, demander à la Société de lui envoyer les documents prévus aux articles R. 225-81 et R. 225-83 dudit code.

Le même droit est ouvert à tout actionnaire propriétaire de titres au porteur qui justifie de cette qualité par la transmission d'une attestation d'inscription dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Il est également possible pour tout actionnaire titulaire de titres nominatifs d'obtenir, par une demande unique, l'envoi des documents précités qui seront établis à l'occasion de chacune des Assemblées d'actionnaires ultérieures sous réserve de le préciser expressément.

Au cas où l'actionnaire souhaiterait bénéficier de cette faculté, mention devra en être portée sur la présent demande au verso en précisant les modalités d'envoi (postal ou mail) ainsi que l'adresse postale ou électronique (selon les modalités d'envoi choisies), étant précisé que l'envoi par voie électronique pourra être utilisé pour toutes les formalités prévues aux articles R. 225-68 (convocation), R. 225-72, R. 225-74, R. 225-88 et R. 236-3 du Code de Commerce. Les actionnaires qui ont consenti à l'utilisation de la voie électronique peuvent demander le retour à un envoi postal trente cinq jours au moins avant la publication de l'avis de convocation, soit par voie postale, soit par voie électronique c.mousset@vergnet.fr

Formulaire à retourner à : VERGNET
Mme Mousset
1, rue des Châtaigniers
45140 ORMES

M., Mme ou Mlle

Adresse complète

.....

.....

Titulaire de :

..... titres « nominatifs purs » inscrits en compte dans les livres de la Société

..... titres « nominatifs administrés » inscrits en compte à

..... titres au porteur inscrits en compte à

Demande l'envoi à l'adresse ci-dessus des documents ou renseignements concernant l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 mai 2013 tels qu'ils sont visés par les articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce.

A, le 2013

Signature

VERGNET

Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 5.629.417,20 euros
Siège social : 1, rue des Châtaigniers, 45140 Ormes.
348 134 040 R.C.S. Orléans.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 22 MAI 2013 (14h30)

Demande d'envoi de documents et de renseignements

(Art. R. 225-81 – R. 225-83 – R. 225-88 du Code de commerce)

Conformément à l'article R. 225-88 du Code de commerce, tout actionnaire titulaire de titres nominatifs peut, à compter de la convocation de l'Assemblée et jusqu'au cinquième jour inclusivement avant la réunion, demander à la Société de lui envoyer les documents prévus aux articles R. 225-81 et R. 225-83 dudit code.

Le même droit est ouvert à tout actionnaire propriétaire de titres au porteur qui justifie de cette qualité par la transmission d'une attestation d'inscription dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Il est également possible pour tout actionnaire titulaire de titres nominatifs d'obtenir, par une demande unique, l'envoi des documents précités qui seront établis à l'occasion de chacune des Assemblées d'actionnaires ultérieures sous réserve de le préciser expressément.

Au cas où l'actionnaire souhaiterait bénéficier de cette faculté, mention devra en être portée sur la présent demande au verso en précisant les modalités d'envoi (postal ou mail) ainsi que l'adresse postale ou électronique (selon les modalités d'envoi choisies), étant précisé que l'envoi par voie électronique pourra être utilisé pour toutes les formalités prévues aux articles R. 225-68 (convocation), R. 225-72, R. 225-74, R. 225-88 et R. 236-3 du Code de Commerce. Les actionnaires qui ont consenti à l'utilisation de la voie électronique peuvent demander le retour à un envoi postal trente cinq jours au moins avant la publication de l'avis de convocation, soit par voie postale, soit par voie électronique c.mousset@vergnet.fr

Formulaire à retourner à : VERGNET
Mme Mousset
1, rue des Châtaigniers
45140 ORMES

M., Mme ou Mlle

Adresse complète

.....

.....

Titulaire de :

..... titres « nominatifs purs » inscrits en compte dans les livres de la Société

..... titres « nominatifs administrés » inscrits en compte à

..... titres au porteur inscrits en compte à

Demande l'envoi à l'adresse ci-dessus des documents ou renseignements concernant l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 mai 2013 tels qu'ils sont visés par les articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce.

A, le 2013

Signature

VERGNET

Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 5.629.417,20 euros
Siège social : 1, rue des Châtaigniers, 45140 Ormes.
348 134 040 R.C.S. Orléans.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 22 MAI 2013 (14h30)

Demande d'envoi de documents et de renseignements

(Art. R. 225-81 – R. 225-83 – R. 225-88 du Code de commerce)

Conformément à l'article R. 225-88 du Code de commerce, tout actionnaire titulaire de titres nominatifs peut, à compter de la convocation de l'Assemblée et jusqu'au cinquième jour inclusivement avant la réunion, demander à la Société de lui envoyer les documents prévus aux articles R. 225-81 et R. 225-83 dudit code.

Le même droit est ouvert à tout actionnaire propriétaire de titres au porteur qui justifie de cette qualité par la transmission d'une attestation d'inscription dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Il est également possible pour tout actionnaire titulaire de titres nominatifs d'obtenir, par une demande unique, l'envoi des documents précités qui seront établis à l'occasion de chacune des Assemblées d'actionnaires ultérieures sous réserve de le préciser expressément.

Au cas où l'actionnaire souhaiterait bénéficier de cette faculté, mention devra en être portée sur la présent demande au verso en précisant les modalités d'envoi (postal ou mail) ainsi que l'adresse postale ou électronique (selon les modalités d'envoi choisies), étant précisé que l'envoi par voie électronique pourra être utilisé pour toutes les formalités prévues aux articles R. 225-68 (convocation), R. 225-72, R. 225-74, R. 225-88 et R. 236-3 du Code de Commerce. Les actionnaires qui ont consenti à l'utilisation de la voie électronique peuvent demander le retour à un envoi postal trente cinq jours au moins avant la publication de l'avis de convocation, soit par voie postale, soit par voie électronique c.mousset@vergnet.fr

Formulaire à retourner à : VERGNET
Mme Mousset
1, rue des Châtaigniers
45140 ORMES

M., Mme ou Mlle

Adresse complète

.....

.....

Titulaire de :

..... titres « nominatifs purs » inscrits en compte dans les livres de la Société

..... titres « nominatifs administrés » inscrits en compte à

..... titres au porteur inscrits en compte à

Demande l'envoi à l'adresse ci-dessus des documents ou renseignements concernant l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 mai 2013 tels qu'ils sont visés par les articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce.

A, le 2013

Signature

VERGNET

Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 5.629.417,20 euros
Siège social : 1, rue des Châtaigniers, 45140 Ormes.
348 134 040 R.C.S. Orléans.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 22 MAI 2013 (14h30)

Demande d'envoi de documents et de renseignements

(Art. R. 225-81 – R. 225-83 – R. 225-88 du Code de commerce)

Conformément à l'article R. 225-88 du Code de commerce, tout actionnaire titulaire de titres nominatifs peut, à compter de la convocation de l'Assemblée et jusqu'au cinquième jour inclusivement avant la réunion, demander à la Société de lui envoyer les documents prévus aux articles R. 225-81 et R. 225-83 dudit code.

Le même droit est ouvert à tout actionnaire propriétaire de titres au porteur qui justifie de cette qualité par la transmission d'une attestation d'inscription dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Il est également possible pour tout actionnaire titulaire de titres nominatifs d'obtenir, par une demande unique, l'envoi des documents précités qui seront établis à l'occasion de chacune des Assemblées d'actionnaires ultérieures sous réserve de le préciser expressément.

Au cas où l'actionnaire souhaiterait bénéficier de cette faculté, mention devra en être portée sur la présent demande au verso en précisant les modalités d'envoi (postal ou mail) ainsi que l'adresse postale ou électronique (selon les modalités d'envoi choisies), étant précisé que l'envoi par voie électronique pourra être utilisé pour toutes les formalités prévues aux articles R. 225-68 (convocation), R. 225-72, R. 225-74, R. 225-88 et R. 236-3 du Code de Commerce. Les actionnaires qui ont consenti à l'utilisation de la voie électronique peuvent demander le retour à un envoi postal trente cinq jours au moins avant la publication de l'avis de convocation, soit par voie postale, soit par voie électronique c.mousset@vergnet.fr

Formulaire à retourner à : VERGNET
Mme Mousset
1, rue des Châtaigniers
45140 ORMES

M., Mme ou Mlle

Adresse complète

.....

.....

Titulaire de :

..... titres « nominatifs purs » inscrits en compte dans les livres de la Société

..... titres « nominatifs administrés » inscrits en compte à

..... titres au porteur inscrits en compte à

Demande l'envoi à l'adresse ci-dessus des documents ou renseignements concernant l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 mai 2013 tels qu'ils sont visés par les articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce.

A, le 2013

Signature

VERGNET

Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 5.629.417,20 euros
Siège social : 1, rue des Châtaigniers, 45140 Ormes.
348 134 040 R.C.S. Orléans.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 22 MAI 2013 (14h30)

Demande d'envoi de documents et de renseignements

(Art. R. 225-81 – R. 225-83 – R. 225-88 du Code de commerce)

Conformément à l'article R. 225-88 du Code de commerce, tout actionnaire titulaire de titres nominatifs peut, à compter de la convocation de l'Assemblée et jusqu'au cinquième jour inclusivement avant la réunion, demander à la Société de lui envoyer les documents prévus aux articles R. 225-81 et R. 225-83 dudit code.

Le même droit est ouvert à tout actionnaire propriétaire de titres au porteur qui justifie de cette qualité par la transmission d'une attestation d'inscription dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Il est également possible pour tout actionnaire titulaire de titres nominatifs d'obtenir, par une demande unique, l'envoi des documents précités qui seront établis à l'occasion de chacune des Assemblées d'actionnaires ultérieures sous réserve de le préciser expressément.

Au cas où l'actionnaire souhaiterait bénéficier de cette faculté, mention devra en être portée sur la présent demande au verso en précisant les modalités d'envoi (postal ou mail) ainsi que l'adresse postale ou électronique (selon les modalités d'envoi choisies), étant précisé que l'envoi par voie électronique pourra être utilisé pour toutes les formalités prévues aux articles R. 225-68 (convocation), R. 225-72, R. 225-74, R. 225-88 et R. 236-3 du Code de Commerce. Les actionnaires qui ont consenti à l'utilisation de la voie électronique peuvent demander le retour à un envoi postal trente cinq jours au moins avant la publication de l'avis de convocation, soit par voie postale, soit par voie électronique c.mousset@vergnet.fr

Formulaire à retourner à : VERGNET
Mme Mousset
1, rue des Châtaigniers
45140 ORMES

M., Mme ou Mlle

Adresse complète

.....

.....

Titulaire de :

..... titres « nominatifs purs » inscrits en compte dans les livres de la Société

..... titres « nominatifs administrés » inscrits en compte à

..... titres au porteur inscrits en compte à

Demande l'envoi à l'adresse ci-dessus des documents ou renseignements concernant l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 mai 2013 tels qu'ils sont visés par les articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce.

A, le 2013

Signature

VERGNET

Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 5.629.417,20 euros
Siège social : 1, rue des Châtaigniers, 45140 Ormes.
348 134 040 R.C.S. Orléans.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 22 MAI 2013 (14h30)

Demande d'envoi de documents et de renseignements

(Art. R. 225-81 – R. 225-83 – R. 225-88 du Code de commerce)

Conformément à l'article R. 225-88 du Code de commerce, tout actionnaire titulaire de titres nominatifs peut, à compter de la convocation de l'Assemblée et jusqu'au cinquième jour inclusivement avant la réunion, demander à la Société de lui envoyer les documents prévus aux articles R. 225-81 et R. 225-83 dudit code.

Le même droit est ouvert à tout actionnaire propriétaire de titres au porteur qui justifie de cette qualité par la transmission d'une attestation d'inscription dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Il est également possible pour tout actionnaire titulaire de titres nominatifs d'obtenir, par une demande unique, l'envoi des documents précités qui seront établis à l'occasion de chacune des Assemblées d'actionnaires ultérieures sous réserve de le préciser expressément.

Au cas où l'actionnaire souhaiterait bénéficier de cette faculté, mention devra en être portée sur la présent demande au verso en précisant les modalités d'envoi (postal ou mail) ainsi que l'adresse postale ou électronique (selon les modalités d'envoi choisies), étant précisé que l'envoi par voie électronique pourra être utilisé pour toutes les formalités prévues aux articles R. 225-68 (convocation), R. 225-72, R. 225-74, R. 225-88 et R. 236-3 du Code de Commerce. Les actionnaires qui ont consenti à l'utilisation de la voie électronique peuvent demander le retour à un envoi postal trente cinq jours au moins avant la publication de l'avis de convocation, soit par voie postale, soit par voie électronique c.mousset@vergnet.fr

Formulaire à retourner à : VERGNET
Mme Mousset
1, rue des Châtaigniers
45140 ORMES

M., Mme ou Mlle

Adresse complète

.....

.....

Titulaire de :

..... titres « nominatifs purs » inscrits en compte dans les livres de la Société

..... titres « nominatifs administrés » inscrits en compte à

..... titres au porteur inscrits en compte à

Demande l'envoi à l'adresse ci-dessus des documents ou renseignements concernant l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 mai 2013 tels qu'ils sont visés par les articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce.

A, le 2013

Signature

VERGNET

Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 5.629.417,20 euros
Siège social : 1, rue des Châtaigniers, 45140 Ormes.
348 134 040 R.C.S. Orléans.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 22 MAI 2013 (14h30)

Demande d'envoi de documents et de renseignements

(Art. R. 225-81 – R. 225-83 – R. 225-88 du Code de commerce)

Conformément à l'article R. 225-88 du Code de commerce, tout actionnaire titulaire de titres nominatifs peut, à compter de la convocation de l'Assemblée et jusqu'au cinquième jour inclusivement avant la réunion, demander à la Société de lui envoyer les documents prévus aux articles R. 225-81 et R. 225-83 dudit code.

Le même droit est ouvert à tout actionnaire propriétaire de titres au porteur qui justifie de cette qualité par la transmission d'une attestation d'inscription dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Il est également possible pour tout actionnaire titulaire de titres nominatifs d'obtenir, par une demande unique, l'envoi des documents précités qui seront établis à l'occasion de chacune des Assemblées d'actionnaires ultérieures sous réserve de le préciser expressément.

Au cas où l'actionnaire souhaiterait bénéficier de cette faculté, mention devra en être portée sur la présent demande au verso en précisant les modalités d'envoi (postal ou mail) ainsi que l'adresse postale ou électronique (selon les modalités d'envoi choisies), étant précisé que l'envoi par voie électronique pourra être utilisé pour toutes les formalités prévues aux articles R. 225-68 (convocation), R. 225-72, R. 225-74, R. 225-88 et R. 236-3 du Code de Commerce. Les actionnaires qui ont consenti à l'utilisation de la voie électronique peuvent demander le retour à un envoi postal trente cinq jours au moins avant la publication de l'avis de convocation, soit par voie postale, soit par voie électronique c.mousset@vergnet.fr

Formulaire à retourner à : VERGNET
Mme Mousset
1, rue des Châtaigniers
45140 ORMES

M., Mme ou Mlle

Adresse complète

.....

.....

Titulaire de :

..... titres « nominatifs purs » inscrits en compte dans les livres de la Société

..... titres « nominatifs administrés » inscrits en compte à

..... titres au porteur inscrits en compte à

Demande l'envoi à l'adresse ci-dessus des documents ou renseignements concernant l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 mai 2013 tels qu'ils sont visés par les articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce.

A, le 2013

Signature

VERGNET

Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 5.629.417,20 euros
Siège social : 1, rue des Châtaigniers, 45140 Ormes.
348 134 040 R.C.S. Orléans.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 22 MAI 2013 (14h30)

Demande d'envoi de documents et de renseignements

(Art. R. 225-81 – R. 225-83 – R. 225-88 du Code de commerce)

Conformément à l'article R. 225-88 du Code de commerce, tout actionnaire titulaire de titres nominatifs peut, à compter de la convocation de l'Assemblée et jusqu'au cinquième jour inclusivement avant la réunion, demander à la Société de lui envoyer les documents prévus aux articles R. 225-81 et R. 225-83 dudit code.

Le même droit est ouvert à tout actionnaire propriétaire de titres au porteur qui justifie de cette qualité par la transmission d'une attestation d'inscription dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Il est également possible pour tout actionnaire titulaire de titres nominatifs d'obtenir, par une demande unique, l'envoi des documents précités qui seront établis à l'occasion de chacune des Assemblées d'actionnaires ultérieures sous réserve de le préciser expressément.

Au cas où l'actionnaire souhaiterait bénéficier de cette faculté, mention devra en être portée sur la présent demande au verso en précisant les modalités d'envoi (postal ou mail) ainsi que l'adresse postale ou électronique (selon les modalités d'envoi choisies), étant précisé que l'envoi par voie électronique pourra être utilisé pour toutes les formalités prévues aux articles R. 225-68 (convocation), R. 225-72, R. 225-74, R. 225-88 et R. 236-3 du Code de Commerce. Les actionnaires qui ont consenti à l'utilisation de la voie électronique peuvent demander le retour à un envoi postal trente cinq jours au moins avant la publication de l'avis de convocation, soit par voie postale, soit par voie électronique c.mousset@vergnet.fr

Formulaire à retourner à : VERGNET
Mme Mousset
1, rue des Châtaigniers
45140 ORMES

M., Mme ou Mlle

Adresse complète

.....

.....

Titulaire de :

..... titres « nominatifs purs » inscrits en compte dans les livres de la Société

..... titres « nominatifs administrés » inscrits en compte à

..... titres au porteur inscrits en compte à

Demande l'envoi à l'adresse ci-dessus des documents ou renseignements concernant l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 mai 2013 tels qu'ils sont visés par les articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce.

A, le 2013

Signature

VERGNET

Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 5.629.417,20 euros
Siège social : 1, rue des Châtaigniers, 45140 Ormes.
348 134 040 R.C.S. Orléans.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 22 MAI 2013 (14h30)

Demande d'envoi de documents et de renseignements

(Art. R. 225-81 – R. 225-83 – R. 225-88 du Code de commerce)

Conformément à l'article R. 225-88 du Code de commerce, tout actionnaire titulaire de titres nominatifs peut, à compter de la convocation de l'Assemblée et jusqu'au cinquième jour inclusivement avant la réunion, demander à la Société de lui envoyer les documents prévus aux articles R. 225-81 et R. 225-83 dudit code.

Le même droit est ouvert à tout actionnaire propriétaire de titres au porteur qui justifie de cette qualité par la transmission d'une attestation d'inscription dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Il est également possible pour tout actionnaire titulaire de titres nominatifs d'obtenir, par une demande unique, l'envoi des documents précités qui seront établis à l'occasion de chacune des Assemblées d'actionnaires ultérieures sous réserve de le préciser expressément.

Au cas où l'actionnaire souhaiterait bénéficier de cette faculté, mention devra en être portée sur la présent demande au verso en précisant les modalités d'envoi (postal ou mail) ainsi que l'adresse postale ou électronique (selon les modalités d'envoi choisies), étant précisé que l'envoi par voie électronique pourra être utilisé pour toutes les formalités prévues aux articles R. 225-68 (convocation), R. 225-72, R. 225-74, R. 225-88 et R. 236-3 du Code de Commerce. Les actionnaires qui ont consenti à l'utilisation de la voie électronique peuvent demander le retour à un envoi postal trente cinq jours au moins avant la publication de l'avis de convocation, soit par voie postale, soit par voie électronique c.mousset@vergnet.fr

Formulaire à retourner à : VERGNET
Mme Mousset
1, rue des Châtaigniers
45140 ORMES

M., Mme ou Mlle

Adresse complète

.....

.....

Titulaire de :

..... titres « nominatifs purs » inscrits en compte dans les livres de la Société

..... titres « nominatifs administrés » inscrits en compte à

..... titres au porteur inscrits en compte à

Demande l'envoi à l'adresse ci-dessus des documents ou renseignements concernant l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 mai 2013 tels qu'ils sont visés par les articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce.

A, le 2013

Signature

VERGNET

Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 5.629.417,20 euros
Siège social : 1, rue des Châtaigniers, 45140 Ormes.
348 134 040 R.C.S. Orléans.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 22 MAI 2013 (14h30)

Demande d'envoi de documents et de renseignements

(Art. R. 225-81 – R. 225-83 – R. 225-88 du Code de commerce)

Conformément à l'article R. 225-88 du Code de commerce, tout actionnaire titulaire de titres nominatifs peut, à compter de la convocation de l'Assemblée et jusqu'au cinquième jour inclusivement avant la réunion, demander à la Société de lui envoyer les documents prévus aux articles R. 225-81 et R. 225-83 dudit code.

Le même droit est ouvert à tout actionnaire propriétaire de titres au porteur qui justifie de cette qualité par la transmission d'une attestation d'inscription dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Il est également possible pour tout actionnaire titulaire de titres nominatifs d'obtenir, par une demande unique, l'envoi des documents précités qui seront établis à l'occasion de chacune des Assemblées d'actionnaires ultérieures sous réserve de le préciser expressément.

Au cas où l'actionnaire souhaiterait bénéficier de cette faculté, mention devra en être portée sur la présent demande au verso en précisant les modalités d'envoi (postal ou mail) ainsi que l'adresse postale ou électronique (selon les modalités d'envoi choisies), étant précisé que l'envoi par voie électronique pourra être utilisé pour toutes les formalités prévues aux articles R. 225-68 (convocation), R. 225-72, R. 225-74, R. 225-88 et R. 236-3 du Code de Commerce. Les actionnaires qui ont consenti à l'utilisation de la voie électronique peuvent demander le retour à un envoi postal trente cinq jours au moins avant la publication de l'avis de convocation, soit par voie postale, soit par voie électronique c.mousset@vergnet.fr

Formulaire à retourner à : VERGNET
Mme Mousset
1, rue des Châtaigniers
45140 ORMES

M., Mme ou Mlle

Adresse complète

.....

.....

Titulaire de :

..... titres « nominatifs purs » inscrits en compte dans les livres de la Société

..... titres « nominatifs administrés » inscrits en compte à

..... titres au porteur inscrits en compte à

Demande l'envoi à l'adresse ci-dessus des documents ou renseignements concernant l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 mai 2013 tels qu'ils sont visés par les articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce.

A, le 2013

Signature

VERGNET

Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 5.629.417,20 euros
Siège social : 1, rue des Châtaigniers, 45140 Ormes.
348 134 040 R.C.S. Orléans.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 22 MAI 2013 (14h30)

Demande d'envoi de documents et de renseignements

(Art. R. 225-81 – R. 225-83 – R. 225-88 du Code de commerce)

Conformément à l'article R. 225-88 du Code de commerce, tout actionnaire titulaire de titres nominatifs peut, à compter de la convocation de l'Assemblée et jusqu'au cinquième jour inclusivement avant la réunion, demander à la Société de lui envoyer les documents prévus aux articles R. 225-81 et R. 225-83 dudit code.

Le même droit est ouvert à tout actionnaire propriétaire de titres au porteur qui justifie de cette qualité par la transmission d'une attestation d'inscription dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Il est également possible pour tout actionnaire titulaire de titres nominatifs d'obtenir, par une demande unique, l'envoi des documents précités qui seront établis à l'occasion de chacune des Assemblées d'actionnaires ultérieures sous réserve de le préciser expressément.

Au cas où l'actionnaire souhaiterait bénéficier de cette faculté, mention devra en être portée sur la présent demande au verso en précisant les modalités d'envoi (postal ou mail) ainsi que l'adresse postale ou électronique (selon les modalités d'envoi choisies), étant précisé que l'envoi par voie électronique pourra être utilisé pour toutes les formalités prévues aux articles R. 225-68 (convocation), R. 225-72, R. 225-74, R. 225-88 et R. 236-3 du Code de Commerce. Les actionnaires qui ont consenti à l'utilisation de la voie électronique peuvent demander le retour à un envoi postal trente cinq jours au moins avant la publication de l'avis de convocation, soit par voie postale, soit par voie électronique c.mousset@vergnet.fr

Formulaire à retourner à : VERGNET
Mme Mousset
1, rue des Châtaigniers
45140 ORMES

M., Mme ou Mlle

Adresse complète

.....

.....

Titulaire de :

..... titres « nominatifs purs » inscrits en compte dans les livres de la Société

..... titres « nominatifs administrés » inscrits en compte à

..... titres au porteur inscrits en compte à

Demande l'envoi à l'adresse ci-dessus des documents ou renseignements concernant l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 mai 2013 tels qu'ils sont visés par les articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce.

A, le 2013

Signature

VERGNET

Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 5.629.417,20 euros
Siège social : 1, rue des Châtaigniers, 45140 Ormes.
348 134 040 R.C.S. Orléans.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 22 MAI 2013 (14h30)

Demande d'envoi de documents et de renseignements

(Art. R. 225-81 – R. 225-83 – R. 225-88 du Code de commerce)

Conformément à l'article R. 225-88 du Code de commerce, tout actionnaire titulaire de titres nominatifs peut, à compter de la convocation de l'Assemblée et jusqu'au cinquième jour inclusivement avant la réunion, demander à la Société de lui envoyer les documents prévus aux articles R. 225-81 et R. 225-83 dudit code.

Le même droit est ouvert à tout actionnaire propriétaire de titres au porteur qui justifie de cette qualité par la transmission d'une attestation d'inscription dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Il est également possible pour tout actionnaire titulaire de titres nominatifs d'obtenir, par une demande unique, l'envoi des documents précités qui seront établis à l'occasion de chacune des Assemblées d'actionnaires ultérieures sous réserve de le préciser expressément.

Au cas où l'actionnaire souhaiterait bénéficier de cette faculté, mention devra en être portée sur la présent demande au verso en précisant les modalités d'envoi (postal ou mail) ainsi que l'adresse postale ou électronique (selon les modalités d'envoi choisies), étant précisé que l'envoi par voie électronique pourra être utilisé pour toutes les formalités prévues aux articles R. 225-68 (convocation), R. 225-72, R. 225-74, R. 225-88 et R. 236-3 du Code de Commerce. Les actionnaires qui ont consenti à l'utilisation de la voie électronique peuvent demander le retour à un envoi postal trente cinq jours au moins avant la publication de l'avis de convocation, soit par voie postale, soit par voie électronique c.mousset@vergnet.fr

Formulaire à retourner à : VERGNET
Mme Mousset
1, rue des Châtaigniers
45140 ORMES

M., Mme ou Mlle

Adresse complète

.....

.....

Titulaire de :

..... titres « nominatifs purs » inscrits en compte dans les livres de la Société

..... titres « nominatifs administrés » inscrits en compte à

..... titres au porteur inscrits en compte à

Demande l'envoi à l'adresse ci-dessus des documents ou renseignements concernant l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 mai 2013 tels qu'ils sont visés par les articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce.

A, le 2013

Signature

VERGNET

Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 5.629.417,20 euros
Siège social : 1, rue des Châtaigniers, 45140 Ormes.
348 134 040 R.C.S. Orléans.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 22 MAI 2013 (14h30)

Demande d'envoi de documents et de renseignements

(Art. R. 225-81 – R. 225-83 – R. 225-88 du Code de commerce)

Conformément à l'article R. 225-88 du Code de commerce, tout actionnaire titulaire de titres nominatifs peut, à compter de la convocation de l'Assemblée et jusqu'au cinquième jour inclusivement avant la réunion, demander à la Société de lui envoyer les documents prévus aux articles R. 225-81 et R. 225-83 dudit code.

Le même droit est ouvert à tout actionnaire propriétaire de titres au porteur qui justifie de cette qualité par la transmission d'une attestation d'inscription dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Il est également possible pour tout actionnaire titulaire de titres nominatifs d'obtenir, par une demande unique, l'envoi des documents précités qui seront établis à l'occasion de chacune des Assemblées d'actionnaires ultérieures sous réserve de le préciser expressément.

Au cas où l'actionnaire souhaiterait bénéficier de cette faculté, mention devra en être portée sur la présent demande au verso en précisant les modalités d'envoi (postal ou mail) ainsi que l'adresse postale ou électronique (selon les modalités d'envoi choisies), étant précisé que l'envoi par voie électronique pourra être utilisé pour toutes les formalités prévues aux articles R. 225-68 (convocation), R. 225-72, R. 225-74, R. 225-88 et R. 236-3 du Code de Commerce. Les actionnaires qui ont consenti à l'utilisation de la voie électronique peuvent demander le retour à un envoi postal trente cinq jours au moins avant la publication de l'avis de convocation, soit par voie postale, soit par voie électronique c.mousset@vergnet.fr

Formulaire à retourner à : VERGNET
Mme Mousset
1, rue des Châtaigniers
45140 ORMES

M., Mme ou Mlle

Adresse complète

.....

.....

Titulaire de :

..... titres « nominatifs purs » inscrits en compte dans les livres de la Société

..... titres « nominatifs administrés » inscrits en compte à

..... titres au porteur inscrits en compte à

Demande l'envoi à l'adresse ci-dessus des documents ou renseignements concernant l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 mai 2013 tels qu'ils sont visés par les articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce.

A, le 2013

Signature

VERGNET

Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 5.629.417,20 euros
Siège social : 1, rue des Châtaigniers, 45140 Ormes.
348 134 040 R.C.S. Orléans.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 22 MAI 2013 (14h30)

Demande d'envoi de documents et de renseignements

(Art. R. 225-81 – R. 225-83 – R. 225-88 du Code de commerce)

Conformément à l'article R. 225-88 du Code de commerce, tout actionnaire titulaire de titres nominatifs peut, à compter de la convocation de l'Assemblée et jusqu'au cinquième jour inclusivement avant la réunion, demander à la Société de lui envoyer les documents prévus aux articles R. 225-81 et R. 225-83 dudit code.

Le même droit est ouvert à tout actionnaire propriétaire de titres au porteur qui justifie de cette qualité par la transmission d'une attestation d'inscription dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Il est également possible pour tout actionnaire titulaire de titres nominatifs d'obtenir, par une demande unique, l'envoi des documents précités qui seront établis à l'occasion de chacune des Assemblées d'actionnaires ultérieures sous réserve de le préciser expressément.

Au cas où l'actionnaire souhaiterait bénéficier de cette faculté, mention devra en être portée sur la présent demande au verso en précisant les modalités d'envoi (postal ou mail) ainsi que l'adresse postale ou électronique (selon les modalités d'envoi choisies), étant précisé que l'envoi par voie électronique pourra être utilisé pour toutes les formalités prévues aux articles R. 225-68 (convocation), R. 225-72, R. 225-74, R. 225-88 et R. 236-3 du Code de Commerce. Les actionnaires qui ont consenti à l'utilisation de la voie électronique peuvent demander le retour à un envoi postal trente cinq jours au moins avant la publication de l'avis de convocation, soit par voie postale, soit par voie électronique c.mousset@vergnet.fr

Formulaire à retourner à : VERGNET
Mme Mousset
1, rue des Châtaigniers
45140 ORMES

M., Mme ou Mlle

Adresse complète

.....

.....

Titulaire de :

..... titres « nominatifs purs » inscrits en compte dans les livres de la Société

..... titres « nominatifs administrés » inscrits en compte à

..... titres au porteur inscrits en compte à

Demande l'envoi à l'adresse ci-dessus des documents ou renseignements concernant l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 mai 2013 tels qu'ils sont visés par les articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce.

A, le 2013

Signature

VERGNET

Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 5.629.417,20 euros
Siège social : 1, rue des Châtaigniers, 45140 Ormes.
348 134 040 R.C.S. Orléans.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 22 MAI 2013 (14h30)

Demande d'envoi de documents et de renseignements

(Art. R. 225-81 – R. 225-83 – R. 225-88 du Code de commerce)

Conformément à l'article R. 225-88 du Code de commerce, tout actionnaire titulaire de titres nominatifs peut, à compter de la convocation de l'Assemblée et jusqu'au cinquième jour inclusivement avant la réunion, demander à la Société de lui envoyer les documents prévus aux articles R. 225-81 et R. 225-83 dudit code.

Le même droit est ouvert à tout actionnaire propriétaire de titres au porteur qui justifie de cette qualité par la transmission d'une attestation d'inscription dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Il est également possible pour tout actionnaire titulaire de titres nominatifs d'obtenir, par une demande unique, l'envoi des documents précités qui seront établis à l'occasion de chacune des Assemblées d'actionnaires ultérieures sous réserve de le préciser expressément.

Au cas où l'actionnaire souhaiterait bénéficier de cette faculté, mention devra en être portée sur la présent demande au verso en précisant les modalités d'envoi (postal ou mail) ainsi que l'adresse postale ou électronique (selon les modalités d'envoi choisies), étant précisé que l'envoi par voie électronique pourra être utilisé pour toutes les formalités prévues aux articles R. 225-68 (convocation), R. 225-72, R. 225-74, R. 225-88 et R. 236-3 du Code de Commerce. Les actionnaires qui ont consenti à l'utilisation de la voie électronique peuvent demander le retour à un envoi postal trente cinq jours au moins avant la publication de l'avis de convocation, soit par voie postale, soit par voie électronique c.mousset@vergnet.fr

Formulaire à retourner à : VERGNET
Mme Mousset
1, rue des Châtaigniers
45140 ORMES

M., Mme ou Mlle

Adresse complète

.....

.....

Titulaire de :

..... titres « nominatifs purs » inscrits en compte dans les livres de la Société

..... titres « nominatifs administrés » inscrits en compte à

..... titres au porteur inscrits en compte à

Demande l'envoi à l'adresse ci-dessus des documents ou renseignements concernant l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 mai 2013 tels qu'ils sont visés par les articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce.

A, le 2013

Signature

VERGNET

Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 5.629.417,20 euros
Siège social : 1, rue des Châtaigniers, 45140 Ormes.
348 134 040 R.C.S. Orléans.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 22 MAI 2013 (14h30)

Demande d'envoi de documents et de renseignements

(Art. R. 225-81 – R. 225-83 – R. 225-88 du Code de commerce)

Conformément à l'article R. 225-88 du Code de commerce, tout actionnaire titulaire de titres nominatifs peut, à compter de la convocation de l'Assemblée et jusqu'au cinquième jour inclusivement avant la réunion, demander à la Société de lui envoyer les documents prévus aux articles R. 225-81 et R. 225-83 dudit code.

Le même droit est ouvert à tout actionnaire propriétaire de titres au porteur qui justifie de cette qualité par la transmission d'une attestation d'inscription dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Il est également possible pour tout actionnaire titulaire de titres nominatifs d'obtenir, par une demande unique, l'envoi des documents précités qui seront établis à l'occasion de chacune des Assemblées d'actionnaires ultérieures sous réserve de le préciser expressément.

Au cas où l'actionnaire souhaiterait bénéficier de cette faculté, mention devra en être portée sur la présent demande au verso en précisant les modalités d'envoi (postal ou mail) ainsi que l'adresse postale ou électronique (selon les modalités d'envoi choisies), étant précisé que l'envoi par voie électronique pourra être utilisé pour toutes les formalités prévues aux articles R. 225-68 (convocation), R. 225-72, R. 225-74, R. 225-88 et R. 236-3 du Code de Commerce. Les actionnaires qui ont consenti à l'utilisation de la voie électronique peuvent demander le retour à un envoi postal trente cinq jours au moins avant la publication de l'avis de convocation, soit par voie postale, soit par voie électronique c.mousset@vergnet.fr

Formulaire à retourner à : VERGNET
Mme Mousset
1, rue des Châtaigniers
45140 ORMES

M., Mme ou Mlle

Adresse complète

.....

.....

Titulaire de :

..... titres « nominatifs purs » inscrits en compte dans les livres de la Société

..... titres « nominatifs administrés » inscrits en compte à

..... titres au porteur inscrits en compte à

Demande l'envoi à l'adresse ci-dessus des documents ou renseignements concernant l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 mai 2013 tels qu'ils sont visés par les articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce.

A, le 2013

Signature

VERGNET

Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 5.629.417,20 euros
Siège social : 1, rue des Châtaigniers, 45140 Ormes.
348 134 040 R.C.S. Orléans.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 22 MAI 2013 (14h30)

Demande d'envoi de documents et de renseignements

(Art. R. 225-81 – R. 225-83 – R. 225-88 du Code de commerce)

Conformément à l'article R. 225-88 du Code de commerce, tout actionnaire titulaire de titres nominatifs peut, à compter de la convocation de l'Assemblée et jusqu'au cinquième jour inclusivement avant la réunion, demander à la Société de lui envoyer les documents prévus aux articles R. 225-81 et R. 225-83 dudit code.

Le même droit est ouvert à tout actionnaire propriétaire de titres au porteur qui justifie de cette qualité par la transmission d'une attestation d'inscription dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Il est également possible pour tout actionnaire titulaire de titres nominatifs d'obtenir, par une demande unique, l'envoi des documents précités qui seront établis à l'occasion de chacune des Assemblées d'actionnaires ultérieures sous réserve de le préciser expressément.

Au cas où l'actionnaire souhaiterait bénéficier de cette faculté, mention devra en être portée sur la présent demande au verso en précisant les modalités d'envoi (postal ou mail) ainsi que l'adresse postale ou électronique (selon les modalités d'envoi choisies), étant précisé que l'envoi par voie électronique pourra être utilisé pour toutes les formalités prévues aux articles R. 225-68 (convocation), R. 225-72, R. 225-74, R. 225-88 et R. 236-3 du Code de Commerce. Les actionnaires qui ont consenti à l'utilisation de la voie électronique peuvent demander le retour à un envoi postal trente cinq jours au moins avant la publication de l'avis de convocation, soit par voie postale, soit par voie électronique c.mousset@vergnet.fr

Formulaire à retourner à : VERGNET
Mme Mousset
1, rue des Châtaigniers
45140 ORMES

M., Mme ou Mlle

Adresse complète

.....

.....

Titulaire de :

..... titres « nominatifs purs » inscrits en compte dans les livres de la Société

..... titres « nominatifs administrés » inscrits en compte à

..... titres au porteur inscrits en compte à

Demande l'envoi à l'adresse ci-dessus des documents ou renseignements concernant l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 mai 2013 tels qu'ils sont visés par les articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce.

A, le 2013

Signature

VERGNET

Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 5.629.417,20 euros
Siège social : 1, rue des Châtaigniers, 45140 Ormes.
348 134 040 R.C.S. Orléans.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 22 MAI 2013 (14h30)

Demande d'envoi de documents et de renseignements

(Art. R. 225-81 – R. 225-83 – R. 225-88 du Code de commerce)

Conformément à l'article R. 225-88 du Code de commerce, tout actionnaire titulaire de titres nominatifs peut, à compter de la convocation de l'Assemblée et jusqu'au cinquième jour inclusivement avant la réunion, demander à la Société de lui envoyer les documents prévus aux articles R. 225-81 et R. 225-83 dudit code.

Le même droit est ouvert à tout actionnaire propriétaire de titres au porteur qui justifie de cette qualité par la transmission d'une attestation d'inscription dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Il est également possible pour tout actionnaire titulaire de titres nominatifs d'obtenir, par une demande unique, l'envoi des documents précités qui seront établis à l'occasion de chacune des Assemblées d'actionnaires ultérieures sous réserve de le préciser expressément.

Au cas où l'actionnaire souhaiterait bénéficier de cette faculté, mention devra en être portée sur la présent demande au verso en précisant les modalités d'envoi (postal ou mail) ainsi que l'adresse postale ou électronique (selon les modalités d'envoi choisies), étant précisé que l'envoi par voie électronique pourra être utilisé pour toutes les formalités prévues aux articles R. 225-68 (convocation), R. 225-72, R. 225-74, R. 225-88 et R. 236-3 du Code de Commerce. Les actionnaires qui ont consenti à l'utilisation de la voie électronique peuvent demander le retour à un envoi postal trente cinq jours au moins avant la publication de l'avis de convocation, soit par voie postale, soit par voie électronique c.mousset@vergnet.fr

Formulaire à retourner à : VERGNET
Mme Mousset
1, rue des Châtaigniers
45140 ORMES

M., Mme ou Mlle

Adresse complète

.....

.....

Titulaire de :

..... titres « nominatifs purs » inscrits en compte dans les livres de la Société

..... titres « nominatifs administrés » inscrits en compte à

..... titres au porteur inscrits en compte à

Demande l'envoi à l'adresse ci-dessus des documents ou renseignements concernant l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 mai 2013 tels qu'ils sont visés par les articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce.

A, le 2013

Signature

VERGNET

Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 5.629.417,20 euros
Siège social : 1, rue des Châtaigniers, 45140 Ormes.
348 134 040 R.C.S. Orléans.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 22 MAI 2013 (14h30)

Demande d'envoi de documents et de renseignements

(Art. R. 225-81 – R. 225-83 – R. 225-88 du Code de commerce)

Conformément à l'article R. 225-88 du Code de commerce, tout actionnaire titulaire de titres nominatifs peut, à compter de la convocation de l'Assemblée et jusqu'au cinquième jour inclusivement avant la réunion, demander à la Société de lui envoyer les documents prévus aux articles R. 225-81 et R. 225-83 dudit code.

Le même droit est ouvert à tout actionnaire propriétaire de titres au porteur qui justifie de cette qualité par la transmission d'une attestation d'inscription dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Il est également possible pour tout actionnaire titulaire de titres nominatifs d'obtenir, par une demande unique, l'envoi des documents précités qui seront établis à l'occasion de chacune des Assemblées d'actionnaires ultérieures sous réserve de le préciser expressément.

Au cas où l'actionnaire souhaiterait bénéficier de cette faculté, mention devra en être portée sur la présent demande au verso en précisant les modalités d'envoi (postal ou mail) ainsi que l'adresse postale ou électronique (selon les modalités d'envoi choisies), étant précisé que l'envoi par voie électronique pourra être utilisé pour toutes les formalités prévues aux articles R. 225-68 (convocation), R. 225-72, R. 225-74, R. 225-88 et R. 236-3 du Code de Commerce. Les actionnaires qui ont consenti à l'utilisation de la voie électronique peuvent demander le retour à un envoi postal trente cinq jours au moins avant la publication de l'avis de convocation, soit par voie postale, soit par voie électronique c.mousset@vergnet.fr

Formulaire à retourner à : VERGNET
Mme Mousset
1, rue des Châtaigniers
45140 ORMES

M., Mme ou Mlle

Adresse complète

.....

.....

Titulaire de :

..... titres « nominatifs purs » inscrits en compte dans les livres de la Société

..... titres « nominatifs administrés » inscrits en compte à

..... titres au porteur inscrits en compte à

Demande l'envoi à l'adresse ci-dessus des documents ou renseignements concernant l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 mai 2013 tels qu'ils sont visés par les articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce.

A, le 2013

Signature

VERGNET

Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 5.629.417,20 euros
Siège social : 1, rue des Châtaigniers, 45140 Ormes.
348 134 040 R.C.S. Orléans.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 22 MAI 2013 (14h30)

Demande d'envoi de documents et de renseignements

(Art. R. 225-81 – R. 225-83 – R. 225-88 du Code de commerce)

Conformément à l'article R. 225-88 du Code de commerce, tout actionnaire titulaire de titres nominatifs peut, à compter de la convocation de l'Assemblée et jusqu'au cinquième jour inclusivement avant la réunion, demander à la Société de lui envoyer les documents prévus aux articles R. 225-81 et R. 225-83 dudit code.

Le même droit est ouvert à tout actionnaire propriétaire de titres au porteur qui justifie de cette qualité par la transmission d'une attestation d'inscription dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Il est également possible pour tout actionnaire titulaire de titres nominatifs d'obtenir, par une demande unique, l'envoi des documents précités qui seront établis à l'occasion de chacune des Assemblées d'actionnaires ultérieures sous réserve de le préciser expressément.

Au cas où l'actionnaire souhaiterait bénéficier de cette faculté, mention devra en être portée sur la présent demande au verso en précisant les modalités d'envoi (postal ou mail) ainsi que l'adresse postale ou électronique (selon les modalités d'envoi choisies), étant précisé que l'envoi par voie électronique pourra être utilisé pour toutes les formalités prévues aux articles R. 225-68 (convocation), R. 225-72, R. 225-74, R. 225-88 et R. 236-3 du Code de Commerce. Les actionnaires qui ont consenti à l'utilisation de la voie électronique peuvent demander le retour à un envoi postal trente cinq jours au moins avant la publication de l'avis de convocation, soit par voie postale, soit par voie électronique c.mousset@vergnet.fr

Formulaire à retourner à : VERGNET
Mme Mousset
1, rue des Châtaigniers
45140 ORMES

M., Mme ou Mlle

Adresse complète

.....

.....

Titulaire de :

..... titres « nominatifs purs » inscrits en compte dans les livres de la Société

..... titres « nominatifs administrés » inscrits en compte à

..... titres au porteur inscrits en compte à

Demande l'envoi à l'adresse ci-dessus des documents ou renseignements concernant l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 mai 2013 tels qu'ils sont visés par les articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce.

A, le 2013

Signature

VERGNET

Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 5.629.417,20 euros
Siège social : 1, rue des Châtaigniers, 45140 Ormes.
348 134 040 R.C.S. Orléans.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 22 MAI 2013 (14h30)

Demande d'envoi de documents et de renseignements

(Art. R. 225-81 – R. 225-83 – R. 225-88 du Code de commerce)

Conformément à l'article R. 225-88 du Code de commerce, tout actionnaire titulaire de titres nominatifs peut, à compter de la convocation de l'Assemblée et jusqu'au cinquième jour inclusivement avant la réunion, demander à la Société de lui envoyer les documents prévus aux articles R. 225-81 et R. 225-83 dudit code.

Le même droit est ouvert à tout actionnaire propriétaire de titres au porteur qui justifie de cette qualité par la transmission d'une attestation d'inscription dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Il est également possible pour tout actionnaire titulaire de titres nominatifs d'obtenir, par une demande unique, l'envoi des documents précités qui seront établis à l'occasion de chacune des Assemblées d'actionnaires ultérieures sous réserve de le préciser expressément.

Au cas où l'actionnaire souhaiterait bénéficier de cette faculté, mention devra en être portée sur la présent demande au verso en précisant les modalités d'envoi (postal ou mail) ainsi que l'adresse postale ou électronique (selon les modalités d'envoi choisies), étant précisé que l'envoi par voie électronique pourra être utilisé pour toutes les formalités prévues aux articles R. 225-68 (convocation), R. 225-72, R. 225-74, R. 225-88 et R. 236-3 du Code de Commerce. Les actionnaires qui ont consenti à l'utilisation de la voie électronique peuvent demander le retour à un envoi postal trente cinq jours au moins avant la publication de l'avis de convocation, soit par voie postale, soit par voie électronique c.mousset@vergnet.fr

Formulaire à retourner à : VERGNET
Mme Mousset
1, rue des Châtaigniers
45140 ORMES

M., Mme ou Mlle

Adresse complète

.....

.....

Titulaire de :

..... titres « nominatifs purs » inscrits en compte dans les livres de la Société

..... titres « nominatifs administrés » inscrits en compte à

..... titres au porteur inscrits en compte à

Demande l'envoi à l'adresse ci-dessus des documents ou renseignements concernant l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 mai 2013 tels qu'ils sont visés par les articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce.

A, le 2013

Signature

VERGNET

Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 5.629.417,20 euros
Siège social : 1, rue des Châtaigniers, 45140 Ormes.
348 134 040 R.C.S. Orléans.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 22 MAI 2013 (14h30)

Demande d'envoi de documents et de renseignements

(Art. R. 225-81 – R. 225-83 – R. 225-88 du Code de commerce)

Conformément à l'article R. 225-88 du Code de commerce, tout actionnaire titulaire de titres nominatifs peut, à compter de la convocation de l'Assemblée et jusqu'au cinquième jour inclusivement avant la réunion, demander à la Société de lui envoyer les documents prévus aux articles R. 225-81 et R. 225-83 dudit code.

Le même droit est ouvert à tout actionnaire propriétaire de titres au porteur qui justifie de cette qualité par la transmission d'une attestation d'inscription dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Il est également possible pour tout actionnaire titulaire de titres nominatifs d'obtenir, par une demande unique, l'envoi des documents précités qui seront établis à l'occasion de chacune des Assemblées d'actionnaires ultérieures sous réserve de le préciser expressément.

Au cas où l'actionnaire souhaiterait bénéficier de cette faculté, mention devra en être portée sur la présent demande au verso en précisant les modalités d'envoi (postal ou mail) ainsi que l'adresse postale ou électronique (selon les modalités d'envoi choisies), étant précisé que l'envoi par voie électronique pourra être utilisé pour toutes les formalités prévues aux articles R. 225-68 (convocation), R. 225-72, R. 225-74, R. 225-88 et R. 236-3 du Code de Commerce. Les actionnaires qui ont consenti à l'utilisation de la voie électronique peuvent demander le retour à un envoi postal trente cinq jours au moins avant la publication de l'avis de convocation, soit par voie postale, soit par voie électronique c.mousset@vergnet.fr

Formulaire à retourner à : VERGNET
Mme Mousset
1, rue des Châtaigniers
45140 ORMES

M., Mme ou Mlle

Adresse complète

.....

.....

Titulaire de :

..... titres « nominatifs purs » inscrits en compte dans les livres de la Société

..... titres « nominatifs administrés » inscrits en compte à

..... titres au porteur inscrits en compte à

Demande l'envoi à l'adresse ci-dessus des documents ou renseignements concernant l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 mai 2013 tels qu'ils sont visés par les articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce.

A, le 2013

Signature

VERGNET

Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 5.629.417,20 euros
Siège social : 1, rue des Châtaigniers, 45140 Ormes.
348 134 040 R.C.S. Orléans.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 22 MAI 2013 (14h30)

Demande d'envoi de documents et de renseignements

(Art. R. 225-81 – R. 225-83 – R. 225-88 du Code de commerce)

Conformément à l'article R. 225-88 du Code de commerce, tout actionnaire titulaire de titres nominatifs peut, à compter de la convocation de l'Assemblée et jusqu'au cinquième jour inclusivement avant la réunion, demander à la Société de lui envoyer les documents prévus aux articles R. 225-81 et R. 225-83 dudit code.

Le même droit est ouvert à tout actionnaire propriétaire de titres au porteur qui justifie de cette qualité par la transmission d'une attestation d'inscription dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Il est également possible pour tout actionnaire titulaire de titres nominatifs d'obtenir, par une demande unique, l'envoi des documents précités qui seront établis à l'occasion de chacune des Assemblées d'actionnaires ultérieures sous réserve de le préciser expressément.

Au cas où l'actionnaire souhaiterait bénéficier de cette faculté, mention devra en être portée sur la présent demande au verso en précisant les modalités d'envoi (postal ou mail) ainsi que l'adresse postale ou électronique (selon les modalités d'envoi choisies), étant précisé que l'envoi par voie électronique pourra être utilisé pour toutes les formalités prévues aux articles R. 225-68 (convocation), R. 225-72, R. 225-74, R. 225-88 et R. 236-3 du Code de Commerce. Les actionnaires qui ont consenti à l'utilisation de la voie électronique peuvent demander le retour à un envoi postal trente cinq jours au moins avant la publication de l'avis de convocation, soit par voie postale, soit par voie électronique c.mousset@vergnet.fr

Formulaire à retourner à : VERGNET
Mme Mousset
1, rue des Châtaigniers
45140 ORMES

M., Mme ou Mlle

Adresse complète

.....

.....

Titulaire de :

..... titres « nominatifs purs » inscrits en compte dans les livres de la Société

..... titres « nominatifs administrés » inscrits en compte à

..... titres au porteur inscrits en compte à

Demande l'envoi à l'adresse ci-dessus des documents ou renseignements concernant l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 mai 2013 tels qu'ils sont visés par les articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce.

A, le 2013

Signature

VERGNET

Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 5.629.417,20 euros
Siège social : 1, rue des Châtaigniers, 45140 Ormes.
348 134 040 R.C.S. Orléans.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 22 MAI 2013 (14h30)

Demande d'envoi de documents et de renseignements

(Art. R. 225-81 – R. 225-83 – R. 225-88 du Code de commerce)

Conformément à l'article R. 225-88 du Code de commerce, tout actionnaire titulaire de titres nominatifs peut, à compter de la convocation de l'Assemblée et jusqu'au cinquième jour inclusivement avant la réunion, demander à la Société de lui envoyer les documents prévus aux articles R. 225-81 et R. 225-83 dudit code.

Le même droit est ouvert à tout actionnaire propriétaire de titres au porteur qui justifie de cette qualité par la transmission d'une attestation d'inscription dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Il est également possible pour tout actionnaire titulaire de titres nominatifs d'obtenir, par une demande unique, l'envoi des documents précités qui seront établis à l'occasion de chacune des Assemblées d'actionnaires ultérieures sous réserve de le préciser expressément.

Au cas où l'actionnaire souhaiterait bénéficier de cette faculté, mention devra en être portée sur la présent demande au verso en précisant les modalités d'envoi (postal ou mail) ainsi que l'adresse postale ou électronique (selon les modalités d'envoi choisies), étant précisé que l'envoi par voie électronique pourra être utilisé pour toutes les formalités prévues aux articles R. 225-68 (convocation), R. 225-72, R. 225-74, R. 225-88 et R. 236-3 du Code de Commerce. Les actionnaires qui ont consenti à l'utilisation de la voie électronique peuvent demander le retour à un envoi postal trente cinq jours au moins avant la publication de l'avis de convocation, soit par voie postale, soit par voie électronique c.mousset@vergnet.fr

Formulaire à retourner à : VERGNET
Mme Mousset
1, rue des Châtaigniers
45140 ORMES

M., Mme ou Mlle

Adresse complète

.....

.....

Titulaire de :

..... titres « nominatifs purs » inscrits en compte dans les livres de la Société

..... titres « nominatifs administrés » inscrits en compte à

..... titres au porteur inscrits en compte à

Demande l'envoi à l'adresse ci-dessus des documents ou renseignements concernant l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 mai 2013 tels qu'ils sont visés par les articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce.

A, le 2013

Signature

VERGNET

Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 5.629.417,20 euros
Siège social : 1, rue des Châtaigniers, 45140 Ormes.
348 134 040 R.C.S. Orléans.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 22 MAI 2013 (14h30)

Demande d'envoi de documents et de renseignements

(Art. R. 225-81 – R. 225-83 – R. 225-88 du Code de commerce)

Conformément à l'article R. 225-88 du Code de commerce, tout actionnaire titulaire de titres nominatifs peut, à compter de la convocation de l'Assemblée et jusqu'au cinquième jour inclusivement avant la réunion, demander à la Société de lui envoyer les documents prévus aux articles R. 225-81 et R. 225-83 dudit code.

Le même droit est ouvert à tout actionnaire propriétaire de titres au porteur qui justifie de cette qualité par la transmission d'une attestation d'inscription dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Il est également possible pour tout actionnaire titulaire de titres nominatifs d'obtenir, par une demande unique, l'envoi des documents précités qui seront établis à l'occasion de chacune des Assemblées d'actionnaires ultérieures sous réserve de le préciser expressément.

Au cas où l'actionnaire souhaiterait bénéficier de cette faculté, mention devra en être portée sur la présent demande au verso en précisant les modalités d'envoi (postal ou mail) ainsi que l'adresse postale ou électronique (selon les modalités d'envoi choisies), étant précisé que l'envoi par voie électronique pourra être utilisé pour toutes les formalités prévues aux articles R. 225-68 (convocation), R. 225-72, R. 225-74, R. 225-88 et R. 236-3 du Code de Commerce. Les actionnaires qui ont consenti à l'utilisation de la voie électronique peuvent demander le retour à un envoi postal trente cinq jours au moins avant la publication de l'avis de convocation, soit par voie postale, soit par voie électronique c.mousset@vergnet.fr

Formulaire à retourner à : VERGNET
Mme Mousset
1, rue des Châtaigniers
45140 ORMES

M., Mme ou Mlle

Adresse complète

.....

.....

Titulaire de :

..... titres « nominatifs purs » inscrits en compte dans les livres de la Société

..... titres « nominatifs administrés » inscrits en compte à

..... titres au porteur inscrits en compte à

Demande l'envoi à l'adresse ci-dessus des documents ou renseignements concernant l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 mai 2013 tels qu'ils sont visés par les articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce.

A, le 2013

Signature

VERGNET

Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 5.629.417,20 euros
Siège social : 1, rue des Châtaigniers, 45140 Ormes.
348 134 040 R.C.S. Orléans.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 22 MAI 2013 (14h30)

Demande d'envoi de documents et de renseignements

(Art. R. 225-81 – R. 225-83 – R. 225-88 du Code de commerce)

Conformément à l'article R. 225-88 du Code de commerce, tout actionnaire titulaire de titres nominatifs peut, à compter de la convocation de l'Assemblée et jusqu'au cinquième jour inclusivement avant la réunion, demander à la Société de lui envoyer les documents prévus aux articles R. 225-81 et R. 225-83 dudit code.

Le même droit est ouvert à tout actionnaire propriétaire de titres au porteur qui justifie de cette qualité par la transmission d'une attestation d'inscription dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Il est également possible pour tout actionnaire titulaire de titres nominatifs d'obtenir, par une demande unique, l'envoi des documents précités qui seront établis à l'occasion de chacune des Assemblées d'actionnaires ultérieures sous réserve de le préciser expressément.

Au cas où l'actionnaire souhaiterait bénéficier de cette faculté, mention devra en être portée sur la présent demande au verso en précisant les modalités d'envoi (postal ou mail) ainsi que l'adresse postale ou électronique (selon les modalités d'envoi choisies), étant précisé que l'envoi par voie électronique pourra être utilisé pour toutes les formalités prévues aux articles R. 225-68 (convocation), R. 225-72, R. 225-74, R. 225-88 et R. 236-3 du Code de Commerce. Les actionnaires qui ont consenti à l'utilisation de la voie électronique peuvent demander le retour à un envoi postal trente cinq jours au moins avant la publication de l'avis de convocation, soit par voie postale, soit par voie électronique c.mousset@vergnet.fr

Formulaire à retourner à : VERGNET
Mme Mousset
1, rue des Châtaigniers
45140 ORMES

M., Mme ou Mlle

Adresse complète

.....

.....

Titulaire de :

..... titres « nominatifs purs » inscrits en compte dans les livres de la Société

..... titres « nominatifs administrés » inscrits en compte à

..... titres au porteur inscrits en compte à

Demande l'envoi à l'adresse ci-dessus des documents ou renseignements concernant l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 mai 2013 tels qu'ils sont visés par les articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce.

A, le 2013

Signature

VERGNET

Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 5.629.417,20 euros
Siège social : 1, rue des Châtaigniers, 45140 Ormes.
348 134 040 R.C.S. Orléans.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 22 MAI 2013 (14h30)

Demande d'envoi de documents et de renseignements

(Art. R. 225-81 – R. 225-83 – R. 225-88 du Code de commerce)

Conformément à l'article R. 225-88 du Code de commerce, tout actionnaire titulaire de titres nominatifs peut, à compter de la convocation de l'Assemblée et jusqu'au cinquième jour inclusivement avant la réunion, demander à la Société de lui envoyer les documents prévus aux articles R. 225-81 et R. 225-83 dudit code.

Le même droit est ouvert à tout actionnaire propriétaire de titres au porteur qui justifie de cette qualité par la transmission d'une attestation d'inscription dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Il est également possible pour tout actionnaire titulaire de titres nominatifs d'obtenir, par une demande unique, l'envoi des documents précités qui seront établis à l'occasion de chacune des Assemblées d'actionnaires ultérieures sous réserve de le préciser expressément.

Au cas où l'actionnaire souhaiterait bénéficier de cette faculté, mention devra en être portée sur la présent demande au verso en précisant les modalités d'envoi (postal ou mail) ainsi que l'adresse postale ou électronique (selon les modalités d'envoi choisies), étant précisé que l'envoi par voie électronique pourra être utilisé pour toutes les formalités prévues aux articles R. 225-68 (convocation), R. 225-72, R. 225-74, R. 225-88 et R. 236-3 du Code de Commerce. Les actionnaires qui ont consenti à l'utilisation de la voie électronique peuvent demander le retour à un envoi postal trente cinq jours au moins avant la publication de l'avis de convocation, soit par voie postale, soit par voie électronique c.mousset@vergnet.fr

Formulaire à retourner à : VERGNET
Mme Mousset
1, rue des Châtaigniers
45140 ORMES

M., Mme ou Mlle

Adresse complète

.....

.....

Titulaire de :

..... titres « nominatifs purs » inscrits en compte dans les livres de la Société

..... titres « nominatifs administrés » inscrits en compte à

..... titres au porteur inscrits en compte à

Demande l'envoi à l'adresse ci-dessus des documents ou renseignements concernant l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 mai 2013 tels qu'ils sont visés par les articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce.

A, le 2013

Signature

VERGNET

Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 5.629.417,20 euros
Siège social : 1, rue des Châtaigniers, 45140 Ormes.
348 134 040 R.C.S. Orléans.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 22 MAI 2013 (14h30)

Demande d'envoi de documents et de renseignements

(Art. R. 225-81 – R. 225-83 – R. 225-88 du Code de commerce)

Conformément à l'article R. 225-88 du Code de commerce, tout actionnaire titulaire de titres nominatifs peut, à compter de la convocation de l'Assemblée et jusqu'au cinquième jour inclusivement avant la réunion, demander à la Société de lui envoyer les documents prévus aux articles R. 225-81 et R. 225-83 dudit code.

Le même droit est ouvert à tout actionnaire propriétaire de titres au porteur qui justifie de cette qualité par la transmission d'une attestation d'inscription dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Il est également possible pour tout actionnaire titulaire de titres nominatifs d'obtenir, par une demande unique, l'envoi des documents précités qui seront établis à l'occasion de chacune des Assemblées d'actionnaires ultérieures sous réserve de le préciser expressément.

Au cas où l'actionnaire souhaiterait bénéficier de cette faculté, mention devra en être portée sur la présent demande au verso en précisant les modalités d'envoi (postal ou mail) ainsi que l'adresse postale ou électronique (selon les modalités d'envoi choisies), étant précisé que l'envoi par voie électronique pourra être utilisé pour toutes les formalités prévues aux articles R. 225-68 (convocation), R. 225-72, R. 225-74, R. 225-88 et R. 236-3 du Code de Commerce. Les actionnaires qui ont consenti à l'utilisation de la voie électronique peuvent demander le retour à un envoi postal trente cinq jours au moins avant la publication de l'avis de convocation, soit par voie postale, soit par voie électronique c.mousset@vergnet.fr

Formulaire à retourner à : VERGNET
Mme Mousset
1, rue des Châtaigniers
45140 ORMES

M., Mme ou Mlle

Adresse complète

.....

.....

Titulaire de :

..... titres « nominatifs purs » inscrits en compte dans les livres de la Société

..... titres « nominatifs administrés » inscrits en compte à

..... titres au porteur inscrits en compte à

Demande l'envoi à l'adresse ci-dessus des documents ou renseignements concernant l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 mai 2013 tels qu'ils sont visés par les articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce.

A, le 2013

Signature

VERGNET

Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 5.629.417,20 euros
Siège social : 1, rue des Châtaigniers, 45140 Ormes.
348 134 040 R.C.S. Orléans.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 22 MAI 2013 (14h30)

Demande d'envoi de documents et de renseignements

(Art. R. 225-81 – R. 225-83 – R. 225-88 du Code de commerce)

Conformément à l'article R. 225-88 du Code de commerce, tout actionnaire titulaire de titres nominatifs peut, à compter de la convocation de l'Assemblée et jusqu'au cinquième jour inclusivement avant la réunion, demander à la Société de lui envoyer les documents prévus aux articles R. 225-81 et R. 225-83 dudit code.

Le même droit est ouvert à tout actionnaire propriétaire de titres au porteur qui justifie de cette qualité par la transmission d'une attestation d'inscription dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Il est également possible pour tout actionnaire titulaire de titres nominatifs d'obtenir, par une demande unique, l'envoi des documents précités qui seront établis à l'occasion de chacune des Assemblées d'actionnaires ultérieures sous réserve de le préciser expressément.

Au cas où l'actionnaire souhaiterait bénéficier de cette faculté, mention devra en être portée sur la présent demande au verso en précisant les modalités d'envoi (postal ou mail) ainsi que l'adresse postale ou électronique (selon les modalités d'envoi choisies), étant précisé que l'envoi par voie électronique pourra être utilisé pour toutes les formalités prévues aux articles R. 225-68 (convocation), R. 225-72, R. 225-74, R. 225-88 et R. 236-3 du Code de Commerce. Les actionnaires qui ont consenti à l'utilisation de la voie électronique peuvent demander le retour à un envoi postal trente cinq jours au moins avant la publication de l'avis de convocation, soit par voie postale, soit par voie électronique c.mousset@vergnet.fr

Formulaire à retourner à : VERGNET
Mme Mousset
1, rue des Châtaigniers
45140 ORMES

M., Mme ou Mlle

Adresse complète

.....

.....

Titulaire de :

..... titres « nominatifs purs » inscrits en compte dans les livres de la Société

..... titres « nominatifs administrés » inscrits en compte à

..... titres au porteur inscrits en compte à

Demande l'envoi à l'adresse ci-dessus des documents ou renseignements concernant l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 mai 2013 tels qu'ils sont visés par les articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce.

A, le 2013

Signature

VERGNET

Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 5.629.417,20 euros
Siège social : 1, rue des Châtaigniers, 45140 Ormes.
348 134 040 R.C.S. Orléans.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 22 MAI 2013 (14h30)

Demande d'envoi de documents et de renseignements

(Art. R. 225-81 – R. 225-83 – R. 225-88 du Code de commerce)

Conformément à l'article R. 225-88 du Code de commerce, tout actionnaire titulaire de titres nominatifs peut, à compter de la convocation de l'Assemblée et jusqu'au cinquième jour inclusivement avant la réunion, demander à la Société de lui envoyer les documents prévus aux articles R. 225-81 et R. 225-83 dudit code.

Le même droit est ouvert à tout actionnaire propriétaire de titres au porteur qui justifie de cette qualité par la transmission d'une attestation d'inscription dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Il est également possible pour tout actionnaire titulaire de titres nominatifs d'obtenir, par une demande unique, l'envoi des documents précités qui seront établis à l'occasion de chacune des Assemblées d'actionnaires ultérieures sous réserve de le préciser expressément.

Au cas où l'actionnaire souhaiterait bénéficier de cette faculté, mention devra en être portée sur la présent demande au verso en précisant les modalités d'envoi (postal ou mail) ainsi que l'adresse postale ou électronique (selon les modalités d'envoi choisies), étant précisé que l'envoi par voie électronique pourra être utilisé pour toutes les formalités prévues aux articles R. 225-68 (convocation), R. 225-72, R. 225-74, R. 225-88 et R. 236-3 du Code de Commerce. Les actionnaires qui ont consenti à l'utilisation de la voie électronique peuvent demander le retour à un envoi postal trente cinq jours au moins avant la publication de l'avis de convocation, soit par voie postale, soit par voie électronique c.mousset@vergnet.fr

Formulaire à retourner à : VERGNET
Mme Mousset
1, rue des Châtaigniers
45140 ORMES

M., Mme ou Mlle

Adresse complète

.....

.....

Titulaire de :

..... titres « nominatifs purs » inscrits en compte dans les livres de la Société

..... titres « nominatifs administrés » inscrits en compte à

..... titres au porteur inscrits en compte à

Demande l'envoi à l'adresse ci-dessus des documents ou renseignements concernant l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 mai 2013 tels qu'ils sont visés par les articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce.

A, le 2013

Signature

VERGNET

Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 5.629.417,20 euros
Siège social : 1, rue des Châtaigniers, 45140 Ormes.
348 134 040 R.C.S. Orléans.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 22 MAI 2013 (14h30)

Demande d'envoi de documents et de renseignements

(Art. R. 225-81 – R. 225-83 – R. 225-88 du Code de commerce)

Conformément à l'article R. 225-88 du Code de commerce, tout actionnaire titulaire de titres nominatifs peut, à compter de la convocation de l'Assemblée et jusqu'au cinquième jour inclusivement avant la réunion, demander à la Société de lui envoyer les documents prévus aux articles R. 225-81 et R. 225-83 dudit code.

Le même droit est ouvert à tout actionnaire propriétaire de titres au porteur qui justifie de cette qualité par la transmission d'une attestation d'inscription dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Il est également possible pour tout actionnaire titulaire de titres nominatifs d'obtenir, par une demande unique, l'envoi des documents précités qui seront établis à l'occasion de chacune des Assemblées d'actionnaires ultérieures sous réserve de le préciser expressément.

Au cas où l'actionnaire souhaiterait bénéficier de cette faculté, mention devra en être portée sur la présent demande au verso en précisant les modalités d'envoi (postal ou mail) ainsi que l'adresse postale ou électronique (selon les modalités d'envoi choisies), étant précisé que l'envoi par voie électronique pourra être utilisé pour toutes les formalités prévues aux articles R. 225-68 (convocation), R. 225-72, R. 225-74, R. 225-88 et R. 236-3 du Code de Commerce. Les actionnaires qui ont consenti à l'utilisation de la voie électronique peuvent demander le retour à un envoi postal trente cinq jours au moins avant la publication de l'avis de convocation, soit par voie postale, soit par voie électronique c.mousset@vergnet.fr

Formulaire à retourner à : VERGNET
Mme Mousset
1, rue des Châtaigniers
45140 ORMES

M., Mme ou Mlle

Adresse complète

.....

.....

Titulaire de :

..... titres « nominatifs purs » inscrits en compte dans les livres de la Société

..... titres « nominatifs administrés » inscrits en compte à

..... titres au porteur inscrits en compte à

Demande l'envoi à l'adresse ci-dessus des documents ou renseignements concernant l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 mai 2013 tels qu'ils sont visés par les articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce.

A, le 2013

Signature

VERGNET

Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 5.629.417,20 euros
Siège social : 1, rue des Châtaigniers, 45140 Ormes.
348 134 040 R.C.S. Orléans.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 22 MAI 2013 (14h30)

Demande d'envoi de documents et de renseignements

(Art. R. 225-81 – R. 225-83 – R. 225-88 du Code de commerce)

Conformément à l'article R. 225-88 du Code de commerce, tout actionnaire titulaire de titres nominatifs peut, à compter de la convocation de l'Assemblée et jusqu'au cinquième jour inclusivement avant la réunion, demander à la Société de lui envoyer les documents prévus aux articles R. 225-81 et R. 225-83 dudit code.

Le même droit est ouvert à tout actionnaire propriétaire de titres au porteur qui justifie de cette qualité par la transmission d'une attestation d'inscription dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Il est également possible pour tout actionnaire titulaire de titres nominatifs d'obtenir, par une demande unique, l'envoi des documents précités qui seront établis à l'occasion de chacune des Assemblées d'actionnaires ultérieures sous réserve de le préciser expressément.

Au cas où l'actionnaire souhaiterait bénéficier de cette faculté, mention devra en être portée sur la présent demande au verso en précisant les modalités d'envoi (postal ou mail) ainsi que l'adresse postale ou électronique (selon les modalités d'envoi choisies), étant précisé que l'envoi par voie électronique pourra être utilisé pour toutes les formalités prévues aux articles R. 225-68 (convocation), R. 225-72, R. 225-74, R. 225-88 et R. 236-3 du Code de Commerce. Les actionnaires qui ont consenti à l'utilisation de la voie électronique peuvent demander le retour à un envoi postal trente cinq jours au moins avant la publication de l'avis de convocation, soit par voie postale, soit par voie électronique c.mousset@vergnet.fr

Formulaire à retourner à : VERGNET
Mme Mousset
1, rue des Châtaigniers
45140 ORMES

M., Mme ou Mlle

Adresse complète

.....

.....

Titulaire de :

..... titres « nominatifs purs » inscrits en compte dans les livres de la Société

..... titres « nominatifs administrés » inscrits en compte à

..... titres au porteur inscrits en compte à

Demande l'envoi à l'adresse ci-dessus des documents ou renseignements concernant l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 mai 2013 tels qu'ils sont visés par les articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce.

A, le 2013

Signature

VERGNET

Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 5.629.417,20 euros
Siège social : 1, rue des Châtaigniers, 45140 Ormes.
348 134 040 R.C.S. Orléans.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 22 MAI 2013 (14h30)

Demande d'envoi de documents et de renseignements

(Art. R. 225-81 – R. 225-83 – R. 225-88 du Code de commerce)

Conformément à l'article R. 225-88 du Code de commerce, tout actionnaire titulaire de titres nominatifs peut, à compter de la convocation de l'Assemblée et jusqu'au cinquième jour inclusivement avant la réunion, demander à la Société de lui envoyer les documents prévus aux articles R. 225-81 et R. 225-83 dudit code.

Le même droit est ouvert à tout actionnaire propriétaire de titres au porteur qui justifie de cette qualité par la transmission d'une attestation d'inscription dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Il est également possible pour tout actionnaire titulaire de titres nominatifs d'obtenir, par une demande unique, l'envoi des documents précités qui seront établis à l'occasion de chacune des Assemblées d'actionnaires ultérieures sous réserve de le préciser expressément.

Au cas où l'actionnaire souhaiterait bénéficier de cette faculté, mention devra en être portée sur la présent demande au verso en précisant les modalités d'envoi (postal ou mail) ainsi que l'adresse postale ou électronique (selon les modalités d'envoi choisies), étant précisé que l'envoi par voie électronique pourra être utilisé pour toutes les formalités prévues aux articles R. 225-68 (convocation), R. 225-72, R. 225-74, R. 225-88 et R. 236-3 du Code de Commerce. Les actionnaires qui ont consenti à l'utilisation de la voie électronique peuvent demander le retour à un envoi postal trente cinq jours au moins avant la publication de l'avis de convocation, soit par voie postale, soit par voie électronique c.mousset@vergnet.fr

Formulaire à retourner à : VERGNET
Mme Mousset
1, rue des Châtaigniers
45140 ORMES

M., Mme ou Mlle

Adresse complète

.....

.....

Titulaire de :

..... titres « nominatifs purs » inscrits en compte dans les livres de la Société

..... titres « nominatifs administrés » inscrits en compte à

..... titres au porteur inscrits en compte à

Demande l'envoi à l'adresse ci-dessus des documents ou renseignements concernant l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 mai 2013 tels qu'ils sont visés par les articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce.

A, le 2013

Signature

VERGNET

Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 5.629.417,20 euros
Siège social : 1, rue des Châtaigniers, 45140 Ormes.
348 134 040 R.C.S. Orléans.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 22 MAI 2013 (14h30)

Demande d'envoi de documents et de renseignements

(Art. R. 225-81 – R. 225-83 – R. 225-88 du Code de commerce)

Conformément à l'article R. 225-88 du Code de commerce, tout actionnaire titulaire de titres nominatifs peut, à compter de la convocation de l'Assemblée et jusqu'au cinquième jour inclusivement avant la réunion, demander à la Société de lui envoyer les documents prévus aux articles R. 225-81 et R. 225-83 dudit code.

Le même droit est ouvert à tout actionnaire propriétaire de titres au porteur qui justifie de cette qualité par la transmission d'une attestation d'inscription dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Il est également possible pour tout actionnaire titulaire de titres nominatifs d'obtenir, par une demande unique, l'envoi des documents précités qui seront établis à l'occasion de chacune des Assemblées d'actionnaires ultérieures sous réserve de le préciser expressément.

Au cas où l'actionnaire souhaiterait bénéficier de cette faculté, mention devra en être portée sur la présent demande au verso en précisant les modalités d'envoi (postal ou mail) ainsi que l'adresse postale ou électronique (selon les modalités d'envoi choisies), étant précisé que l'envoi par voie électronique pourra être utilisé pour toutes les formalités prévues aux articles R. 225-68 (convocation), R. 225-72, R. 225-74, R. 225-88 et R. 236-3 du Code de Commerce. Les actionnaires qui ont consenti à l'utilisation de la voie électronique peuvent demander le retour à un envoi postal trente cinq jours au moins avant la publication de l'avis de convocation, soit par voie postale, soit par voie électronique c.mousset@vergnet.fr

Formulaire à retourner à : VERGNET
Mme Mousset
1, rue des Châtaigniers
45140 ORMES

M., Mme ou Mlle

Adresse complète

.....

.....

Titulaire de :

..... titres « nominatifs purs » inscrits en compte dans les livres de la Société

..... titres « nominatifs administrés » inscrits en compte à

..... titres au porteur inscrits en compte à

Demande l'envoi à l'adresse ci-dessus des documents ou renseignements concernant l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 mai 2013 tels qu'ils sont visés par les articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce.

A, le 2013

Signature

VERGNET

Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 5.629.417,20 euros
Siège social : 1, rue des Châtaigniers, 45140 Ormes.
348 134 040 R.C.S. Orléans.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 22 MAI 2013 (14h30)

Demande d'envoi de documents et de renseignements

(Art. R. 225-81 – R. 225-83 – R. 225-88 du Code de commerce)

Conformément à l'article R. 225-88 du Code de commerce, tout actionnaire titulaire de titres nominatifs peut, à compter de la convocation de l'Assemblée et jusqu'au cinquième jour inclusivement avant la réunion, demander à la Société de lui envoyer les documents prévus aux articles R. 225-81 et R. 225-83 dudit code.

Le même droit est ouvert à tout actionnaire propriétaire de titres au porteur qui justifie de cette qualité par la transmission d'une attestation d'inscription dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Il est également possible pour tout actionnaire titulaire de titres nominatifs d'obtenir, par une demande unique, l'envoi des documents précités qui seront établis à l'occasion de chacune des Assemblées d'actionnaires ultérieures sous réserve de le préciser expressément.

Au cas où l'actionnaire souhaiterait bénéficier de cette faculté, mention devra en être portée sur la présent demande au verso en précisant les modalités d'envoi (postal ou mail) ainsi que l'adresse postale ou électronique (selon les modalités d'envoi choisies), étant précisé que l'envoi par voie électronique pourra être utilisé pour toutes les formalités prévues aux articles R. 225-68 (convocation), R. 225-72, R. 225-74, R. 225-88 et R. 236-3 du Code de Commerce. Les actionnaires qui ont consenti à l'utilisation de la voie électronique peuvent demander le retour à un envoi postal trente cinq jours au moins avant la publication de l'avis de convocation, soit par voie postale, soit par voie électronique c.mousset@vergnet.fr

Formulaire à retourner à : VERGNET
Mme Mousset
1, rue des Châtaigniers
45140 ORMES

M., Mme ou Mlle

Adresse complète

.....

.....

Titulaire de :

..... titres « nominatifs purs » inscrits en compte dans les livres de la Société

..... titres « nominatifs administrés » inscrits en compte à

..... titres au porteur inscrits en compte à

Demande l'envoi à l'adresse ci-dessus des documents ou renseignements concernant l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 mai 2013 tels qu'ils sont visés par les articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce.

A, le 2013

Signature

VERGNET

Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 5.629.417,20 euros
Siège social : 1, rue des Châtaigniers, 45140 Ormes.
348 134 040 R.C.S. Orléans.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 22 MAI 2013 (14h30)

Demande d'envoi de documents et de renseignements

(Art. R. 225-81 – R. 225-83 – R. 225-88 du Code de commerce)

Conformément à l'article R. 225-88 du Code de commerce, tout actionnaire titulaire de titres nominatifs peut, à compter de la convocation de l'Assemblée et jusqu'au cinquième jour inclusivement avant la réunion, demander à la Société de lui envoyer les documents prévus aux articles R. 225-81 et R. 225-83 dudit code.

Le même droit est ouvert à tout actionnaire propriétaire de titres au porteur qui justifie de cette qualité par la transmission d'une attestation d'inscription dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Il est également possible pour tout actionnaire titulaire de titres nominatifs d'obtenir, par une demande unique, l'envoi des documents précités qui seront établis à l'occasion de chacune des Assemblées d'actionnaires ultérieures sous réserve de le préciser expressément.

Au cas où l'actionnaire souhaiterait bénéficier de cette faculté, mention devra en être portée sur la présent demande au verso en précisant les modalités d'envoi (postal ou mail) ainsi que l'adresse postale ou électronique (selon les modalités d'envoi choisies), étant précisé que l'envoi par voie électronique pourra être utilisé pour toutes les formalités prévues aux articles R. 225-68 (convocation), R. 225-72, R. 225-74, R. 225-88 et R. 236-3 du Code de Commerce. Les actionnaires qui ont consenti à l'utilisation de la voie électronique peuvent demander le retour à un envoi postal trente cinq jours au moins avant la publication de l'avis de convocation, soit par voie postale, soit par voie électronique c.mousset@vergnet.fr

Formulaire à retourner à : VERGNET
Mme Mousset
1, rue des Châtaigniers
45140 ORMES

M., Mme ou Mlle

Adresse complète

.....

.....

Titulaire de :

..... titres « nominatifs purs » inscrits en compte dans les livres de la Société

..... titres « nominatifs administrés » inscrits en compte à

..... titres au porteur inscrits en compte à

Demande l'envoi à l'adresse ci-dessus des documents ou renseignements concernant l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 mai 2013 tels qu'ils sont visés par les articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce.

A, le 2013

Signature

VERGNET

Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 5.629.417,20 euros
Siège social : 1, rue des Châtaigniers, 45140 Ormes.
348 134 040 R.C.S. Orléans.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 22 MAI 2013 (14h30)

Demande d'envoi de documents et de renseignements

(Art. R. 225-81 – R. 225-83 – R. 225-88 du Code de commerce)

Conformément à l'article R. 225-88 du Code de commerce, tout actionnaire titulaire de titres nominatifs peut, à compter de la convocation de l'Assemblée et jusqu'au cinquième jour inclusivement avant la réunion, demander à la Société de lui envoyer les documents prévus aux articles R. 225-81 et R. 225-83 dudit code.

Le même droit est ouvert à tout actionnaire propriétaire de titres au porteur qui justifie de cette qualité par la transmission d'une attestation d'inscription dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Il est également possible pour tout actionnaire titulaire de titres nominatifs d'obtenir, par une demande unique, l'envoi des documents précités qui seront établis à l'occasion de chacune des Assemblées d'actionnaires ultérieures sous réserve de le préciser expressément.

Au cas où l'actionnaire souhaiterait bénéficier de cette faculté, mention devra en être portée sur la présent demande au verso en précisant les modalités d'envoi (postal ou mail) ainsi que l'adresse postale ou électronique (selon les modalités d'envoi choisies), étant précisé que l'envoi par voie électronique pourra être utilisé pour toutes les formalités prévues aux articles R. 225-68 (convocation), R. 225-72, R. 225-74, R. 225-88 et R. 236-3 du Code de Commerce. Les actionnaires qui ont consenti à l'utilisation de la voie électronique peuvent demander le retour à un envoi postal trente cinq jours au moins avant la publication de l'avis de convocation, soit par voie postale, soit par voie électronique c.mousset@vergnet.fr

Formulaire à retourner à : VERGNET
Mme Mousset
1, rue des Châtaigniers
45140 ORMES

M., Mme ou Mlle

Adresse complète

.....

.....

Titulaire de :

..... titres « nominatifs purs » inscrits en compte dans les livres de la Société

..... titres « nominatifs administrés » inscrits en compte à

..... titres au porteur inscrits en compte à

Demande l'envoi à l'adresse ci-dessus des documents ou renseignements concernant l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 mai 2013 tels qu'ils sont visés par les articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce.

A, le 2013

Signature

VERGNET

Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 5.629.417,20 euros
Siège social : 1, rue des Châtaigniers, 45140 Ormes.
348 134 040 R.C.S. Orléans.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 22 MAI 2013 (14h30)

Demande d'envoi de documents et de renseignements

(Art. R. 225-81 – R. 225-83 – R. 225-88 du Code de commerce)

Conformément à l'article R. 225-88 du Code de commerce, tout actionnaire titulaire de titres nominatifs peut, à compter de la convocation de l'Assemblée et jusqu'au cinquième jour inclusivement avant la réunion, demander à la Société de lui envoyer les documents prévus aux articles R. 225-81 et R. 225-83 dudit code.

Le même droit est ouvert à tout actionnaire propriétaire de titres au porteur qui justifie de cette qualité par la transmission d'une attestation d'inscription dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Il est également possible pour tout actionnaire titulaire de titres nominatifs d'obtenir, par une demande unique, l'envoi des documents précités qui seront établis à l'occasion de chacune des Assemblées d'actionnaires ultérieures sous réserve de le préciser expressément.

Au cas où l'actionnaire souhaiterait bénéficier de cette faculté, mention devra en être portée sur la présent demande au verso en précisant les modalités d'envoi (postal ou mail) ainsi que l'adresse postale ou électronique (selon les modalités d'envoi choisies), étant précisé que l'envoi par voie électronique pourra être utilisé pour toutes les formalités prévues aux articles R. 225-68 (convocation), R. 225-72, R. 225-74, R. 225-88 et R. 236-3 du Code de Commerce. Les actionnaires qui ont consenti à l'utilisation de la voie électronique peuvent demander le retour à un envoi postal trente cinq jours au moins avant la publication de l'avis de convocation, soit par voie postale, soit par voie électronique c.mousset@vergnet.fr

Formulaire à retourner à : VERGNET
Mme Mousset
1, rue des Châtaigniers
45140 ORMES

M., Mme ou Mlle

Adresse complète

.....

.....

Titulaire de :

..... titres « nominatifs purs » inscrits en compte dans les livres de la Société

..... titres « nominatifs administrés » inscrits en compte à

..... titres au porteur inscrits en compte à

Demande l'envoi à l'adresse ci-dessus des documents ou renseignements concernant l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 mai 2013 tels qu'ils sont visés par les articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce.

A, le 2013

Signature

VERGNET

Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 5.629.417,20 euros
Siège social : 1, rue des Châtaigniers, 45140 Ormes.
348 134 040 R.C.S. Orléans.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 22 MAI 2013 (14h30)

Demande d'envoi de documents et de renseignements

(Art. R. 225-81 – R. 225-83 – R. 225-88 du Code de commerce)

Conformément à l'article R. 225-88 du Code de commerce, tout actionnaire titulaire de titres nominatifs peut, à compter de la convocation de l'Assemblée et jusqu'au cinquième jour inclusivement avant la réunion, demander à la Société de lui envoyer les documents prévus aux articles R. 225-81 et R. 225-83 dudit code.

Le même droit est ouvert à tout actionnaire propriétaire de titres au porteur qui justifie de cette qualité par la transmission d'une attestation d'inscription dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Il est également possible pour tout actionnaire titulaire de titres nominatifs d'obtenir, par une demande unique, l'envoi des documents précités qui seront établis à l'occasion de chacune des Assemblées d'actionnaires ultérieures sous réserve de le préciser expressément.

Au cas où l'actionnaire souhaiterait bénéficier de cette faculté, mention devra en être portée sur la présent demande au verso en précisant les modalités d'envoi (postal ou mail) ainsi que l'adresse postale ou électronique (selon les modalités d'envoi choisies), étant précisé que l'envoi par voie électronique pourra être utilisé pour toutes les formalités prévues aux articles R. 225-68 (convocation), R. 225-72, R. 225-74, R. 225-88 et R. 236-3 du Code de Commerce. Les actionnaires qui ont consenti à l'utilisation de la voie électronique peuvent demander le retour à un envoi postal trente cinq jours au moins avant la publication de l'avis de convocation, soit par voie postale, soit par voie électronique c.mousset@vergnet.fr

Formulaire à retourner à : VERGNET
Mme Mousset
1, rue des Châtaigniers
45140 ORMES

M., Mme ou Mlle

Adresse complète

.....

.....

Titulaire de :

..... titres « nominatifs purs » inscrits en compte dans les livres de la Société

..... titres « nominatifs administrés » inscrits en compte à

..... titres au porteur inscrits en compte à

Demande l'envoi à l'adresse ci-dessus des documents ou renseignements concernant l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 mai 2013 tels qu'ils sont visés par les articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce.

A, le 2013

Signature

VERGNET

Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 5.629.417,20 euros
Siège social : 1, rue des Châtaigniers, 45140 Ormes.
348 134 040 R.C.S. Orléans.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 22 MAI 2013 (14h30)

Demande d'envoi de documents et de renseignements

(Art. R. 225-81 – R. 225-83 – R. 225-88 du Code de commerce)

Conformément à l'article R. 225-88 du Code de commerce, tout actionnaire titulaire de titres nominatifs peut, à compter de la convocation de l'Assemblée et jusqu'au cinquième jour inclusivement avant la réunion, demander à la Société de lui envoyer les documents prévus aux articles R. 225-81 et R. 225-83 dudit code.

Le même droit est ouvert à tout actionnaire propriétaire de titres au porteur qui justifie de cette qualité par la transmission d'une attestation d'inscription dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Il est également possible pour tout actionnaire titulaire de titres nominatifs d'obtenir, par une demande unique, l'envoi des documents précités qui seront établis à l'occasion de chacune des Assemblées d'actionnaires ultérieures sous réserve de le préciser expressément.

Au cas où l'actionnaire souhaiterait bénéficier de cette faculté, mention devra en être portée sur la présent demande au verso en précisant les modalités d'envoi (postal ou mail) ainsi que l'adresse postale ou électronique (selon les modalités d'envoi choisies), étant précisé que l'envoi par voie électronique pourra être utilisé pour toutes les formalités prévues aux articles R. 225-68 (convocation), R. 225-72, R. 225-74, R. 225-88 et R. 236-3 du Code de Commerce. Les actionnaires qui ont consenti à l'utilisation de la voie électronique peuvent demander le retour à un envoi postal trente cinq jours au moins avant la publication de l'avis de convocation, soit par voie postale, soit par voie électronique c.mousset@vergnet.fr

Formulaire à retourner à : VERGNET
Mme Mousset
1, rue des Châtaigniers
45140 ORMES

M., Mme ou Mlle

Adresse complète

.....

.....

Titulaire de :

..... titres « nominatifs purs » inscrits en compte dans les livres de la Société

..... titres « nominatifs administrés » inscrits en compte à

..... titres au porteur inscrits en compte à

Demande l'envoi à l'adresse ci-dessus des documents ou renseignements concernant l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 mai 2013 tels qu'ils sont visés par les articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce.

A, le 2013

Signature

VERGNET

Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 5.629.417,20 euros
Siège social : 1, rue des Châtaigniers, 45140 Ormes.
348 134 040 R.C.S. Orléans.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 22 MAI 2013 (14h30)

Demande d'envoi de documents et de renseignements

(Art. R. 225-81 – R. 225-83 – R. 225-88 du Code de commerce)

Conformément à l'article R. 225-88 du Code de commerce, tout actionnaire titulaire de titres nominatifs peut, à compter de la convocation de l'Assemblée et jusqu'au cinquième jour inclusivement avant la réunion, demander à la Société de lui envoyer les documents prévus aux articles R. 225-81 et R. 225-83 dudit code.

Le même droit est ouvert à tout actionnaire propriétaire de titres au porteur qui justifie de cette qualité par la transmission d'une attestation d'inscription dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Il est également possible pour tout actionnaire titulaire de titres nominatifs d'obtenir, par une demande unique, l'envoi des documents précités qui seront établis à l'occasion de chacune des Assemblées d'actionnaires ultérieures sous réserve de le préciser expressément.

Au cas où l'actionnaire souhaiterait bénéficier de cette faculté, mention devra en être portée sur la présent demande au verso en précisant les modalités d'envoi (postal ou mail) ainsi que l'adresse postale ou électronique (selon les modalités d'envoi choisies), étant précisé que l'envoi par voie électronique pourra être utilisé pour toutes les formalités prévues aux articles R. 225-68 (convocation), R. 225-72, R. 225-74, R. 225-88 et R. 236-3 du Code de Commerce. Les actionnaires qui ont consenti à l'utilisation de la voie électronique peuvent demander le retour à un envoi postal trente cinq jours au moins avant la publication de l'avis de convocation, soit par voie postale, soit par voie électronique c.mousset@vergnet.fr

Formulaire à retourner à : VERGNET
Mme Mousset
1, rue des Châtaigniers
45140 ORMES

M., Mme ou Mlle

Adresse complète

.....

.....

Titulaire de :

..... titres « nominatifs purs » inscrits en compte dans les livres de la Société

..... titres « nominatifs administrés » inscrits en compte à

..... titres au porteur inscrits en compte à

Demande l'envoi à l'adresse ci-dessus des documents ou renseignements concernant l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 mai 2013 tels qu'ils sont visés par les articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce.

A, le 2013

Signature

VERGNET

Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 5.629.417,20 euros
Siège social : 1, rue des Châtaigniers, 45140 Ormes.
348 134 040 R.C.S. Orléans.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 22 MAI 2013 (14h30)

Demande d'envoi de documents et de renseignements

(Art. R. 225-81 – R. 225-83 – R. 225-88 du Code de commerce)

Conformément à l'article R. 225-88 du Code de commerce, tout actionnaire titulaire de titres nominatifs peut, à compter de la convocation de l'Assemblée et jusqu'au cinquième jour inclusivement avant la réunion, demander à la Société de lui envoyer les documents prévus aux articles R. 225-81 et R. 225-83 dudit code.

Le même droit est ouvert à tout actionnaire propriétaire de titres au porteur qui justifie de cette qualité par la transmission d'une attestation d'inscription dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Il est également possible pour tout actionnaire titulaire de titres nominatifs d'obtenir, par une demande unique, l'envoi des documents précités qui seront établis à l'occasion de chacune des Assemblées d'actionnaires ultérieures sous réserve de le préciser expressément.

Au cas où l'actionnaire souhaiterait bénéficier de cette faculté, mention devra en être portée sur la présent demande au verso en précisant les modalités d'envoi (postal ou mail) ainsi que l'adresse postale ou électronique (selon les modalités d'envoi choisies), étant précisé que l'envoi par voie électronique pourra être utilisé pour toutes les formalités prévues aux articles R. 225-68 (convocation), R. 225-72, R. 225-74, R. 225-88 et R. 236-3 du Code de Commerce. Les actionnaires qui ont consenti à l'utilisation de la voie électronique peuvent demander le retour à un envoi postal trente cinq jours au moins avant la publication de l'avis de convocation, soit par voie postale, soit par voie électronique c.mousset@vergnet.fr

Formulaire à retourner à : VERGNET
Mme Mousset
1, rue des Châtaigniers
45140 ORMES

M., Mme ou Mlle

Adresse complète

.....

.....

Titulaire de :

..... titres « nominatifs purs » inscrits en compte dans les livres de la Société

..... titres « nominatifs administrés » inscrits en compte à

..... titres au porteur inscrits en compte à

Demande l'envoi à l'adresse ci-dessus des documents ou renseignements concernant l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 mai 2013 tels qu'ils sont visés par les articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce.

A, le 2013

Signature

VERGNET

Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 5.629.417,20 euros
Siège social : 1, rue des Châtaigniers, 45140 Ormes.
348 134 040 R.C.S. Orléans.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 22 MAI 2013 (14h30)

Demande d'envoi de documents et de renseignements

(Art. R. 225-81 – R. 225-83 – R. 225-88 du Code de commerce)

Conformément à l'article R. 225-88 du Code de commerce, tout actionnaire titulaire de titres nominatifs peut, à compter de la convocation de l'Assemblée et jusqu'au cinquième jour inclusivement avant la réunion, demander à la Société de lui envoyer les documents prévus aux articles R. 225-81 et R. 225-83 dudit code.

Le même droit est ouvert à tout actionnaire propriétaire de titres au porteur qui justifie de cette qualité par la transmission d'une attestation d'inscription dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Il est également possible pour tout actionnaire titulaire de titres nominatifs d'obtenir, par une demande unique, l'envoi des documents précités qui seront établis à l'occasion de chacune des Assemblées d'actionnaires ultérieures sous réserve de le préciser expressément.

Au cas où l'actionnaire souhaiterait bénéficier de cette faculté, mention devra en être portée sur la présent demande au verso en précisant les modalités d'envoi (postal ou mail) ainsi que l'adresse postale ou électronique (selon les modalités d'envoi choisies), étant précisé que l'envoi par voie électronique pourra être utilisé pour toutes les formalités prévues aux articles R. 225-68 (convocation), R. 225-72, R. 225-74, R. 225-88 et R. 236-3 du Code de Commerce. Les actionnaires qui ont consenti à l'utilisation de la voie électronique peuvent demander le retour à un envoi postal trente cinq jours au moins avant la publication de l'avis de convocation, soit par voie postale, soit par voie électronique c.mousset@vergnet.fr

Formulaire à retourner à : VERGNET
Mme Mousset
1, rue des Châtaigniers
45140 ORMES

M., Mme ou Mlle

Adresse complète

.....

.....

Titulaire de :

..... titres « nominatifs purs » inscrits en compte dans les livres de la Société

..... titres « nominatifs administrés » inscrits en compte à

..... titres au porteur inscrits en compte à

Demande l'envoi à l'adresse ci-dessus des documents ou renseignements concernant l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 mai 2013 tels qu'ils sont visés par les articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce.

A, le 2013

Signature

VERGNET

Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 5.629.417,20 euros
Siège social : 1, rue des Châtaigniers, 45140 Ormes.
348 134 040 R.C.S. Orléans.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 22 MAI 2013 (14h30)

Demande d'envoi de documents et de renseignements

(Art. R. 225-81 – R. 225-83 – R. 225-88 du Code de commerce)

Conformément à l'article R. 225-88 du Code de commerce, tout actionnaire titulaire de titres nominatifs peut, à compter de la convocation de l'Assemblée et jusqu'au cinquième jour inclusivement avant la réunion, demander à la Société de lui envoyer les documents prévus aux articles R. 225-81 et R. 225-83 dudit code.

Le même droit est ouvert à tout actionnaire propriétaire de titres au porteur qui justifie de cette qualité par la transmission d'une attestation d'inscription dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Il est également possible pour tout actionnaire titulaire de titres nominatifs d'obtenir, par une demande unique, l'envoi des documents précités qui seront établis à l'occasion de chacune des Assemblées d'actionnaires ultérieures sous réserve de le préciser expressément.

Au cas où l'actionnaire souhaiterait bénéficier de cette faculté, mention devra en être portée sur la présent demande au verso en précisant les modalités d'envoi (postal ou mail) ainsi que l'adresse postale ou électronique (selon les modalités d'envoi choisies), étant précisé que l'envoi par voie électronique pourra être utilisé pour toutes les formalités prévues aux articles R. 225-68 (convocation), R. 225-72, R. 225-74, R. 225-88 et R. 236-3 du Code de Commerce. Les actionnaires qui ont consenti à l'utilisation de la voie électronique peuvent demander le retour à un envoi postal trente cinq jours au moins avant la publication de l'avis de convocation, soit par voie postale, soit par voie électronique c.mousset@vergnet.fr

Formulaire à retourner à : VERGNET
Mme Mousset
1, rue des Châtaigniers
45140 ORMES

M., Mme ou Mlle

Adresse complète

.....

.....

Titulaire de :

..... titres « nominatifs purs » inscrits en compte dans les livres de la Société

..... titres « nominatifs administrés » inscrits en compte à

..... titres au porteur inscrits en compte à

Demande l'envoi à l'adresse ci-dessus des documents ou renseignements concernant l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 mai 2013 tels qu'ils sont visés par les articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce.

A, le 2013

Signature

VERGNET

Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 5.629.417,20 euros
Siège social : 1, rue des Châtaigniers, 45140 Ormes.
348 134 040 R.C.S. Orléans.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 22 MAI 2013 (14h30)

Demande d'envoi de documents et de renseignements

(Art. R. 225-81 – R. 225-83 – R. 225-88 du Code de commerce)

Conformément à l'article R. 225-88 du Code de commerce, tout actionnaire titulaire de titres nominatifs peut, à compter de la convocation de l'Assemblée et jusqu'au cinquième jour inclusivement avant la réunion, demander à la Société de lui envoyer les documents prévus aux articles R. 225-81 et R. 225-83 dudit code.

Le même droit est ouvert à tout actionnaire propriétaire de titres au porteur qui justifie de cette qualité par la transmission d'une attestation d'inscription dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Il est également possible pour tout actionnaire titulaire de titres nominatifs d'obtenir, par une demande unique, l'envoi des documents précités qui seront établis à l'occasion de chacune des Assemblées d'actionnaires ultérieures sous réserve de le préciser expressément.

Au cas où l'actionnaire souhaiterait bénéficier de cette faculté, mention devra en être portée sur la présent demande au verso en précisant les modalités d'envoi (postal ou mail) ainsi que l'adresse postale ou électronique (selon les modalités d'envoi choisies), étant précisé que l'envoi par voie électronique pourra être utilisé pour toutes les formalités prévues aux articles R. 225-68 (convocation), R. 225-72, R. 225-74, R. 225-88 et R. 236-3 du Code de Commerce. Les actionnaires qui ont consenti à l'utilisation de la voie électronique peuvent demander le retour à un envoi postal trente cinq jours au moins avant la publication de l'avis de convocation, soit par voie postale, soit par voie électronique c.mousset@vergnet.fr

Formulaire à retourner à : VERGNET
Mme Mousset
1, rue des Châtaigniers
45140 ORMES

M., Mme ou Mlle

Adresse complète

.....

.....

Titulaire de :

..... titres « nominatifs purs » inscrits en compte dans les livres de la Société

..... titres « nominatifs administrés » inscrits en compte à

..... titres au porteur inscrits en compte à

Demande l'envoi à l'adresse ci-dessus des documents ou renseignements concernant l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 mai 2013 tels qu'ils sont visés par les articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce.

A, le 2013

Signature

VERGNET

Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 5.629.417,20 euros
Siège social : 1, rue des Châtaigniers, 45140 Ormes.
348 134 040 R.C.S. Orléans.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 22 MAI 2013 (14h30)

Demande d'envoi de documents et de renseignements

(Art. R. 225-81 – R. 225-83 – R. 225-88 du Code de commerce)

Conformément à l'article R. 225-88 du Code de commerce, tout actionnaire titulaire de titres nominatifs peut, à compter de la convocation de l'Assemblée et jusqu'au cinquième jour inclusivement avant la réunion, demander à la Société de lui envoyer les documents prévus aux articles R. 225-81 et R. 225-83 dudit code.

Le même droit est ouvert à tout actionnaire propriétaire de titres au porteur qui justifie de cette qualité par la transmission d'une attestation d'inscription dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Il est également possible pour tout actionnaire titulaire de titres nominatifs d'obtenir, par une demande unique, l'envoi des documents précités qui seront établis à l'occasion de chacune des Assemblées d'actionnaires ultérieures sous réserve de le préciser expressément.

Au cas où l'actionnaire souhaiterait bénéficier de cette faculté, mention devra en être portée sur la présent demande au verso en précisant les modalités d'envoi (postal ou mail) ainsi que l'adresse postale ou électronique (selon les modalités d'envoi choisies), étant précisé que l'envoi par voie électronique pourra être utilisé pour toutes les formalités prévues aux articles R. 225-68 (convocation), R. 225-72, R. 225-74, R. 225-88 et R. 236-3 du Code de Commerce. Les actionnaires qui ont consenti à l'utilisation de la voie électronique peuvent demander le retour à un envoi postal trente cinq jours au moins avant la publication de l'avis de convocation, soit par voie postale, soit par voie électronique c.mousset@vergnet.fr

Formulaire à retourner à : VERGNET
Mme Mousset
1, rue des Châtaigniers
45140 ORMES

M., Mme ou Mlle

Adresse complète

.....

.....

Titulaire de :

..... titres « nominatifs purs » inscrits en compte dans les livres de la Société

..... titres « nominatifs administrés » inscrits en compte à

..... titres au porteur inscrits en compte à

Demande l'envoi à l'adresse ci-dessus des documents ou renseignements concernant l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 mai 2013 tels qu'ils sont visés par les articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce.

A, le 2013

Signature

VERGNET

Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 5.629.417,20 euros
Siège social : 1, rue des Châtaigniers, 45140 Ormes.
348 134 040 R.C.S. Orléans.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 22 MAI 2013 (14h30)

Demande d'envoi de documents et de renseignements

(Art. R. 225-81 – R. 225-83 – R. 225-88 du Code de commerce)

Conformément à l'article R. 225-88 du Code de commerce, tout actionnaire titulaire de titres nominatifs peut, à compter de la convocation de l'Assemblée et jusqu'au cinquième jour inclusivement avant la réunion, demander à la Société de lui envoyer les documents prévus aux articles R. 225-81 et R. 225-83 dudit code.

Le même droit est ouvert à tout actionnaire propriétaire de titres au porteur qui justifie de cette qualité par la transmission d'une attestation d'inscription dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Il est également possible pour tout actionnaire titulaire de titres nominatifs d'obtenir, par une demande unique, l'envoi des documents précités qui seront établis à l'occasion de chacune des Assemblées d'actionnaires ultérieures sous réserve de le préciser expressément.

Au cas où l'actionnaire souhaiterait bénéficier de cette faculté, mention devra en être portée sur la présent demande au verso en précisant les modalités d'envoi (postal ou mail) ainsi que l'adresse postale ou électronique (selon les modalités d'envoi choisies), étant précisé que l'envoi par voie électronique pourra être utilisé pour toutes les formalités prévues aux articles R. 225-68 (convocation), R. 225-72, R. 225-74, R. 225-88 et R. 236-3 du Code de Commerce. Les actionnaires qui ont consenti à l'utilisation de la voie électronique peuvent demander le retour à un envoi postal trente cinq jours au moins avant la publication de l'avis de convocation, soit par voie postale, soit par voie électronique c.mousset@vergnet.fr

Formulaire à retourner à : VERGNET
Mme Mousset
1, rue des Châtaigniers
45140 ORMES

M., Mme ou Mlle

Adresse complète

.....

.....

Titulaire de :

..... titres « nominatifs purs » inscrits en compte dans les livres de la Société

..... titres « nominatifs administrés » inscrits en compte à

..... titres au porteur inscrits en compte à

Demande l'envoi à l'adresse ci-dessus des documents ou renseignements concernant l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 mai 2013 tels qu'ils sont visés par les articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce.

A, le 2013

Signature

VERGNET

Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 5.629.417,20 euros
Siège social : 1, rue des Châtaigniers, 45140 Ormes.
348 134 040 R.C.S. Orléans.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 22 MAI 2013 (14h30)

Demande d'envoi de documents et de renseignements

(Art. R. 225-81 – R. 225-83 – R. 225-88 du Code de commerce)

Conformément à l'article R. 225-88 du Code de commerce, tout actionnaire titulaire de titres nominatifs peut, à compter de la convocation de l'Assemblée et jusqu'au cinquième jour inclusivement avant la réunion, demander à la Société de lui envoyer les documents prévus aux articles R. 225-81 et R. 225-83 dudit code.

Le même droit est ouvert à tout actionnaire propriétaire de titres au porteur qui justifie de cette qualité par la transmission d'une attestation d'inscription dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Il est également possible pour tout actionnaire titulaire de titres nominatifs d'obtenir, par une demande unique, l'envoi des documents précités qui seront établis à l'occasion de chacune des Assemblées d'actionnaires ultérieures sous réserve de le préciser expressément.

Au cas où l'actionnaire souhaiterait bénéficier de cette faculté, mention devra en être portée sur la présent demande au verso en précisant les modalités d'envoi (postal ou mail) ainsi que l'adresse postale ou électronique (selon les modalités d'envoi choisies), étant précisé que l'envoi par voie électronique pourra être utilisé pour toutes les formalités prévues aux articles R. 225-68 (convocation), R. 225-72, R. 225-74, R. 225-88 et R. 236-3 du Code de Commerce. Les actionnaires qui ont consenti à l'utilisation de la voie électronique peuvent demander le retour à un envoi postal trente cinq jours au moins avant la publication de l'avis de convocation, soit par voie postale, soit par voie électronique c.mousset@vergnet.fr

Formulaire à retourner à : VERGNET
Mme Mousset
1, rue des Châtaigniers
45140 ORMES

M., Mme ou Mlle

Adresse complète

.....

.....

Titulaire de :

..... titres « nominatifs purs » inscrits en compte dans les livres de la Société

..... titres « nominatifs administrés » inscrits en compte à

..... titres au porteur inscrits en compte à

Demande l'envoi à l'adresse ci-dessus des documents ou renseignements concernant l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 mai 2013 tels qu'ils sont visés par les articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce.

A, le 2013

Signature

VERGNET

Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 5.629.417,20 euros
Siège social : 1, rue des Châtaigniers, 45140 Ormes.
348 134 040 R.C.S. Orléans.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 22 MAI 2013 (14h30)

Demande d'envoi de documents et de renseignements

(Art. R. 225-81 – R. 225-83 – R. 225-88 du Code de commerce)

Conformément à l'article R. 225-88 du Code de commerce, tout actionnaire titulaire de titres nominatifs peut, à compter de la convocation de l'Assemblée et jusqu'au cinquième jour inclusivement avant la réunion, demander à la Société de lui envoyer les documents prévus aux articles R. 225-81 et R. 225-83 dudit code.

Le même droit est ouvert à tout actionnaire propriétaire de titres au porteur qui justifie de cette qualité par la transmission d'une attestation d'inscription dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Il est également possible pour tout actionnaire titulaire de titres nominatifs d'obtenir, par une demande unique, l'envoi des documents précités qui seront établis à l'occasion de chacune des Assemblées d'actionnaires ultérieures sous réserve de le préciser expressément.

Au cas où l'actionnaire souhaiterait bénéficier de cette faculté, mention devra en être portée sur la présent demande au verso en précisant les modalités d'envoi (postal ou mail) ainsi que l'adresse postale ou électronique (selon les modalités d'envoi choisies), étant précisé que l'envoi par voie électronique pourra être utilisé pour toutes les formalités prévues aux articles R. 225-68 (convocation), R. 225-72, R. 225-74, R. 225-88 et R. 236-3 du Code de Commerce. Les actionnaires qui ont consenti à l'utilisation de la voie électronique peuvent demander le retour à un envoi postal trente cinq jours au moins avant la publication de l'avis de convocation, soit par voie postale, soit par voie électronique c.mousset@vergnet.fr

Formulaire à retourner à : VERGNET
Mme Mousset
1, rue des Châtaigniers
45140 ORMES

M., Mme ou Mlle

Adresse complète

.....

.....

Titulaire de :

..... titres « nominatifs purs » inscrits en compte dans les livres de la Société

..... titres « nominatifs administrés » inscrits en compte à

..... titres au porteur inscrits en compte à

Demande l'envoi à l'adresse ci-dessus des documents ou renseignements concernant l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 mai 2013 tels qu'ils sont visés par les articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce.

A, le 2013

Signature

VERGNET

Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 5.629.417,20 euros
Siège social : 1, rue des Châtaigniers, 45140 Ormes.
348 134 040 R.C.S. Orléans.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 22 MAI 2013 (14h30)

Demande d'envoi de documents et de renseignements

(Art. R. 225-81 – R. 225-83 – R. 225-88 du Code de commerce)

Conformément à l'article R. 225-88 du Code de commerce, tout actionnaire titulaire de titres nominatifs peut, à compter de la convocation de l'Assemblée et jusqu'au cinquième jour inclusivement avant la réunion, demander à la Société de lui envoyer les documents prévus aux articles R. 225-81 et R. 225-83 dudit code.

Le même droit est ouvert à tout actionnaire propriétaire de titres au porteur qui justifie de cette qualité par la transmission d'une attestation d'inscription dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Il est également possible pour tout actionnaire titulaire de titres nominatifs d'obtenir, par une demande unique, l'envoi des documents précités qui seront établis à l'occasion de chacune des Assemblées d'actionnaires ultérieures sous réserve de le préciser expressément.

Au cas où l'actionnaire souhaiterait bénéficier de cette faculté, mention devra en être portée sur la présent demande au verso en précisant les modalités d'envoi (postal ou mail) ainsi que l'adresse postale ou électronique (selon les modalités d'envoi choisies), étant précisé que l'envoi par voie électronique pourra être utilisé pour toutes les formalités prévues aux articles R. 225-68 (convocation), R. 225-72, R. 225-74, R. 225-88 et R. 236-3 du Code de Commerce. Les actionnaires qui ont consenti à l'utilisation de la voie électronique peuvent demander le retour à un envoi postal trente cinq jours au moins avant la publication de l'avis de convocation, soit par voie postale, soit par voie électronique c.mousset@vergnet.fr

Formulaire à retourner à : VERGNET
Mme Mousset
1, rue des Châtaigniers
45140 ORMES

M., Mme ou Mlle

Adresse complète

.....

.....

Titulaire de :

..... titres « nominatifs purs » inscrits en compte dans les livres de la Société

..... titres « nominatifs administrés » inscrits en compte à

..... titres au porteur inscrits en compte à

Demande l'envoi à l'adresse ci-dessus des documents ou renseignements concernant l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 mai 2013 tels qu'ils sont visés par les articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce.

A, le 2013

Signature

VERGNET

Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 5.629.417,20 euros
Siège social : 1, rue des Châtaigniers, 45140 Ormes.
348 134 040 R.C.S. Orléans.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 22 MAI 2013 (14h30)

Demande d'envoi de documents et de renseignements

(Art. R. 225-81 – R. 225-83 – R. 225-88 du Code de commerce)

Conformément à l'article R. 225-88 du Code de commerce, tout actionnaire titulaire de titres nominatifs peut, à compter de la convocation de l'Assemblée et jusqu'au cinquième jour inclusivement avant la réunion, demander à la Société de lui envoyer les documents prévus aux articles R. 225-81 et R. 225-83 dudit code.

Le même droit est ouvert à tout actionnaire propriétaire de titres au porteur qui justifie de cette qualité par la transmission d'une attestation d'inscription dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Il est également possible pour tout actionnaire titulaire de titres nominatifs d'obtenir, par une demande unique, l'envoi des documents précités qui seront établis à l'occasion de chacune des Assemblées d'actionnaires ultérieures sous réserve de le préciser expressément.

Au cas où l'actionnaire souhaiterait bénéficier de cette faculté, mention devra en être portée sur la présent demande au verso en précisant les modalités d'envoi (postal ou mail) ainsi que l'adresse postale ou électronique (selon les modalités d'envoi choisies), étant précisé que l'envoi par voie électronique pourra être utilisé pour toutes les formalités prévues aux articles R. 225-68 (convocation), R. 225-72, R. 225-74, R. 225-88 et R. 236-3 du Code de Commerce. Les actionnaires qui ont consenti à l'utilisation de la voie électronique peuvent demander le retour à un envoi postal trente cinq jours au moins avant la publication de l'avis de convocation, soit par voie postale, soit par voie électronique c.mousset@vergnet.fr

Formulaire à retourner à : VERGNET
Mme Mousset
1, rue des Châtaigniers
45140 ORMES

M., Mme ou Mlle

Adresse complète

.....

.....

Titulaire de :

..... titres « nominatifs purs » inscrits en compte dans les livres de la Société

..... titres « nominatifs administrés » inscrits en compte à

..... titres au porteur inscrits en compte à

Demande l'envoi à l'adresse ci-dessus des documents ou renseignements concernant l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 mai 2013 tels qu'ils sont visés par les articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce.

A, le 2013

Signature

VERGNET

Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 5.629.417,20 euros
Siège social : 1, rue des Châtaigniers, 45140 Ormes.
348 134 040 R.C.S. Orléans.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 22 MAI 2013 (14h30)

Demande d'envoi de documents et de renseignements

(Art. R. 225-81 – R. 225-83 – R. 225-88 du Code de commerce)

Conformément à l'article R. 225-88 du Code de commerce, tout actionnaire titulaire de titres nominatifs peut, à compter de la convocation de l'Assemblée et jusqu'au cinquième jour inclusivement avant la réunion, demander à la Société de lui envoyer les documents prévus aux articles R. 225-81 et R. 225-83 dudit code.

Le même droit est ouvert à tout actionnaire propriétaire de titres au porteur qui justifie de cette qualité par la transmission d'une attestation d'inscription dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Il est également possible pour tout actionnaire titulaire de titres nominatifs d'obtenir, par une demande unique, l'envoi des documents précités qui seront établis à l'occasion de chacune des Assemblées d'actionnaires ultérieures sous réserve de le préciser expressément.

Au cas où l'actionnaire souhaiterait bénéficier de cette faculté, mention devra en être portée sur la présent demande au verso en précisant les modalités d'envoi (postal ou mail) ainsi que l'adresse postale ou électronique (selon les modalités d'envoi choisies), étant précisé que l'envoi par voie électronique pourra être utilisé pour toutes les formalités prévues aux articles R. 225-68 (convocation), R. 225-72, R. 225-74, R. 225-88 et R. 236-3 du Code de Commerce. Les actionnaires qui ont consenti à l'utilisation de la voie électronique peuvent demander le retour à un envoi postal trente cinq jours au moins avant la publication de l'avis de convocation, soit par voie postale, soit par voie électronique c.mousset@vergnet.fr

Formulaire à retourner à : VERGNET
Mme Mousset
1, rue des Châtaigniers
45140 ORMES

M., Mme ou Mlle

Adresse complète

.....

.....

Titulaire de :

..... titres « nominatifs purs » inscrits en compte dans les livres de la Société

..... titres « nominatifs administrés » inscrits en compte à

..... titres au porteur inscrits en compte à

Demande l'envoi à l'adresse ci-dessus des documents ou renseignements concernant l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 mai 2013 tels qu'ils sont visés par les articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce.

A, le 2013

Signature

VERGNET

Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 5.629.417,20 euros
Siège social : 1, rue des Châtaigniers, 45140 Ormes.
348 134 040 R.C.S. Orléans.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 22 MAI 2013 (14h30)

Demande d'envoi de documents et de renseignements

(Art. R. 225-81 – R. 225-83 – R. 225-88 du Code de commerce)

Conformément à l'article R. 225-88 du Code de commerce, tout actionnaire titulaire de titres nominatifs peut, à compter de la convocation de l'Assemblée et jusqu'au cinquième jour inclusivement avant la réunion, demander à la Société de lui envoyer les documents prévus aux articles R. 225-81 et R. 225-83 dudit code.

Le même droit est ouvert à tout actionnaire propriétaire de titres au porteur qui justifie de cette qualité par la transmission d'une attestation d'inscription dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Il est également possible pour tout actionnaire titulaire de titres nominatifs d'obtenir, par une demande unique, l'envoi des documents précités qui seront établis à l'occasion de chacune des Assemblées d'actionnaires ultérieures sous réserve de le préciser expressément.

Au cas où l'actionnaire souhaiterait bénéficier de cette faculté, mention devra en être portée sur la présent demande au verso en précisant les modalités d'envoi (postal ou mail) ainsi que l'adresse postale ou électronique (selon les modalités d'envoi choisies), étant précisé que l'envoi par voie électronique pourra être utilisé pour toutes les formalités prévues aux articles R. 225-68 (convocation), R. 225-72, R. 225-74, R. 225-88 et R. 236-3 du Code de Commerce. Les actionnaires qui ont consenti à l'utilisation de la voie électronique peuvent demander le retour à un envoi postal trente cinq jours au moins avant la publication de l'avis de convocation, soit par voie postale, soit par voie électronique c.mousset@vergnet.fr

Formulaire à retourner à : VERGNET
Mme Mousset
1, rue des Châtaigniers
45140 ORMES

M., Mme ou Mlle

Adresse complète

.....

.....

Titulaire de :

..... titres « nominatifs purs » inscrits en compte dans les livres de la Société

..... titres « nominatifs administrés » inscrits en compte à

..... titres au porteur inscrits en compte à

Demande l'envoi à l'adresse ci-dessus des documents ou renseignements concernant l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 mai 2013 tels qu'ils sont visés par les articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce.

A, le 2013

Signature

VERGNET

Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 5.629.417,20 euros
Siège social : 1, rue des Châtaigniers, 45140 Ormes.
348 134 040 R.C.S. Orléans.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 22 MAI 2013 (14h30)

Demande d'envoi de documents et de renseignements

(Art. R. 225-81 – R. 225-83 – R. 225-88 du Code de commerce)

Conformément à l'article R. 225-88 du Code de commerce, tout actionnaire titulaire de titres nominatifs peut, à compter de la convocation de l'Assemblée et jusqu'au cinquième jour inclusivement avant la réunion, demander à la Société de lui envoyer les documents prévus aux articles R. 225-81 et R. 225-83 dudit code.

Le même droit est ouvert à tout actionnaire propriétaire de titres au porteur qui justifie de cette qualité par la transmission d'une attestation d'inscription dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Il est également possible pour tout actionnaire titulaire de titres nominatifs d'obtenir, par une demande unique, l'envoi des documents précités qui seront établis à l'occasion de chacune des Assemblées d'actionnaires ultérieures sous réserve de le préciser expressément.

Au cas où l'actionnaire souhaiterait bénéficier de cette faculté, mention devra en être portée sur la présent demande au verso en précisant les modalités d'envoi (postal ou mail) ainsi que l'adresse postale ou électronique (selon les modalités d'envoi choisies), étant précisé que l'envoi par voie électronique pourra être utilisé pour toutes les formalités prévues aux articles R. 225-68 (convocation), R. 225-72, R. 225-74, R. 225-88 et R. 236-3 du Code de Commerce. Les actionnaires qui ont consenti à l'utilisation de la voie électronique peuvent demander le retour à un envoi postal trente cinq jours au moins avant la publication de l'avis de convocation, soit par voie postale, soit par voie électronique c.mousset@vergnet.fr

Formulaire à retourner à : VERGNET
Mme Mousset
1, rue des Châtaigniers
45140 ORMES

M., Mme ou Mlle

Adresse complète

.....

.....

Titulaire de :

..... titres « nominatifs purs » inscrits en compte dans les livres de la Société

..... titres « nominatifs administrés » inscrits en compte à

..... titres au porteur inscrits en compte à

Demande l'envoi à l'adresse ci-dessus des documents ou renseignements concernant l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 mai 2013 tels qu'ils sont visés par les articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce.

A, le 2013

Signature

VERGNET

Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 5.629.417,20 euros
Siège social : 1, rue des Châtaigniers, 45140 Ormes.
348 134 040 R.C.S. Orléans.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 22 MAI 2013 (14h30)

Demande d'envoi de documents et de renseignements

(Art. R. 225-81 – R. 225-83 – R. 225-88 du Code de commerce)

Conformément à l'article R. 225-88 du Code de commerce, tout actionnaire titulaire de titres nominatifs peut, à compter de la convocation de l'Assemblée et jusqu'au cinquième jour inclusivement avant la réunion, demander à la Société de lui envoyer les documents prévus aux articles R. 225-81 et R. 225-83 dudit code.

Le même droit est ouvert à tout actionnaire propriétaire de titres au porteur qui justifie de cette qualité par la transmission d'une attestation d'inscription dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Il est également possible pour tout actionnaire titulaire de titres nominatifs d'obtenir, par une demande unique, l'envoi des documents précités qui seront établis à l'occasion de chacune des Assemblées d'actionnaires ultérieures sous réserve de le préciser expressément.

Au cas où l'actionnaire souhaiterait bénéficier de cette faculté, mention devra en être portée sur la présent demande au verso en précisant les modalités d'envoi (postal ou mail) ainsi que l'adresse postale ou électronique (selon les modalités d'envoi choisies), étant précisé que l'envoi par voie électronique pourra être utilisé pour toutes les formalités prévues aux articles R. 225-68 (convocation), R. 225-72, R. 225-74, R. 225-88 et R. 236-3 du Code de Commerce. Les actionnaires qui ont consenti à l'utilisation de la voie électronique peuvent demander le retour à un envoi postal trente cinq jours au moins avant la publication de l'avis de convocation, soit par voie postale, soit par voie électronique c.mousset@vergnet.fr

Formulaire à retourner à : VERGNET
Mme Mousset
1, rue des Châtaigniers
45140 ORMES

M., Mme ou Mlle

Adresse complète

.....

.....

Titulaire de :

..... titres « nominatifs purs » inscrits en compte dans les livres de la Société

..... titres « nominatifs administrés » inscrits en compte à

..... titres au porteur inscrits en compte à

Demande l'envoi à l'adresse ci-dessus des documents ou renseignements concernant l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 mai 2013 tels qu'ils sont visés par les articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce.

A, le 2013

Signature

VERGNET

Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 5.629.417,20 euros
Siège social : 1, rue des Châtaigniers, 45140 Ormes.
348 134 040 R.C.S. Orléans.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 22 MAI 2013 (14h30)

Demande d'envoi de documents et de renseignements

(Art. R. 225-81 – R. 225-83 – R. 225-88 du Code de commerce)

Conformément à l'article R. 225-88 du Code de commerce, tout actionnaire titulaire de titres nominatifs peut, à compter de la convocation de l'Assemblée et jusqu'au cinquième jour inclusivement avant la réunion, demander à la Société de lui envoyer les documents prévus aux articles R. 225-81 et R. 225-83 dudit code.

Le même droit est ouvert à tout actionnaire propriétaire de titres au porteur qui justifie de cette qualité par la transmission d'une attestation d'inscription dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Il est également possible pour tout actionnaire titulaire de titres nominatifs d'obtenir, par une demande unique, l'envoi des documents précités qui seront établis à l'occasion de chacune des Assemblées d'actionnaires ultérieures sous réserve de le préciser expressément.

Au cas où l'actionnaire souhaiterait bénéficier de cette faculté, mention devra en être portée sur la présent demande au verso en précisant les modalités d'envoi (postal ou mail) ainsi que l'adresse postale ou électronique (selon les modalités d'envoi choisies), étant précisé que l'envoi par voie électronique pourra être utilisé pour toutes les formalités prévues aux articles R. 225-68 (convocation), R. 225-72, R. 225-74, R. 225-88 et R. 236-3 du Code de Commerce. Les actionnaires qui ont consenti à l'utilisation de la voie électronique peuvent demander le retour à un envoi postal trente cinq jours au moins avant la publication de l'avis de convocation, soit par voie postale, soit par voie électronique c.mousset@vergnet.fr

Formulaire à retourner à : VERGNET
Mme Mousset
1, rue des Châtaigniers
45140 ORMES

M., Mme ou Mlle

Adresse complète

.....

.....

Titulaire de :

..... titres « nominatifs purs » inscrits en compte dans les livres de la Société

..... titres « nominatifs administrés » inscrits en compte à

..... titres au porteur inscrits en compte à

Demande l'envoi à l'adresse ci-dessus des documents ou renseignements concernant l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 mai 2013 tels qu'ils sont visés par les articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce.

A, le 2013

Signature

VERGNET

Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 5.629.417,20 euros
Siège social : 1, rue des Châtaigniers, 45140 Ormes.
348 134 040 R.C.S. Orléans.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 22 MAI 2013 (14h30)

Demande d'envoi de documents et de renseignements

(Art. R. 225-81 – R. 225-83 – R. 225-88 du Code de commerce)

Conformément à l'article R. 225-88 du Code de commerce, tout actionnaire titulaire de titres nominatifs peut, à compter de la convocation de l'Assemblée et jusqu'au cinquième jour inclusivement avant la réunion, demander à la Société de lui envoyer les documents prévus aux articles R. 225-81 et R. 225-83 dudit code.

Le même droit est ouvert à tout actionnaire propriétaire de titres au porteur qui justifie de cette qualité par la transmission d'une attestation d'inscription dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Il est également possible pour tout actionnaire titulaire de titres nominatifs d'obtenir, par une demande unique, l'envoi des documents précités qui seront établis à l'occasion de chacune des Assemblées d'actionnaires ultérieures sous réserve de le préciser expressément.

Au cas où l'actionnaire souhaiterait bénéficier de cette faculté, mention devra en être portée sur la présent demande au verso en précisant les modalités d'envoi (postal ou mail) ainsi que l'adresse postale ou électronique (selon les modalités d'envoi choisies), étant précisé que l'envoi par voie électronique pourra être utilisé pour toutes les formalités prévues aux articles R. 225-68 (convocation), R. 225-72, R. 225-74, R. 225-88 et R. 236-3 du Code de Commerce. Les actionnaires qui ont consenti à l'utilisation de la voie électronique peuvent demander le retour à un envoi postal trente cinq jours au moins avant la publication de l'avis de convocation, soit par voie postale, soit par voie électronique c.mousset@vergnet.fr

Formulaire à retourner à : VERGNET
Mme Mousset
1, rue des Châtaigniers
45140 ORMES

M., Mme ou Mlle

Adresse complète

.....

.....

Titulaire de :

..... titres « nominatifs purs » inscrits en compte dans les livres de la Société

..... titres « nominatifs administrés » inscrits en compte à

..... titres au porteur inscrits en compte à

Demande l'envoi à l'adresse ci-dessus des documents ou renseignements concernant l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 mai 2013 tels qu'ils sont visés par les articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce.

A, le 2013

Signature

VERGNET

Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 5.629.417,20 euros
Siège social : 1, rue des Châtaigniers, 45140 Ormes.
348 134 040 R.C.S. Orléans.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 22 MAI 2013 (14h30)

Demande d'envoi de documents et de renseignements

(Art. R. 225-81 – R. 225-83 – R. 225-88 du Code de commerce)

Conformément à l'article R. 225-88 du Code de commerce, tout actionnaire titulaire de titres nominatifs peut, à compter de la convocation de l'Assemblée et jusqu'au cinquième jour inclusivement avant la réunion, demander à la Société de lui envoyer les documents prévus aux articles R. 225-81 et R. 225-83 dudit code.

Le même droit est ouvert à tout actionnaire propriétaire de titres au porteur qui justifie de cette qualité par la transmission d'une attestation d'inscription dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Il est également possible pour tout actionnaire titulaire de titres nominatifs d'obtenir, par une demande unique, l'envoi des documents précités qui seront établis à l'occasion de chacune des Assemblées d'actionnaires ultérieures sous réserve de le préciser expressément.

Au cas où l'actionnaire souhaiterait bénéficier de cette faculté, mention devra en être portée sur la présent demande au verso en précisant les modalités d'envoi (postal ou mail) ainsi que l'adresse postale ou électronique (selon les modalités d'envoi choisies), étant précisé que l'envoi par voie électronique pourra être utilisé pour toutes les formalités prévues aux articles R. 225-68 (convocation), R. 225-72, R. 225-74, R. 225-88 et R. 236-3 du Code de Commerce. Les actionnaires qui ont consenti à l'utilisation de la voie électronique peuvent demander le retour à un envoi postal trente cinq jours au moins avant la publication de l'avis de convocation, soit par voie postale, soit par voie électronique c.mousset@vergnet.fr

Formulaire à retourner à : VERGNET
Mme Mousset
1, rue des Châtaigniers
45140 ORMES

M., Mme ou Mlle

Adresse complète

.....

.....

Titulaire de :

..... titres « nominatifs purs » inscrits en compte dans les livres de la Société

..... titres « nominatifs administrés » inscrits en compte à

..... titres au porteur inscrits en compte à

Demande l'envoi à l'adresse ci-dessus des documents ou renseignements concernant l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 mai 2013 tels qu'ils sont visés par les articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce.

A, le 2013

Signature

VERGNET

Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 5.629.417,20 euros
Siège social : 1, rue des Châtaigniers, 45140 Ormes.
348 134 040 R.C.S. Orléans.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 22 MAI 2013 (14h30)

Demande d'envoi de documents et de renseignements

(Art. R. 225-81 – R. 225-83 – R. 225-88 du Code de commerce)

Conformément à l'article R. 225-88 du Code de commerce, tout actionnaire titulaire de titres nominatifs peut, à compter de la convocation de l'Assemblée et jusqu'au cinquième jour inclusivement avant la réunion, demander à la Société de lui envoyer les documents prévus aux articles R. 225-81 et R. 225-83 dudit code.

Le même droit est ouvert à tout actionnaire propriétaire de titres au porteur qui justifie de cette qualité par la transmission d'une attestation d'inscription dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Il est également possible pour tout actionnaire titulaire de titres nominatifs d'obtenir, par une demande unique, l'envoi des documents précités qui seront établis à l'occasion de chacune des Assemblées d'actionnaires ultérieures sous réserve de le préciser expressément.

Au cas où l'actionnaire souhaiterait bénéficier de cette faculté, mention devra en être portée sur la présent demande au verso en précisant les modalités d'envoi (postal ou mail) ainsi que l'adresse postale ou électronique (selon les modalités d'envoi choisies), étant précisé que l'envoi par voie électronique pourra être utilisé pour toutes les formalités prévues aux articles R. 225-68 (convocation), R. 225-72, R. 225-74, R. 225-88 et R. 236-3 du Code de Commerce. Les actionnaires qui ont consenti à l'utilisation de la voie électronique peuvent demander le retour à un envoi postal trente cinq jours au moins avant la publication de l'avis de convocation, soit par voie postale, soit par voie électronique c.mousset@vergnet.fr

Formulaire à retourner à : VERGNET
Mme Mousset
1, rue des Châtaigniers
45140 ORMES

M., Mme ou Mlle

Adresse complète

.....

.....

Titulaire de :

..... titres « nominatifs purs » inscrits en compte dans les livres de la Société

..... titres « nominatifs administrés » inscrits en compte à

..... titres au porteur inscrits en compte à

Demande l'envoi à l'adresse ci-dessus des documents ou renseignements concernant l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 mai 2013 tels qu'ils sont visés par les articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce.

A, le 2013

Signature

VERGNET

Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 5.629.417,20 euros
Siège social : 1, rue des Châtaigniers, 45140 Ormes.
348 134 040 R.C.S. Orléans.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 22 MAI 2013 (14h30)

Demande d'envoi de documents et de renseignements

(Art. R. 225-81 – R. 225-83 – R. 225-88 du Code de commerce)

Conformément à l'article R. 225-88 du Code de commerce, tout actionnaire titulaire de titres nominatifs peut, à compter de la convocation de l'Assemblée et jusqu'au cinquième jour inclusivement avant la réunion, demander à la Société de lui envoyer les documents prévus aux articles R. 225-81 et R. 225-83 dudit code.

Le même droit est ouvert à tout actionnaire propriétaire de titres au porteur qui justifie de cette qualité par la transmission d'une attestation d'inscription dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Il est également possible pour tout actionnaire titulaire de titres nominatifs d'obtenir, par une demande unique, l'envoi des documents précités qui seront établis à l'occasion de chacune des Assemblées d'actionnaires ultérieures sous réserve de le préciser expressément.

Au cas où l'actionnaire souhaiterait bénéficier de cette faculté, mention devra en être portée sur la présent demande au verso en précisant les modalités d'envoi (postal ou mail) ainsi que l'adresse postale ou électronique (selon les modalités d'envoi choisies), étant précisé que l'envoi par voie électronique pourra être utilisé pour toutes les formalités prévues aux articles R. 225-68 (convocation), R. 225-72, R. 225-74, R. 225-88 et R. 236-3 du Code de Commerce. Les actionnaires qui ont consenti à l'utilisation de la voie électronique peuvent demander le retour à un envoi postal trente cinq jours au moins avant la publication de l'avis de convocation, soit par voie postale, soit par voie électronique c.mousset@vergnet.fr

Formulaire à retourner à : VERGNET
Mme Mousset
1, rue des Châtaigniers
45140 ORMES

M., Mme ou Mlle

Adresse complète

.....

.....

Titulaire de :

..... titres « nominatifs purs » inscrits en compte dans les livres de la Société

..... titres « nominatifs administrés » inscrits en compte à

..... titres au porteur inscrits en compte à

Demande l'envoi à l'adresse ci-dessus des documents ou renseignements concernant l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 mai 2013 tels qu'ils sont visés par les articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce.

A, le 2013

Signature

VERGNET

Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 5.629.417,20 euros
Siège social : 1, rue des Châtaigniers, 45140 Ormes.
348 134 040 R.C.S. Orléans.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 22 MAI 2013 (14h30)

Demande d'envoi de documents et de renseignements

(Art. R. 225-81 – R. 225-83 – R. 225-88 du Code de commerce)

Conformément à l'article R. 225-88 du Code de commerce, tout actionnaire titulaire de titres nominatifs peut, à compter de la convocation de l'Assemblée et jusqu'au cinquième jour inclusivement avant la réunion, demander à la Société de lui envoyer les documents prévus aux articles R. 225-81 et R. 225-83 dudit code.

Le même droit est ouvert à tout actionnaire propriétaire de titres au porteur qui justifie de cette qualité par la transmission d'une attestation d'inscription dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Il est également possible pour tout actionnaire titulaire de titres nominatifs d'obtenir, par une demande unique, l'envoi des documents précités qui seront établis à l'occasion de chacune des Assemblées d'actionnaires ultérieures sous réserve de le préciser expressément.

Au cas où l'actionnaire souhaiterait bénéficier de cette faculté, mention devra en être portée sur la présent demande au verso en précisant les modalités d'envoi (postal ou mail) ainsi que l'adresse postale ou électronique (selon les modalités d'envoi choisies), étant précisé que l'envoi par voie électronique pourra être utilisé pour toutes les formalités prévues aux articles R. 225-68 (convocation), R. 225-72, R. 225-74, R. 225-88 et R. 236-3 du Code de Commerce. Les actionnaires qui ont consenti à l'utilisation de la voie électronique peuvent demander le retour à un envoi postal trente cinq jours au moins avant la publication de l'avis de convocation, soit par voie postale, soit par voie électronique c.mousset@vergnet.fr

Formulaire à retourner à : VERGNET
Mme Mousset
1, rue des Châtaigniers
45140 ORMES

M., Mme ou Mlle

Adresse complète

.....

.....

Titulaire de :

..... titres « nominatifs purs » inscrits en compte dans les livres de la Société

..... titres « nominatifs administrés » inscrits en compte à

..... titres au porteur inscrits en compte à

Demande l'envoi à l'adresse ci-dessus des documents ou renseignements concernant l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 mai 2013 tels qu'ils sont visés par les articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce.

A, le 2013

Signature

VERGNET

Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 5.629.417,20 euros
Siège social : 1, rue des Châtaigniers, 45140 Ormes.
348 134 040 R.C.S. Orléans.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 22 MAI 2013 (14h30)

Demande d'envoi de documents et de renseignements

(Art. R. 225-81 – R. 225-83 – R. 225-88 du Code de commerce)

Conformément à l'article R. 225-88 du Code de commerce, tout actionnaire titulaire de titres nominatifs peut, à compter de la convocation de l'Assemblée et jusqu'au cinquième jour inclusivement avant la réunion, demander à la Société de lui envoyer les documents prévus aux articles R. 225-81 et R. 225-83 dudit code.

Le même droit est ouvert à tout actionnaire propriétaire de titres au porteur qui justifie de cette qualité par la transmission d'une attestation d'inscription dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Il est également possible pour tout actionnaire titulaire de titres nominatifs d'obtenir, par une demande unique, l'envoi des documents précités qui seront établis à l'occasion de chacune des Assemblées d'actionnaires ultérieures sous réserve de le préciser expressément.

Au cas où l'actionnaire souhaiterait bénéficier de cette faculté, mention devra en être portée sur la présent demande au verso en précisant les modalités d'envoi (postal ou mail) ainsi que l'adresse postale ou électronique (selon les modalités d'envoi choisies), étant précisé que l'envoi par voie électronique pourra être utilisé pour toutes les formalités prévues aux articles R. 225-68 (convocation), R. 225-72, R. 225-74, R. 225-88 et R. 236-3 du Code de Commerce. Les actionnaires qui ont consenti à l'utilisation de la voie électronique peuvent demander le retour à un envoi postal trente cinq jours au moins avant la publication de l'avis de convocation, soit par voie postale, soit par voie électronique c.mousset@vergnet.fr

Formulaire à retourner à : VERGNET
Mme Mousset
1, rue des Châtaigniers
45140 ORMES

M., Mme ou Mlle

Adresse complète

.....

.....

Titulaire de :

..... titres « nominatifs purs » inscrits en compte dans les livres de la Société

..... titres « nominatifs administrés » inscrits en compte à

..... titres au porteur inscrits en compte à

Demande l'envoi à l'adresse ci-dessus des documents ou renseignements concernant l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 mai 2013 tels qu'ils sont visés par les articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce.

A, le 2013

Signature

VERGNET

Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 5.629.417,20 euros
Siège social : 1, rue des Châtaigniers, 45140 Ormes.
348 134 040 R.C.S. Orléans.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 22 MAI 2013 (14h30)

Demande d'envoi de documents et de renseignements

(Art. R. 225-81 – R. 225-83 – R. 225-88 du Code de commerce)

Conformément à l'article R. 225-88 du Code de commerce, tout actionnaire titulaire de titres nominatifs peut, à compter de la convocation de l'Assemblée et jusqu'au cinquième jour inclusivement avant la réunion, demander à la Société de lui envoyer les documents prévus aux articles R. 225-81 et R. 225-83 dudit code.

Le même droit est ouvert à tout actionnaire propriétaire de titres au porteur qui justifie de cette qualité par la transmission d'une attestation d'inscription dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Il est également possible pour tout actionnaire titulaire de titres nominatifs d'obtenir, par une demande unique, l'envoi des documents précités qui seront établis à l'occasion de chacune des Assemblées d'actionnaires ultérieures sous réserve de le préciser expressément.

Au cas où l'actionnaire souhaiterait bénéficier de cette faculté, mention devra en être portée sur la présent demande au verso en précisant les modalités d'envoi (postal ou mail) ainsi que l'adresse postale ou électronique (selon les modalités d'envoi choisies), étant précisé que l'envoi par voie électronique pourra être utilisé pour toutes les formalités prévues aux articles R. 225-68 (convocation), R. 225-72, R. 225-74, R. 225-88 et R. 236-3 du Code de Commerce. Les actionnaires qui ont consenti à l'utilisation de la voie électronique peuvent demander le retour à un envoi postal trente cinq jours au moins avant la publication de l'avis de convocation, soit par voie postale, soit par voie électronique c.mousset@vergnet.fr

Formulaire à retourner à : VERGNET
Mme Mousset
1, rue des Châtaigniers
45140 ORMES

M., Mme ou Mlle

Adresse complète

.....

.....

Titulaire de :

..... titres « nominatifs purs » inscrits en compte dans les livres de la Société

..... titres « nominatifs administrés » inscrits en compte à

..... titres au porteur inscrits en compte à

Demande l'envoi à l'adresse ci-dessus des documents ou renseignements concernant l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 mai 2013 tels qu'ils sont visés par les articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce.

A, le 2013

Signature

VERGNET

Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 5.629.417,20 euros
Siège social : 1, rue des Châtaigniers, 45140 Ormes.
348 134 040 R.C.S. Orléans.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 22 MAI 2013 (14h30)

Demande d'envoi de documents et de renseignements

(Art. R. 225-81 – R. 225-83 – R. 225-88 du Code de commerce)

Conformément à l'article R. 225-88 du Code de commerce, tout actionnaire titulaire de titres nominatifs peut, à compter de la convocation de l'Assemblée et jusqu'au cinquième jour inclusivement avant la réunion, demander à la Société de lui envoyer les documents prévus aux articles R. 225-81 et R. 225-83 dudit code.

Le même droit est ouvert à tout actionnaire propriétaire de titres au porteur qui justifie de cette qualité par la transmission d'une attestation d'inscription dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Il est également possible pour tout actionnaire titulaire de titres nominatifs d'obtenir, par une demande unique, l'envoi des documents précités qui seront établis à l'occasion de chacune des Assemblées d'actionnaires ultérieures sous réserve de le préciser expressément.

Au cas où l'actionnaire souhaiterait bénéficier de cette faculté, mention devra en être portée sur la présent demande au verso en précisant les modalités d'envoi (postal ou mail) ainsi que l'adresse postale ou électronique (selon les modalités d'envoi choisies), étant précisé que l'envoi par voie électronique pourra être utilisé pour toutes les formalités prévues aux articles R. 225-68 (convocation), R. 225-72, R. 225-74, R. 225-88 et R. 236-3 du Code de Commerce. Les actionnaires qui ont consenti à l'utilisation de la voie électronique peuvent demander le retour à un envoi postal trente cinq jours au moins avant la publication de l'avis de convocation, soit par voie postale, soit par voie électronique c.mousset@vergnet.fr

Formulaire à retourner à : VERGNET
Mme Mousset
1, rue des Châtaigniers
45140 ORMES

M., Mme ou Mlle

Adresse complète

.....

.....

Titulaire de :

..... titres « nominatifs purs » inscrits en compte dans les livres de la Société

..... titres « nominatifs administrés » inscrits en compte à

..... titres au porteur inscrits en compte à

Demande l'envoi à l'adresse ci-dessus des documents ou renseignements concernant l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 mai 2013 tels qu'ils sont visés par les articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce.

A, le 2013

Signature

VERGNET

Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 5.629.417,20 euros
Siège social : 1, rue des Châtaigniers, 45140 Ormes.
348 134 040 R.C.S. Orléans.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 22 MAI 2013 (14h30)

Demande d'envoi de documents et de renseignements

(Art. R. 225-81 – R. 225-83 – R. 225-88 du Code de commerce)

Conformément à l'article R. 225-88 du Code de commerce, tout actionnaire titulaire de titres nominatifs peut, à compter de la convocation de l'Assemblée et jusqu'au cinquième jour inclusivement avant la réunion, demander à la Société de lui envoyer les documents prévus aux articles R. 225-81 et R. 225-83 dudit code.

Le même droit est ouvert à tout actionnaire propriétaire de titres au porteur qui justifie de cette qualité par la transmission d'une attestation d'inscription dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Il est également possible pour tout actionnaire titulaire de titres nominatifs d'obtenir, par une demande unique, l'envoi des documents précités qui seront établis à l'occasion de chacune des Assemblées d'actionnaires ultérieures sous réserve de le préciser expressément.

Au cas où l'actionnaire souhaiterait bénéficier de cette faculté, mention devra en être portée sur la présent demande au verso en précisant les modalités d'envoi (postal ou mail) ainsi que l'adresse postale ou électronique (selon les modalités d'envoi choisies), étant précisé que l'envoi par voie électronique pourra être utilisé pour toutes les formalités prévues aux articles R. 225-68 (convocation), R. 225-72, R. 225-74, R. 225-88 et R. 236-3 du Code de Commerce. Les actionnaires qui ont consenti à l'utilisation de la voie électronique peuvent demander le retour à un envoi postal trente cinq jours au moins avant la publication de l'avis de convocation, soit par voie postale, soit par voie électronique c.mousset@vergnet.fr

Formulaire à retourner à : VERGNET
Mme Mousset
1, rue des Châtaigniers
45140 ORMES

M., Mme ou Mlle

Adresse complète

.....

.....

Titulaire de :

..... titres « nominatifs purs » inscrits en compte dans les livres de la Société

..... titres « nominatifs administrés » inscrits en compte à

..... titres au porteur inscrits en compte à

Demande l'envoi à l'adresse ci-dessus des documents ou renseignements concernant l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 mai 2013 tels qu'ils sont visés par les articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce.

A, le 2013

Signature

VERGNET

Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 5.629.417,20 euros
Siège social : 1, rue des Châtaigniers, 45140 Ormes.
348 134 040 R.C.S. Orléans.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 22 MAI 2013 (14h30)

Demande d'envoi de documents et de renseignements

(Art. R. 225-81 – R. 225-83 – R. 225-88 du Code de commerce)

Conformément à l'article R. 225-88 du Code de commerce, tout actionnaire titulaire de titres nominatifs peut, à compter de la convocation de l'Assemblée et jusqu'au cinquième jour inclusivement avant la réunion, demander à la Société de lui envoyer les documents prévus aux articles R. 225-81 et R. 225-83 dudit code.

Le même droit est ouvert à tout actionnaire propriétaire de titres au porteur qui justifie de cette qualité par la transmission d'une attestation d'inscription dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Il est également possible pour tout actionnaire titulaire de titres nominatifs d'obtenir, par une demande unique, l'envoi des documents précités qui seront établis à l'occasion de chacune des Assemblées d'actionnaires ultérieures sous réserve de le préciser expressément.

Au cas où l'actionnaire souhaiterait bénéficier de cette faculté, mention devra en être portée sur la présent demande au verso en précisant les modalités d'envoi (postal ou mail) ainsi que l'adresse postale ou électronique (selon les modalités d'envoi choisies), étant précisé que l'envoi par voie électronique pourra être utilisé pour toutes les formalités prévues aux articles R. 225-68 (convocation), R. 225-72, R. 225-74, R. 225-88 et R. 236-3 du Code de Commerce. Les actionnaires qui ont consenti à l'utilisation de la voie électronique peuvent demander le retour à un envoi postal trente cinq jours au moins avant la publication de l'avis de convocation, soit par voie postale, soit par voie électronique c.mousset@vergnet.fr

Formulaire à retourner à : VERGNET
Mme Mousset
1, rue des Châtaigniers
45140 ORMES

M., Mme ou Mlle

Adresse complète

.....

.....

Titulaire de :

..... titres « nominatifs purs » inscrits en compte dans les livres de la Société

..... titres « nominatifs administrés » inscrits en compte à

..... titres au porteur inscrits en compte à

Demande l'envoi à l'adresse ci-dessus des documents ou renseignements concernant l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 mai 2013 tels qu'ils sont visés par les articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce.

A, le 2013

Signature

VERGNET

Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 5.629.417,20 euros
Siège social : 1, rue des Châtaigniers, 45140 Ormes.
348 134 040 R.C.S. Orléans.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 22 MAI 2013 (14h30)

Demande d'envoi de documents et de renseignements

(Art. R. 225-81 – R. 225-83 – R. 225-88 du Code de commerce)

Conformément à l'article R. 225-88 du Code de commerce, tout actionnaire titulaire de titres nominatifs peut, à compter de la convocation de l'Assemblée et jusqu'au cinquième jour inclusivement avant la réunion, demander à la Société de lui envoyer les documents prévus aux articles R. 225-81 et R. 225-83 dudit code.

Le même droit est ouvert à tout actionnaire propriétaire de titres au porteur qui justifie de cette qualité par la transmission d'une attestation d'inscription dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Il est également possible pour tout actionnaire titulaire de titres nominatifs d'obtenir, par une demande unique, l'envoi des documents précités qui seront établis à l'occasion de chacune des Assemblées d'actionnaires ultérieures sous réserve de le préciser expressément.

Au cas où l'actionnaire souhaiterait bénéficier de cette faculté, mention devra en être portée sur la présent demande au verso en précisant les modalités d'envoi (postal ou mail) ainsi que l'adresse postale ou électronique (selon les modalités d'envoi choisies), étant précisé que l'envoi par voie électronique pourra être utilisé pour toutes les formalités prévues aux articles R. 225-68 (convocation), R. 225-72, R. 225-74, R. 225-88 et R. 236-3 du Code de Commerce. Les actionnaires qui ont consenti à l'utilisation de la voie électronique peuvent demander le retour à un envoi postal trente cinq jours au moins avant la publication de l'avis de convocation, soit par voie postale, soit par voie électronique c.mousset@vergnet.fr

Formulaire à retourner à : VERGNET
Mme Mousset
1, rue des Châtaigniers
45140 ORMES

M., Mme ou Mlle

Adresse complète

.....

.....

Titulaire de :

..... titres « nominatifs purs » inscrits en compte dans les livres de la Société

..... titres « nominatifs administrés » inscrits en compte à

..... titres au porteur inscrits en compte à

Demande l'envoi à l'adresse ci-dessus des documents ou renseignements concernant l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 mai 2013 tels qu'ils sont visés par les articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce.

A, le 2013

Signature

VERGNET

Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 5.629.417,20 euros
Siège social : 1, rue des Châtaigniers, 45140 Ormes.
348 134 040 R.C.S. Orléans.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 22 MAI 2013 (14h30)

Demande d'envoi de documents et de renseignements

(Art. R. 225-81 – R. 225-83 – R. 225-88 du Code de commerce)

Conformément à l'article R. 225-88 du Code de commerce, tout actionnaire titulaire de titres nominatifs peut, à compter de la convocation de l'Assemblée et jusqu'au cinquième jour inclusivement avant la réunion, demander à la Société de lui envoyer les documents prévus aux articles R. 225-81 et R. 225-83 dudit code.

Le même droit est ouvert à tout actionnaire propriétaire de titres au porteur qui justifie de cette qualité par la transmission d'une attestation d'inscription dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Il est également possible pour tout actionnaire titulaire de titres nominatifs d'obtenir, par une demande unique, l'envoi des documents précités qui seront établis à l'occasion de chacune des Assemblées d'actionnaires ultérieures sous réserve de le préciser expressément.

Au cas où l'actionnaire souhaiterait bénéficier de cette faculté, mention devra en être portée sur la présent demande au verso en précisant les modalités d'envoi (postal ou mail) ainsi que l'adresse postale ou électronique (selon les modalités d'envoi choisies), étant précisé que l'envoi par voie électronique pourra être utilisé pour toutes les formalités prévues aux articles R. 225-68 (convocation), R. 225-72, R. 225-74, R. 225-88 et R. 236-3 du Code de Commerce. Les actionnaires qui ont consenti à l'utilisation de la voie électronique peuvent demander le retour à un envoi postal trente cinq jours au moins avant la publication de l'avis de convocation, soit par voie postale, soit par voie électronique c.mousset@vergnet.fr

Formulaire à retourner à : VERGNET
Mme Mousset
1, rue des Châtaigniers
45140 ORMES

M., Mme ou Mlle

Adresse complète

.....

.....

Titulaire de :

..... titres « nominatifs purs » inscrits en compte dans les livres de la Société

..... titres « nominatifs administrés » inscrits en compte à

..... titres au porteur inscrits en compte à

Demande l'envoi à l'adresse ci-dessus des documents ou renseignements concernant l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 mai 2013 tels qu'ils sont visés par les articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce.

A, le 2013

Signature

VERGNET

Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 5.629.417,20 euros
Siège social : 1, rue des Châtaigniers, 45140 Ormes.
348 134 040 R.C.S. Orléans.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 22 MAI 2013 (14h30)

Demande d'envoi de documents et de renseignements

(Art. R. 225-81 – R. 225-83 – R. 225-88 du Code de commerce)

Conformément à l'article R. 225-88 du Code de commerce, tout actionnaire titulaire de titres nominatifs peut, à compter de la convocation de l'Assemblée et jusqu'au cinquième jour inclusivement avant la réunion, demander à la Société de lui envoyer les documents prévus aux articles R. 225-81 et R. 225-83 dudit code.

Le même droit est ouvert à tout actionnaire propriétaire de titres au porteur qui justifie de cette qualité par la transmission d'une attestation d'inscription dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Il est également possible pour tout actionnaire titulaire de titres nominatifs d'obtenir, par une demande unique, l'envoi des documents précités qui seront établis à l'occasion de chacune des Assemblées d'actionnaires ultérieures sous réserve de le préciser expressément.

Au cas où l'actionnaire souhaiterait bénéficier de cette faculté, mention devra en être portée sur la présent demande au verso en précisant les modalités d'envoi (postal ou mail) ainsi que l'adresse postale ou électronique (selon les modalités d'envoi choisies), étant précisé que l'envoi par voie électronique pourra être utilisé pour toutes les formalités prévues aux articles R. 225-68 (convocation), R. 225-72, R. 225-74, R. 225-88 et R. 236-3 du Code de Commerce. Les actionnaires qui ont consenti à l'utilisation de la voie électronique peuvent demander le retour à un envoi postal trente cinq jours au moins avant la publication de l'avis de convocation, soit par voie postale, soit par voie électronique c.mousset@vergnet.fr

Formulaire à retourner à : VERGNET
Mme Mousset
1, rue des Châtaigniers
45140 ORMES

M., Mme ou Mlle

Adresse complète

.....

.....

Titulaire de :

..... titres « nominatifs purs » inscrits en compte dans les livres de la Société

..... titres « nominatifs administrés » inscrits en compte à

..... titres au porteur inscrits en compte à

Demande l'envoi à l'adresse ci-dessus des documents ou renseignements concernant l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 mai 2013 tels qu'ils sont visés par les articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce.

A, le 2013

Signature

VERGNET

Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 5.629.417,20 euros
Siège social : 1, rue des Châtaigniers, 45140 Ormes.
348 134 040 R.C.S. Orléans.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 22 MAI 2013 (14h30)

Demande d'envoi de documents et de renseignements

(Art. R. 225-81 – R. 225-83 – R. 225-88 du Code de commerce)

Conformément à l'article R. 225-88 du Code de commerce, tout actionnaire titulaire de titres nominatifs peut, à compter de la convocation de l'Assemblée et jusqu'au cinquième jour inclusivement avant la réunion, demander à la Société de lui envoyer les documents prévus aux articles R. 225-81 et R. 225-83 dudit code.

Le même droit est ouvert à tout actionnaire propriétaire de titres au porteur qui justifie de cette qualité par la transmission d'une attestation d'inscription dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Il est également possible pour tout actionnaire titulaire de titres nominatifs d'obtenir, par une demande unique, l'envoi des documents précités qui seront établis à l'occasion de chacune des Assemblées d'actionnaires ultérieures sous réserve de le préciser expressément.

Au cas où l'actionnaire souhaiterait bénéficier de cette faculté, mention devra en être portée sur la présent demande au verso en précisant les modalités d'envoi (postal ou mail) ainsi que l'adresse postale ou électronique (selon les modalités d'envoi choisies), étant précisé que l'envoi par voie électronique pourra être utilisé pour toutes les formalités prévues aux articles R. 225-68 (convocation), R. 225-72, R. 225-74, R. 225-88 et R. 236-3 du Code de Commerce. Les actionnaires qui ont consenti à l'utilisation de la voie électronique peuvent demander le retour à un envoi postal trente cinq jours au moins avant la publication de l'avis de convocation, soit par voie postale, soit par voie électronique c.mousset@vergnet.fr

Formulaire à retourner à : VERGNET
Mme Mousset
1, rue des Châtaigniers
45140 ORMES

M., Mme ou Mlle

Adresse complète

.....

.....

Titulaire de :

..... titres « nominatifs purs » inscrits en compte dans les livres de la Société

..... titres « nominatifs administrés » inscrits en compte à

..... titres au porteur inscrits en compte à

Demande l'envoi à l'adresse ci-dessus des documents ou renseignements concernant l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 mai 2013 tels qu'ils sont visés par les articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce.

A, le 2013

Signature

VERGNET

Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 5.629.417,20 euros
Siège social : 1, rue des Châtaigniers, 45140 Ormes.
348 134 040 R.C.S. Orléans.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 22 MAI 2013 (14h30)

Demande d'envoi de documents et de renseignements

(Art. R. 225-81 – R. 225-83 – R. 225-88 du Code de commerce)

Conformément à l'article R. 225-88 du Code de commerce, tout actionnaire titulaire de titres nominatifs peut, à compter de la convocation de l'Assemblée et jusqu'au cinquième jour inclusivement avant la réunion, demander à la Société de lui envoyer les documents prévus aux articles R. 225-81 et R. 225-83 dudit code.

Le même droit est ouvert à tout actionnaire propriétaire de titres au porteur qui justifie de cette qualité par la transmission d'une attestation d'inscription dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Il est également possible pour tout actionnaire titulaire de titres nominatifs d'obtenir, par une demande unique, l'envoi des documents précités qui seront établis à l'occasion de chacune des Assemblées d'actionnaires ultérieures sous réserve de le préciser expressément.

Au cas où l'actionnaire souhaiterait bénéficier de cette faculté, mention devra en être portée sur la présent demande au verso en précisant les modalités d'envoi (postal ou mail) ainsi que l'adresse postale ou électronique (selon les modalités d'envoi choisies), étant précisé que l'envoi par voie électronique pourra être utilisé pour toutes les formalités prévues aux articles R. 225-68 (convocation), R. 225-72, R. 225-74, R. 225-88 et R. 236-3 du Code de Commerce. Les actionnaires qui ont consenti à l'utilisation de la voie électronique peuvent demander le retour à un envoi postal trente cinq jours au moins avant la publication de l'avis de convocation, soit par voie postale, soit par voie électronique c.mousset@vergnet.fr

Formulaire à retourner à : VERGNET
Mme Mousset
1, rue des Châtaigniers
45140 ORMES

M., Mme ou Mlle

Adresse complète

.....

.....

Titulaire de :

..... titres « nominatifs purs » inscrits en compte dans les livres de la Société

..... titres « nominatifs administrés » inscrits en compte à

..... titres au porteur inscrits en compte à

Demande l'envoi à l'adresse ci-dessus des documents ou renseignements concernant l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 mai 2013 tels qu'ils sont visés par les articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce.

A, le 2013

Signature

VERGNET

Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 5.629.417,20 euros
Siège social : 1, rue des Châtaigniers, 45140 Ormes.
348 134 040 R.C.S. Orléans.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 22 MAI 2013 (14h30)

Demande d'envoi de documents et de renseignements

(Art. R. 225-81 – R. 225-83 – R. 225-88 du Code de commerce)

Conformément à l'article R. 225-88 du Code de commerce, tout actionnaire titulaire de titres nominatifs peut, à compter de la convocation de l'Assemblée et jusqu'au cinquième jour inclusivement avant la réunion, demander à la Société de lui envoyer les documents prévus aux articles R. 225-81 et R. 225-83 dudit code.

Le même droit est ouvert à tout actionnaire propriétaire de titres au porteur qui justifie de cette qualité par la transmission d'une attestation d'inscription dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Il est également possible pour tout actionnaire titulaire de titres nominatifs d'obtenir, par une demande unique, l'envoi des documents précités qui seront établis à l'occasion de chacune des Assemblées d'actionnaires ultérieures sous réserve de le préciser expressément.

Au cas où l'actionnaire souhaiterait bénéficier de cette faculté, mention devra en être portée sur la présent demande au verso en précisant les modalités d'envoi (postal ou mail) ainsi que l'adresse postale ou électronique (selon les modalités d'envoi choisies), étant précisé que l'envoi par voie électronique pourra être utilisé pour toutes les formalités prévues aux articles R. 225-68 (convocation), R. 225-72, R. 225-74, R. 225-88 et R. 236-3 du Code de Commerce. Les actionnaires qui ont consenti à l'utilisation de la voie électronique peuvent demander le retour à un envoi postal trente cinq jours au moins avant la publication de l'avis de convocation, soit par voie postale, soit par voie électronique c.mousset@vergnet.fr

Formulaire à retourner à : VERGNET
Mme Mousset
1, rue des Châtaigniers
45140 ORMES

M., Mme ou Mlle

Adresse complète

.....

.....

Titulaire de :

..... titres « nominatifs purs » inscrits en compte dans les livres de la Société

..... titres « nominatifs administrés » inscrits en compte à

..... titres au porteur inscrits en compte à

Demande l'envoi à l'adresse ci-dessus des documents ou renseignements concernant l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 mai 2013 tels qu'ils sont visés par les articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce.

A, le 2013

Signature

VERGNET

Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 5.629.417,20 euros
Siège social : 1, rue des Châtaigniers, 45140 Ormes.
348 134 040 R.C.S. Orléans.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 22 MAI 2013 (14h30)

Demande d'envoi de documents et de renseignements

(Art. R. 225-81 – R. 225-83 – R. 225-88 du Code de commerce)

Conformément à l'article R. 225-88 du Code de commerce, tout actionnaire titulaire de titres nominatifs peut, à compter de la convocation de l'Assemblée et jusqu'au cinquième jour inclusivement avant la réunion, demander à la Société de lui envoyer les documents prévus aux articles R. 225-81 et R. 225-83 dudit code.

Le même droit est ouvert à tout actionnaire propriétaire de titres au porteur qui justifie de cette qualité par la transmission d'une attestation d'inscription dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Il est également possible pour tout actionnaire titulaire de titres nominatifs d'obtenir, par une demande unique, l'envoi des documents précités qui seront établis à l'occasion de chacune des Assemblées d'actionnaires ultérieures sous réserve de le préciser expressément.

Au cas où l'actionnaire souhaiterait bénéficier de cette faculté, mention devra en être portée sur la présent demande au verso en précisant les modalités d'envoi (postal ou mail) ainsi que l'adresse postale ou électronique (selon les modalités d'envoi choisies), étant précisé que l'envoi par voie électronique pourra être utilisé pour toutes les formalités prévues aux articles R. 225-68 (convocation), R. 225-72, R. 225-74, R. 225-88 et R. 236-3 du Code de Commerce. Les actionnaires qui ont consenti à l'utilisation de la voie électronique peuvent demander le retour à un envoi postal trente cinq jours au moins avant la publication de l'avis de convocation, soit par voie postale, soit par voie électronique c.mousset@vergnet.fr

Formulaire à retourner à : VERGNET
Mme Mousset
1, rue des Châtaigniers
45140 ORMES

M., Mme ou Mlle

Adresse complète

.....

.....

Titulaire de :

..... titres « nominatifs purs » inscrits en compte dans les livres de la Société

..... titres « nominatifs administrés » inscrits en compte à

..... titres au porteur inscrits en compte à

Demande l'envoi à l'adresse ci-dessus des documents ou renseignements concernant l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 mai 2013 tels qu'ils sont visés par les articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce.

A, le 2013

Signature

VERGNET

Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 5.629.417,20 euros
Siège social : 1, rue des Châtaigniers, 45140 Ormes.
348 134 040 R.C.S. Orléans.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 22 MAI 2013 (14h30)

Demande d'envoi de documents et de renseignements

(Art. R. 225-81 – R. 225-83 – R. 225-88 du Code de commerce)

Conformément à l'article R. 225-88 du Code de commerce, tout actionnaire titulaire de titres nominatifs peut, à compter de la convocation de l'Assemblée et jusqu'au cinquième jour inclusivement avant la réunion, demander à la Société de lui envoyer les documents prévus aux articles R. 225-81 et R. 225-83 dudit code.

Le même droit est ouvert à tout actionnaire propriétaire de titres au porteur qui justifie de cette qualité par la transmission d'une attestation d'inscription dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Il est également possible pour tout actionnaire titulaire de titres nominatifs d'obtenir, par une demande unique, l'envoi des documents précités qui seront établis à l'occasion de chacune des Assemblées d'actionnaires ultérieures sous réserve de le préciser expressément.

Au cas où l'actionnaire souhaiterait bénéficier de cette faculté, mention devra en être portée sur la présent demande au verso en précisant les modalités d'envoi (postal ou mail) ainsi que l'adresse postale ou électronique (selon les modalités d'envoi choisies), étant précisé que l'envoi par voie électronique pourra être utilisé pour toutes les formalités prévues aux articles R. 225-68 (convocation), R. 225-72, R. 225-74, R. 225-88 et R. 236-3 du Code de Commerce. Les actionnaires qui ont consenti à l'utilisation de la voie électronique peuvent demander le retour à un envoi postal trente cinq jours au moins avant la publication de l'avis de convocation, soit par voie postale, soit par voie électronique c.mousset@vergnet.fr

Formulaire à retourner à : VERGNET
Mme Mousset
1, rue des Châtaigniers
45140 ORMES

M., Mme ou Mlle

Adresse complète

.....

.....

Titulaire de :

..... titres « nominatifs purs » inscrits en compte dans les livres de la Société

..... titres « nominatifs administrés » inscrits en compte à

..... titres au porteur inscrits en compte à

Demande l'envoi à l'adresse ci-dessus des documents ou renseignements concernant l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 mai 2013 tels qu'ils sont visés par les articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce.

A, le 2013

Signature

VERGNET

Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 5.629.417,20 euros
Siège social : 1, rue des Châtaigniers, 45140 Ormes.
348 134 040 R.C.S. Orléans.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 22 MAI 2013 (14h30)

Demande d'envoi de documents et de renseignements

(Art. R. 225-81 – R. 225-83 – R. 225-88 du Code de commerce)

Conformément à l'article R. 225-88 du Code de commerce, tout actionnaire titulaire de titres nominatifs peut, à compter de la convocation de l'Assemblée et jusqu'au cinquième jour inclusivement avant la réunion, demander à la Société de lui envoyer les documents prévus aux articles R. 225-81 et R. 225-83 dudit code.

Le même droit est ouvert à tout actionnaire propriétaire de titres au porteur qui justifie de cette qualité par la transmission d'une attestation d'inscription dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Il est également possible pour tout actionnaire titulaire de titres nominatifs d'obtenir, par une demande unique, l'envoi des documents précités qui seront établis à l'occasion de chacune des Assemblées d'actionnaires ultérieures sous réserve de le préciser expressément.

Au cas où l'actionnaire souhaiterait bénéficier de cette faculté, mention devra en être portée sur la présent demande au verso en précisant les modalités d'envoi (postal ou mail) ainsi que l'adresse postale ou électronique (selon les modalités d'envoi choisies), étant précisé que l'envoi par voie électronique pourra être utilisé pour toutes les formalités prévues aux articles R. 225-68 (convocation), R. 225-72, R. 225-74, R. 225-88 et R. 236-3 du Code de Commerce. Les actionnaires qui ont consenti à l'utilisation de la voie électronique peuvent demander le retour à un envoi postal trente cinq jours au moins avant la publication de l'avis de convocation, soit par voie postale, soit par voie électronique c.mousset@vergnet.fr

Formulaire à retourner à : VERGNET
Mme Mousset
1, rue des Châtaigniers
45140 ORMES

M., Mme ou Mlle

Adresse complète

.....

.....

Titulaire de :

..... titres « nominatifs purs » inscrits en compte dans les livres de la Société

..... titres « nominatifs administrés » inscrits en compte à

..... titres au porteur inscrits en compte à

Demande l'envoi à l'adresse ci-dessus des documents ou renseignements concernant l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 mai 2013 tels qu'ils sont visés par les articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce.

A, le 2013

Signature

VERGNET

Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 5.629.417,20 euros
Siège social : 1, rue des Châtaigniers, 45140 Ormes.
348 134 040 R.C.S. Orléans.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 22 MAI 2013 (14h30)

Demande d'envoi de documents et de renseignements

(Art. R. 225-81 – R. 225-83 – R. 225-88 du Code de commerce)

Conformément à l'article R. 225-88 du Code de commerce, tout actionnaire titulaire de titres nominatifs peut, à compter de la convocation de l'Assemblée et jusqu'au cinquième jour inclusivement avant la réunion, demander à la Société de lui envoyer les documents prévus aux articles R. 225-81 et R. 225-83 dudit code.

Le même droit est ouvert à tout actionnaire propriétaire de titres au porteur qui justifie de cette qualité par la transmission d'une attestation d'inscription dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Il est également possible pour tout actionnaire titulaire de titres nominatifs d'obtenir, par une demande unique, l'envoi des documents précités qui seront établis à l'occasion de chacune des Assemblées d'actionnaires ultérieures sous réserve de le préciser expressément.

Au cas où l'actionnaire souhaiterait bénéficier de cette faculté, mention devra en être portée sur la présent demande au verso en précisant les modalités d'envoi (postal ou mail) ainsi que l'adresse postale ou électronique (selon les modalités d'envoi choisies), étant précisé que l'envoi par voie électronique pourra être utilisé pour toutes les formalités prévues aux articles R. 225-68 (convocation), R. 225-72, R. 225-74, R. 225-88 et R. 236-3 du Code de Commerce. Les actionnaires qui ont consenti à l'utilisation de la voie électronique peuvent demander le retour à un envoi postal trente cinq jours au moins avant la publication de l'avis de convocation, soit par voie postale, soit par voie électronique c.mousset@vergnet.fr

Formulaire à retourner à : VERGNET
Mme Mousset
1, rue des Châtaigniers
45140 ORMES

M., Mme ou Mlle

Adresse complète

.....

.....

Titulaire de :

..... titres « nominatifs purs » inscrits en compte dans les livres de la Société

..... titres « nominatifs administrés » inscrits en compte à

..... titres au porteur inscrits en compte à

Demande l'envoi à l'adresse ci-dessus des documents ou renseignements concernant l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 mai 2013 tels qu'ils sont visés par les articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce.

A, le 2013

Signature

VERGNET

Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 5.629.417,20 euros
Siège social : 1, rue des Châtaigniers, 45140 Ormes.
348 134 040 R.C.S. Orléans.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 22 MAI 2013 (14h30)

Demande d'envoi de documents et de renseignements

(Art. R. 225-81 – R. 225-83 – R. 225-88 du Code de commerce)

Conformément à l'article R. 225-88 du Code de commerce, tout actionnaire titulaire de titres nominatifs peut, à compter de la convocation de l'Assemblée et jusqu'au cinquième jour inclusivement avant la réunion, demander à la Société de lui envoyer les documents prévus aux articles R. 225-81 et R. 225-83 dudit code.

Le même droit est ouvert à tout actionnaire propriétaire de titres au porteur qui justifie de cette qualité par la transmission d'une attestation d'inscription dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Il est également possible pour tout actionnaire titulaire de titres nominatifs d'obtenir, par une demande unique, l'envoi des documents précités qui seront établis à l'occasion de chacune des Assemblées d'actionnaires ultérieures sous réserve de le préciser expressément.

Au cas où l'actionnaire souhaiterait bénéficier de cette faculté, mention devra en être portée sur la présent demande au verso en précisant les modalités d'envoi (postal ou mail) ainsi que l'adresse postale ou électronique (selon les modalités d'envoi choisies), étant précisé que l'envoi par voie électronique pourra être utilisé pour toutes les formalités prévues aux articles R. 225-68 (convocation), R. 225-72, R. 225-74, R. 225-88 et R. 236-3 du Code de Commerce. Les actionnaires qui ont consenti à l'utilisation de la voie électronique peuvent demander le retour à un envoi postal trente cinq jours au moins avant la publication de l'avis de convocation, soit par voie postale, soit par voie électronique c.mousset@vergnet.fr

Formulaire à retourner à : VERGNET
Mme Mousset
1, rue des Châtaigniers
45140 ORMES

M., Mme ou Mlle

Adresse complète

.....

.....

Titulaire de :

..... titres « nominatifs purs » inscrits en compte dans les livres de la Société

..... titres « nominatifs administrés » inscrits en compte à

..... titres au porteur inscrits en compte à

Demande l'envoi à l'adresse ci-dessus des documents ou renseignements concernant l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 mai 2013 tels qu'ils sont visés par les articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce.

A, le 2013

Signature

VERGNET

Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 5.629.417,20 euros
Siège social : 1, rue des Châtaigniers, 45140 Ormes.
348 134 040 R.C.S. Orléans.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 22 MAI 2013 (14h30)

Demande d'envoi de documents et de renseignements

(Art. R. 225-81 – R. 225-83 – R. 225-88 du Code de commerce)

Conformément à l'article R. 225-88 du Code de commerce, tout actionnaire titulaire de titres nominatifs peut, à compter de la convocation de l'Assemblée et jusqu'au cinquième jour inclusivement avant la réunion, demander à la Société de lui envoyer les documents prévus aux articles R. 225-81 et R. 225-83 dudit code.

Le même droit est ouvert à tout actionnaire propriétaire de titres au porteur qui justifie de cette qualité par la transmission d'une attestation d'inscription dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Il est également possible pour tout actionnaire titulaire de titres nominatifs d'obtenir, par une demande unique, l'envoi des documents précités qui seront établis à l'occasion de chacune des Assemblées d'actionnaires ultérieures sous réserve de le préciser expressément.

Au cas où l'actionnaire souhaiterait bénéficier de cette faculté, mention devra en être portée sur la présent demande au verso en précisant les modalités d'envoi (postal ou mail) ainsi que l'adresse postale ou électronique (selon les modalités d'envoi choisies), étant précisé que l'envoi par voie électronique pourra être utilisé pour toutes les formalités prévues aux articles R. 225-68 (convocation), R. 225-72, R. 225-74, R. 225-88 et R. 236-3 du Code de Commerce. Les actionnaires qui ont consenti à l'utilisation de la voie électronique peuvent demander le retour à un envoi postal trente cinq jours au moins avant la publication de l'avis de convocation, soit par voie postale, soit par voie électronique c.mousset@vergnet.fr

Formulaire à retourner à : VERGNET
Mme Mousset
1, rue des Châtaigniers
45140 ORMES

M., Mme ou Mlle

Adresse complète

.....

.....

Titulaire de :

..... titres « nominatifs purs » inscrits en compte dans les livres de la Société

..... titres « nominatifs administrés » inscrits en compte à

..... titres au porteur inscrits en compte à

Demande l'envoi à l'adresse ci-dessus des documents ou renseignements concernant l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 mai 2013 tels qu'ils sont visés par les articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce.

A, le 2013

Signature

VERGNET

Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 5.629.417,20 euros
Siège social : 1, rue des Châtaigniers, 45140 Ormes.
348 134 040 R.C.S. Orléans.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 22 MAI 2013 (14h30)

Demande d'envoi de documents et de renseignements

(Art. R. 225-81 – R. 225-83 – R. 225-88 du Code de commerce)

Conformément à l'article R. 225-88 du Code de commerce, tout actionnaire titulaire de titres nominatifs peut, à compter de la convocation de l'Assemblée et jusqu'au cinquième jour inclusivement avant la réunion, demander à la Société de lui envoyer les documents prévus aux articles R. 225-81 et R. 225-83 dudit code.

Le même droit est ouvert à tout actionnaire propriétaire de titres au porteur qui justifie de cette qualité par la transmission d'une attestation d'inscription dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Il est également possible pour tout actionnaire titulaire de titres nominatifs d'obtenir, par une demande unique, l'envoi des documents précités qui seront établis à l'occasion de chacune des Assemblées d'actionnaires ultérieures sous réserve de le préciser expressément.

Au cas où l'actionnaire souhaiterait bénéficier de cette faculté, mention devra en être portée sur la présent demande au verso en précisant les modalités d'envoi (postal ou mail) ainsi que l'adresse postale ou électronique (selon les modalités d'envoi choisies), étant précisé que l'envoi par voie électronique pourra être utilisé pour toutes les formalités prévues aux articles R. 225-68 (convocation), R. 225-72, R. 225-74, R. 225-88 et R. 236-3 du Code de Commerce. Les actionnaires qui ont consenti à l'utilisation de la voie électronique peuvent demander le retour à un envoi postal trente cinq jours au moins avant la publication de l'avis de convocation, soit par voie postale, soit par voie électronique c.mousset@vergnet.fr

Formulaire à retourner à : VERGNET
Mme Mousset
1, rue des Châtaigniers
45140 ORMES

M., Mme ou Mlle

Adresse complète

.....

.....

Titulaire de :

..... titres « nominatifs purs » inscrits en compte dans les livres de la Société

..... titres « nominatifs administrés » inscrits en compte à

..... titres au porteur inscrits en compte à

Demande l'envoi à l'adresse ci-dessus des documents ou renseignements concernant l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 mai 2013 tels qu'ils sont visés par les articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce.

A, le 2013

Signature

VERGNET

Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 5.629.417,20 euros
Siège social : 1, rue des Châtaigniers, 45140 Ormes.
348 134 040 R.C.S. Orléans.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 22 MAI 2013 (14h30)

Demande d'envoi de documents et de renseignements

(Art. R. 225-81 – R. 225-83 – R. 225-88 du Code de commerce)

Conformément à l'article R. 225-88 du Code de commerce, tout actionnaire titulaire de titres nominatifs peut, à compter de la convocation de l'Assemblée et jusqu'au cinquième jour inclusivement avant la réunion, demander à la Société de lui envoyer les documents prévus aux articles R. 225-81 et R. 225-83 dudit code.

Le même droit est ouvert à tout actionnaire propriétaire de titres au porteur qui justifie de cette qualité par la transmission d'une attestation d'inscription dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Il est également possible pour tout actionnaire titulaire de titres nominatifs d'obtenir, par une demande unique, l'envoi des documents précités qui seront établis à l'occasion de chacune des Assemblées d'actionnaires ultérieures sous réserve de le préciser expressément.

Au cas où l'actionnaire souhaiterait bénéficier de cette faculté, mention devra en être portée sur la présent demande au verso en précisant les modalités d'envoi (postal ou mail) ainsi que l'adresse postale ou électronique (selon les modalités d'envoi choisies), étant précisé que l'envoi par voie électronique pourra être utilisé pour toutes les formalités prévues aux articles R. 225-68 (convocation), R. 225-72, R. 225-74, R. 225-88 et R. 236-3 du Code de Commerce. Les actionnaires qui ont consenti à l'utilisation de la voie électronique peuvent demander le retour à un envoi postal trente cinq jours au moins avant la publication de l'avis de convocation, soit par voie postale, soit par voie électronique c.mousset@vergnet.fr

Formulaire à retourner à : VERGNET
Mme Mousset
1, rue des Châtaigniers
45140 ORMES

M., Mme ou Mlle

Adresse complète

.....

.....

Titulaire de :

..... titres « nominatifs purs » inscrits en compte dans les livres de la Société

..... titres « nominatifs administrés » inscrits en compte à

..... titres au porteur inscrits en compte à

Demande l'envoi à l'adresse ci-dessus des documents ou renseignements concernant l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 mai 2013 tels qu'ils sont visés par les articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce.

A, le 2013

Signature

VERGNET

Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 5.629.417,20 euros
Siège social : 1, rue des Châtaigniers, 45140 Ormes.
348 134 040 R.C.S. Orléans.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 22 MAI 2013 (14h30)

Demande d'envoi de documents et de renseignements

(Art. R. 225-81 – R. 225-83 – R. 225-88 du Code de commerce)

Conformément à l'article R. 225-88 du Code de commerce, tout actionnaire titulaire de titres nominatifs peut, à compter de la convocation de l'Assemblée et jusqu'au cinquième jour inclusivement avant la réunion, demander à la Société de lui envoyer les documents prévus aux articles R. 225-81 et R. 225-83 dudit code.

Le même droit est ouvert à tout actionnaire propriétaire de titres au porteur qui justifie de cette qualité par la transmission d'une attestation d'inscription dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Il est également possible pour tout actionnaire titulaire de titres nominatifs d'obtenir, par une demande unique, l'envoi des documents précités qui seront établis à l'occasion de chacune des Assemblées d'actionnaires ultérieures sous réserve de le préciser expressément.

Au cas où l'actionnaire souhaiterait bénéficier de cette faculté, mention devra en être portée sur la présent demande au verso en précisant les modalités d'envoi (postal ou mail) ainsi que l'adresse postale ou électronique (selon les modalités d'envoi choisies), étant précisé que l'envoi par voie électronique pourra être utilisé pour toutes les formalités prévues aux articles R. 225-68 (convocation), R. 225-72, R. 225-74, R. 225-88 et R. 236-3 du Code de Commerce. Les actionnaires qui ont consenti à l'utilisation de la voie électronique peuvent demander le retour à un envoi postal trente cinq jours au moins avant la publication de l'avis de convocation, soit par voie postale, soit par voie électronique c.mousset@vergnet.fr

Formulaire à retourner à : VERGNET
Mme Mousset
1, rue des Châtaigniers
45140 ORMES

M., Mme ou Mlle

Adresse complète

.....

.....

Titulaire de :

..... titres « nominatifs purs » inscrits en compte dans les livres de la Société

..... titres « nominatifs administrés » inscrits en compte à

..... titres au porteur inscrits en compte à

Demande l'envoi à l'adresse ci-dessus des documents ou renseignements concernant l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 mai 2013 tels qu'ils sont visés par les articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce.

A, le 2013

Signature

VERGNET

Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 5.629.417,20 euros
Siège social : 1, rue des Châtaigniers, 45140 Ormes.
348 134 040 R.C.S. Orléans.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 22 MAI 2013 (14h30)

Demande d'envoi de documents et de renseignements

(Art. R. 225-81 – R. 225-83 – R. 225-88 du Code de commerce)

Conformément à l'article R. 225-88 du Code de commerce, tout actionnaire titulaire de titres nominatifs peut, à compter de la convocation de l'Assemblée et jusqu'au cinquième jour inclusivement avant la réunion, demander à la Société de lui envoyer les documents prévus aux articles R. 225-81 et R. 225-83 dudit code.

Le même droit est ouvert à tout actionnaire propriétaire de titres au porteur qui justifie de cette qualité par la transmission d'une attestation d'inscription dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Il est également possible pour tout actionnaire titulaire de titres nominatifs d'obtenir, par une demande unique, l'envoi des documents précités qui seront établis à l'occasion de chacune des Assemblées d'actionnaires ultérieures sous réserve de le préciser expressément.

Au cas où l'actionnaire souhaiterait bénéficier de cette faculté, mention devra en être portée sur la présent demande au verso en précisant les modalités d'envoi (postal ou mail) ainsi que l'adresse postale ou électronique (selon les modalités d'envoi choisies), étant précisé que l'envoi par voie électronique pourra être utilisé pour toutes les formalités prévues aux articles R. 225-68 (convocation), R. 225-72, R. 225-74, R. 225-88 et R. 236-3 du Code de Commerce. Les actionnaires qui ont consenti à l'utilisation de la voie électronique peuvent demander le retour à un envoi postal trente cinq jours au moins avant la publication de l'avis de convocation, soit par voie postale, soit par voie électronique c.mousset@vergnet.fr

Formulaire à retourner à : VERGNET
Mme Mousset
1, rue des Châtaigniers
45140 ORMES

M., Mme ou Mlle

Adresse complète

.....

.....

Titulaire de :

..... titres « nominatifs purs » inscrits en compte dans les livres de la Société

..... titres « nominatifs administrés » inscrits en compte à

..... titres au porteur inscrits en compte à

Demande l'envoi à l'adresse ci-dessus des documents ou renseignements concernant l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 mai 2013 tels qu'ils sont visés par les articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce.

A, le 2013

Signature

VERGNET

Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 5.629.417,20 euros
Siège social : 1, rue des Châtaigniers, 45140 Ormes.
348 134 040 R.C.S. Orléans.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 22 MAI 2013 (14h30)

Demande d'envoi de documents et de renseignements

(Art. R. 225-81 – R. 225-83 – R. 225-88 du Code de commerce)

Conformément à l'article R. 225-88 du Code de commerce, tout actionnaire titulaire de titres nominatifs peut, à compter de la convocation de l'Assemblée et jusqu'au cinquième jour inclusivement avant la réunion, demander à la Société de lui envoyer les documents prévus aux articles R. 225-81 et R. 225-83 dudit code.

Le même droit est ouvert à tout actionnaire propriétaire de titres au porteur qui justifie de cette qualité par la transmission d'une attestation d'inscription dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Il est également possible pour tout actionnaire titulaire de titres nominatifs d'obtenir, par une demande unique, l'envoi des documents précités qui seront établis à l'occasion de chacune des Assemblées d'actionnaires ultérieures sous réserve de le préciser expressément.

Au cas où l'actionnaire souhaiterait bénéficier de cette faculté, mention devra en être portée sur la présent demande au verso en précisant les modalités d'envoi (postal ou mail) ainsi que l'adresse postale ou électronique (selon les modalités d'envoi choisies), étant précisé que l'envoi par voie électronique pourra être utilisé pour toutes les formalités prévues aux articles R. 225-68 (convocation), R. 225-72, R. 225-74, R. 225-88 et R. 236-3 du Code de Commerce. Les actionnaires qui ont consenti à l'utilisation de la voie électronique peuvent demander le retour à un envoi postal trente cinq jours au moins avant la publication de l'avis de convocation, soit par voie postale, soit par voie électronique c.mousset@vergnet.fr

Formulaire à retourner à : VERGNET
Mme Mousset
1, rue des Châtaigniers
45140 ORMES

M., Mme ou Mlle

Adresse complète

.....

.....

Titulaire de :

..... titres « nominatifs purs » inscrits en compte dans les livres de la Société

..... titres « nominatifs administrés » inscrits en compte à

..... titres au porteur inscrits en compte à

Demande l'envoi à l'adresse ci-dessus des documents ou renseignements concernant l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 mai 2013 tels qu'ils sont visés par les articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce.

A, le 2013

Signature

VERGNET

Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 5.629.417,20 euros
Siège social : 1, rue des Châtaigniers, 45140 Ormes.
348 134 040 R.C.S. Orléans.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 22 MAI 2013 (14h30)

Demande d'envoi de documents et de renseignements

(Art. R. 225-81 – R. 225-83 – R. 225-88 du Code de commerce)

Conformément à l'article R. 225-88 du Code de commerce, tout actionnaire titulaire de titres nominatifs peut, à compter de la convocation de l'Assemblée et jusqu'au cinquième jour inclusivement avant la réunion, demander à la Société de lui envoyer les documents prévus aux articles R. 225-81 et R. 225-83 dudit code.

Le même droit est ouvert à tout actionnaire propriétaire de titres au porteur qui justifie de cette qualité par la transmission d'une attestation d'inscription dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Il est également possible pour tout actionnaire titulaire de titres nominatifs d'obtenir, par une demande unique, l'envoi des documents précités qui seront établis à l'occasion de chacune des Assemblées d'actionnaires ultérieures sous réserve de le préciser expressément.

Au cas où l'actionnaire souhaiterait bénéficier de cette faculté, mention devra en être portée sur la présent demande au verso en précisant les modalités d'envoi (postal ou mail) ainsi que l'adresse postale ou électronique (selon les modalités d'envoi choisies), étant précisé que l'envoi par voie électronique pourra être utilisé pour toutes les formalités prévues aux articles R. 225-68 (convocation), R. 225-72, R. 225-74, R. 225-88 et R. 236-3 du Code de Commerce. Les actionnaires qui ont consenti à l'utilisation de la voie électronique peuvent demander le retour à un envoi postal trente cinq jours au moins avant la publication de l'avis de convocation, soit par voie postale, soit par voie électronique c.mousset@vergnet.fr

Formulaire à retourner à : VERGNET
Mme Mousset
1, rue des Châtaigniers
45140 ORMES

M., Mme ou Mlle

Adresse complète

.....

.....

Titulaire de :

..... titres « nominatifs purs » inscrits en compte dans les livres de la Société

..... titres « nominatifs administrés » inscrits en compte à

..... titres au porteur inscrits en compte à

Demande l'envoi à l'adresse ci-dessus des documents ou renseignements concernant l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 mai 2013 tels qu'ils sont visés par les articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce.

A, le 2013

Signature

VERGNET

Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 5.629.417,20 euros
Siège social : 1, rue des Châtaigniers, 45140 Ormes.
348 134 040 R.C.S. Orléans.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 22 MAI 2013 (14h30)

Demande d'envoi de documents et de renseignements

(Art. R. 225-81 – R. 225-83 – R. 225-88 du Code de commerce)

Conformément à l'article R. 225-88 du Code de commerce, tout actionnaire titulaire de titres nominatifs peut, à compter de la convocation de l'Assemblée et jusqu'au cinquième jour inclusivement avant la réunion, demander à la Société de lui envoyer les documents prévus aux articles R. 225-81 et R. 225-83 dudit code.

Le même droit est ouvert à tout actionnaire propriétaire de titres au porteur qui justifie de cette qualité par la transmission d'une attestation d'inscription dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Il est également possible pour tout actionnaire titulaire de titres nominatifs d'obtenir, par une demande unique, l'envoi des documents précités qui seront établis à l'occasion de chacune des Assemblées d'actionnaires ultérieures sous réserve de le préciser expressément.

Au cas où l'actionnaire souhaiterait bénéficier de cette faculté, mention devra en être portée sur la présent demande au verso en précisant les modalités d'envoi (postal ou mail) ainsi que l'adresse postale ou électronique (selon les modalités d'envoi choisies), étant précisé que l'envoi par voie électronique pourra être utilisé pour toutes les formalités prévues aux articles R. 225-68 (convocation), R. 225-72, R. 225-74, R. 225-88 et R. 236-3 du Code de Commerce. Les actionnaires qui ont consenti à l'utilisation de la voie électronique peuvent demander le retour à un envoi postal trente cinq jours au moins avant la publication de l'avis de convocation, soit par voie postale, soit par voie électronique c.mousset@vergnet.fr

Formulaire à retourner à : VERGNET
Mme Mousset
1, rue des Châtaigniers
45140 ORMES

M., Mme ou Mlle

Adresse complète

.....

.....

Titulaire de :

..... titres « nominatifs purs » inscrits en compte dans les livres de la Société

..... titres « nominatifs administrés » inscrits en compte à

..... titres au porteur inscrits en compte à

Demande l'envoi à l'adresse ci-dessus des documents ou renseignements concernant l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 mai 2013 tels qu'ils sont visés par les articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce.

A, le 2013

Signature

VERGNET

Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 5.629.417,20 euros
Siège social : 1, rue des Châtaigniers, 45140 Ormes.
348 134 040 R.C.S. Orléans.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 22 MAI 2013 (14h30)

Demande d'envoi de documents et de renseignements

(Art. R. 225-81 – R. 225-83 – R. 225-88 du Code de commerce)

Conformément à l'article R. 225-88 du Code de commerce, tout actionnaire titulaire de titres nominatifs peut, à compter de la convocation de l'Assemblée et jusqu'au cinquième jour inclusivement avant la réunion, demander à la Société de lui envoyer les documents prévus aux articles R. 225-81 et R. 225-83 dudit code.

Le même droit est ouvert à tout actionnaire propriétaire de titres au porteur qui justifie de cette qualité par la transmission d'une attestation d'inscription dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Il est également possible pour tout actionnaire titulaire de titres nominatifs d'obtenir, par une demande unique, l'envoi des documents précités qui seront établis à l'occasion de chacune des Assemblées d'actionnaires ultérieures sous réserve de le préciser expressément.

Au cas où l'actionnaire souhaiterait bénéficier de cette faculté, mention devra en être portée sur la présent demande au verso en précisant les modalités d'envoi (postal ou mail) ainsi que l'adresse postale ou électronique (selon les modalités d'envoi choisies), étant précisé que l'envoi par voie électronique pourra être utilisé pour toutes les formalités prévues aux articles R. 225-68 (convocation), R. 225-72, R. 225-74, R. 225-88 et R. 236-3 du Code de Commerce. Les actionnaires qui ont consenti à l'utilisation de la voie électronique peuvent demander le retour à un envoi postal trente cinq jours au moins avant la publication de l'avis de convocation, soit par voie postale, soit par voie électronique c.mousset@vergnet.fr

Formulaire à retourner à : VERGNET
Mme Mousset
1, rue des Châtaigniers
45140 ORMES

M., Mme ou Mlle

Adresse complète

.....

.....

Titulaire de :

..... titres « nominatifs purs » inscrits en compte dans les livres de la Société

..... titres « nominatifs administrés » inscrits en compte à

..... titres au porteur inscrits en compte à

Demande l'envoi à l'adresse ci-dessus des documents ou renseignements concernant l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 mai 2013 tels qu'ils sont visés par les articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce.

A, le 2013

Signature

VERGNET

Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 5.629.417,20 euros
Siège social : 1, rue des Châtaigniers, 45140 Ormes.
348 134 040 R.C.S. Orléans.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 22 MAI 2013 (14h30)

Demande d'envoi de documents et de renseignements

(Art. R. 225-81 – R. 225-83 – R. 225-88 du Code de commerce)

Conformément à l'article R. 225-88 du Code de commerce, tout actionnaire titulaire de titres nominatifs peut, à compter de la convocation de l'Assemblée et jusqu'au cinquième jour inclusivement avant la réunion, demander à la Société de lui envoyer les documents prévus aux articles R. 225-81 et R. 225-83 dudit code.

Le même droit est ouvert à tout actionnaire propriétaire de titres au porteur qui justifie de cette qualité par la transmission d'une attestation d'inscription dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Il est également possible pour tout actionnaire titulaire de titres nominatifs d'obtenir, par une demande unique, l'envoi des documents précités qui seront établis à l'occasion de chacune des Assemblées d'actionnaires ultérieures sous réserve de le préciser expressément.

Au cas où l'actionnaire souhaiterait bénéficier de cette faculté, mention devra en être portée sur la présent demande au verso en précisant les modalités d'envoi (postal ou mail) ainsi que l'adresse postale ou électronique (selon les modalités d'envoi choisies), étant précisé que l'envoi par voie électronique pourra être utilisé pour toutes les formalités prévues aux articles R. 225-68 (convocation), R. 225-72, R. 225-74, R. 225-88 et R. 236-3 du Code de Commerce. Les actionnaires qui ont consenti à l'utilisation de la voie électronique peuvent demander le retour à un envoi postal trente cinq jours au moins avant la publication de l'avis de convocation, soit par voie postale, soit par voie électronique c.mousset@vergnet.fr

Formulaire à retourner à : VERGNET
Mme Mousset
1, rue des Châtaigniers
45140 ORMES

M., Mme ou Mlle

Adresse complète

.....

.....

Titulaire de :

..... titres « nominatifs purs » inscrits en compte dans les livres de la Société

..... titres « nominatifs administrés » inscrits en compte à

..... titres au porteur inscrits en compte à

Demande l'envoi à l'adresse ci-dessus des documents ou renseignements concernant l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 mai 2013 tels qu'ils sont visés par les articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce.

A, le 2013

Signature

VERGNET

Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 5.629.417,20 euros
Siège social : 1, rue des Châtaigniers, 45140 Ormes.
348 134 040 R.C.S. Orléans.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 22 MAI 2013 (14h30)

Demande d'envoi de documents et de renseignements

(Art. R. 225-81 – R. 225-83 – R. 225-88 du Code de commerce)

Conformément à l'article R. 225-88 du Code de commerce, tout actionnaire titulaire de titres nominatifs peut, à compter de la convocation de l'Assemblée et jusqu'au cinquième jour inclusivement avant la réunion, demander à la Société de lui envoyer les documents prévus aux articles R. 225-81 et R. 225-83 dudit code.

Le même droit est ouvert à tout actionnaire propriétaire de titres au porteur qui justifie de cette qualité par la transmission d'une attestation d'inscription dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Il est également possible pour tout actionnaire titulaire de titres nominatifs d'obtenir, par une demande unique, l'envoi des documents précités qui seront établis à l'occasion de chacune des Assemblées d'actionnaires ultérieures sous réserve de le préciser expressément.

Au cas où l'actionnaire souhaiterait bénéficier de cette faculté, mention devra en être portée sur la présent demande au verso en précisant les modalités d'envoi (postal ou mail) ainsi que l'adresse postale ou électronique (selon les modalités d'envoi choisies), étant précisé que l'envoi par voie électronique pourra être utilisé pour toutes les formalités prévues aux articles R. 225-68 (convocation), R. 225-72, R. 225-74, R. 225-88 et R. 236-3 du Code de Commerce. Les actionnaires qui ont consenti à l'utilisation de la voie électronique peuvent demander le retour à un envoi postal trente cinq jours au moins avant la publication de l'avis de convocation, soit par voie postale, soit par voie électronique c.mousset@vergnet.fr

Formulaire à retourner à : VERGNET
Mme Mousset
1, rue des Châtaigniers
45140 ORMES

M., Mme ou Mlle

Adresse complète

.....

.....

Titulaire de :

..... titres « nominatifs purs » inscrits en compte dans les livres de la Société

..... titres « nominatifs administrés » inscrits en compte à

..... titres au porteur inscrits en compte à

Demande l'envoi à l'adresse ci-dessus des documents ou renseignements concernant l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 mai 2013 tels qu'ils sont visés par les articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce.

A, le 2013

Signature

VERGNET

Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 5.629.417,20 euros
Siège social : 1, rue des Châtaigniers, 45140 Ormes.
348 134 040 R.C.S. Orléans.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 22 MAI 2013 (14h30)

Demande d'envoi de documents et de renseignements

(Art. R. 225-81 – R. 225-83 – R. 225-88 du Code de commerce)

Conformément à l'article R. 225-88 du Code de commerce, tout actionnaire titulaire de titres nominatifs peut, à compter de la convocation de l'Assemblée et jusqu'au cinquième jour inclusivement avant la réunion, demander à la Société de lui envoyer les documents prévus aux articles R. 225-81 et R. 225-83 dudit code.

Le même droit est ouvert à tout actionnaire propriétaire de titres au porteur qui justifie de cette qualité par la transmission d'une attestation d'inscription dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Il est également possible pour tout actionnaire titulaire de titres nominatifs d'obtenir, par une demande unique, l'envoi des documents précités qui seront établis à l'occasion de chacune des Assemblées d'actionnaires ultérieures sous réserve de le préciser expressément.

Au cas où l'actionnaire souhaiterait bénéficier de cette faculté, mention devra en être portée sur la présent demande au verso en précisant les modalités d'envoi (postal ou mail) ainsi que l'adresse postale ou électronique (selon les modalités d'envoi choisies), étant précisé que l'envoi par voie électronique pourra être utilisé pour toutes les formalités prévues aux articles R. 225-68 (convocation), R. 225-72, R. 225-74, R. 225-88 et R. 236-3 du Code de Commerce. Les actionnaires qui ont consenti à l'utilisation de la voie électronique peuvent demander le retour à un envoi postal trente cinq jours au moins avant la publication de l'avis de convocation, soit par voie postale, soit par voie électronique c.mousset@vergnet.fr

Formulaire à retourner à : VERGNET
Mme Mousset
1, rue des Châtaigniers
45140 ORMES

M., Mme ou Mlle

Adresse complète

.....

.....

Titulaire de :

..... titres « nominatifs purs » inscrits en compte dans les livres de la Société

..... titres « nominatifs administrés » inscrits en compte à

..... titres au porteur inscrits en compte à

Demande l'envoi à l'adresse ci-dessus des documents ou renseignements concernant l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 mai 2013 tels qu'ils sont visés par les articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce.

A, le 2013

Signature

VERGNET

Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 5.629.417,20 euros
Siège social : 1, rue des Châtaigniers, 45140 Ormes.
348 134 040 R.C.S. Orléans.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 22 MAI 2013 (14h30)

Demande d'envoi de documents et de renseignements

(Art. R. 225-81 – R. 225-83 – R. 225-88 du Code de commerce)

Conformément à l'article R. 225-88 du Code de commerce, tout actionnaire titulaire de titres nominatifs peut, à compter de la convocation de l'Assemblée et jusqu'au cinquième jour inclusivement avant la réunion, demander à la Société de lui envoyer les documents prévus aux articles R. 225-81 et R. 225-83 dudit code.

Le même droit est ouvert à tout actionnaire propriétaire de titres au porteur qui justifie de cette qualité par la transmission d'une attestation d'inscription dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Il est également possible pour tout actionnaire titulaire de titres nominatifs d'obtenir, par une demande unique, l'envoi des documents précités qui seront établis à l'occasion de chacune des Assemblées d'actionnaires ultérieures sous réserve de le préciser expressément.

Au cas où l'actionnaire souhaiterait bénéficier de cette faculté, mention devra en être portée sur la présent demande au verso en précisant les modalités d'envoi (postal ou mail) ainsi que l'adresse postale ou électronique (selon les modalités d'envoi choisies), étant précisé que l'envoi par voie électronique pourra être utilisé pour toutes les formalités prévues aux articles R. 225-68 (convocation), R. 225-72, R. 225-74, R. 225-88 et R. 236-3 du Code de Commerce. Les actionnaires qui ont consenti à l'utilisation de la voie électronique peuvent demander le retour à un envoi postal trente cinq jours au moins avant la publication de l'avis de convocation, soit par voie postale, soit par voie électronique c.mousset@vergnet.fr

Formulaire à retourner à : VERGNET
Mme Mousset
1, rue des Châtaigniers
45140 ORMES

M., Mme ou Mlle

Adresse complète

.....

.....

Titulaire de :

..... titres « nominatifs purs » inscrits en compte dans les livres de la Société

..... titres « nominatifs administrés » inscrits en compte à

..... titres au porteur inscrits en compte à

Demande l'envoi à l'adresse ci-dessus des documents ou renseignements concernant l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 mai 2013 tels qu'ils sont visés par les articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce.

A, le 2013

Signature

VERGNET

Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 5.629.417,20 euros
Siège social : 1, rue des Châtaigniers, 45140 Ormes.
348 134 040 R.C.S. Orléans.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 22 MAI 2013 (14h30)

Demande d'envoi de documents et de renseignements

(Art. R. 225-81 – R. 225-83 – R. 225-88 du Code de commerce)

Conformément à l'article R. 225-88 du Code de commerce, tout actionnaire titulaire de titres nominatifs peut, à compter de la convocation de l'Assemblée et jusqu'au cinquième jour inclusivement avant la réunion, demander à la Société de lui envoyer les documents prévus aux articles R. 225-81 et R. 225-83 dudit code.

Le même droit est ouvert à tout actionnaire propriétaire de titres au porteur qui justifie de cette qualité par la transmission d'une attestation d'inscription dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Il est également possible pour tout actionnaire titulaire de titres nominatifs d'obtenir, par une demande unique, l'envoi des documents précités qui seront établis à l'occasion de chacune des Assemblées d'actionnaires ultérieures sous réserve de le préciser expressément.

Au cas où l'actionnaire souhaiterait bénéficier de cette faculté, mention devra en être portée sur la présent demande au verso en précisant les modalités d'envoi (postal ou mail) ainsi que l'adresse postale ou électronique (selon les modalités d'envoi choisies), étant précisé que l'envoi par voie électronique pourra être utilisé pour toutes les formalités prévues aux articles R. 225-68 (convocation), R. 225-72, R. 225-74, R. 225-88 et R. 236-3 du Code de Commerce. Les actionnaires qui ont consenti à l'utilisation de la voie électronique peuvent demander le retour à un envoi postal trente cinq jours au moins avant la publication de l'avis de convocation, soit par voie postale, soit par voie électronique c.mousset@vergnet.fr

Formulaire à retourner à : VERGNET
Mme Mousset
1, rue des Châtaigniers
45140 ORMES

M., Mme ou Mlle

Adresse complète

.....

.....

Titulaire de :

..... titres « nominatifs purs » inscrits en compte dans les livres de la Société

..... titres « nominatifs administrés » inscrits en compte à

..... titres au porteur inscrits en compte à

Demande l'envoi à l'adresse ci-dessus des documents ou renseignements concernant l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 mai 2013 tels qu'ils sont visés par les articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce.

A, le 2013

Signature

VERGNET

Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 5.629.417,20 euros
Siège social : 1, rue des Châtaigniers, 45140 Ormes.
348 134 040 R.C.S. Orléans.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 22 MAI 2013 (14h30)

Demande d'envoi de documents et de renseignements

(Art. R. 225-81 – R. 225-83 – R. 225-88 du Code de commerce)

Conformément à l'article R. 225-88 du Code de commerce, tout actionnaire titulaire de titres nominatifs peut, à compter de la convocation de l'Assemblée et jusqu'au cinquième jour inclusivement avant la réunion, demander à la Société de lui envoyer les documents prévus aux articles R. 225-81 et R. 225-83 dudit code.

Le même droit est ouvert à tout actionnaire propriétaire de titres au porteur qui justifie de cette qualité par la transmission d'une attestation d'inscription dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Il est également possible pour tout actionnaire titulaire de titres nominatifs d'obtenir, par une demande unique, l'envoi des documents précités qui seront établis à l'occasion de chacune des Assemblées d'actionnaires ultérieures sous réserve de le préciser expressément.

Au cas où l'actionnaire souhaiterait bénéficier de cette faculté, mention devra en être portée sur la présent demande au verso en précisant les modalités d'envoi (postal ou mail) ainsi que l'adresse postale ou électronique (selon les modalités d'envoi choisies), étant précisé que l'envoi par voie électronique pourra être utilisé pour toutes les formalités prévues aux articles R. 225-68 (convocation), R. 225-72, R. 225-74, R. 225-88 et R. 236-3 du Code de Commerce. Les actionnaires qui ont consenti à l'utilisation de la voie électronique peuvent demander le retour à un envoi postal trente cinq jours au moins avant la publication de l'avis de convocation, soit par voie postale, soit par voie électronique c.mousset@vergnet.fr

Formulaire à retourner à : VERGNET
Mme Mousset
1, rue des Châtaigniers
45140 ORMES

M., Mme ou Mlle

Adresse complète

.....

.....

Titulaire de :

..... titres « nominatifs purs » inscrits en compte dans les livres de la Société

..... titres « nominatifs administrés » inscrits en compte à

..... titres au porteur inscrits en compte à

Demande l'envoi à l'adresse ci-dessus des documents ou renseignements concernant l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 mai 2013 tels qu'ils sont visés par les articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce.

A, le 2013

Signature

VERGNET

Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 5.629.417,20 euros
Siège social : 1, rue des Châtaigniers, 45140 Ormes.
348 134 040 R.C.S. Orléans.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 22 MAI 2013 (14h30)

Demande d'envoi de documents et de renseignements

(Art. R. 225-81 – R. 225-83 – R. 225-88 du Code de commerce)

Conformément à l'article R. 225-88 du Code de commerce, tout actionnaire titulaire de titres nominatifs peut, à compter de la convocation de l'Assemblée et jusqu'au cinquième jour inclusivement avant la réunion, demander à la Société de lui envoyer les documents prévus aux articles R. 225-81 et R. 225-83 dudit code.

Le même droit est ouvert à tout actionnaire propriétaire de titres au porteur qui justifie de cette qualité par la transmission d'une attestation d'inscription dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Il est également possible pour tout actionnaire titulaire de titres nominatifs d'obtenir, par une demande unique, l'envoi des documents précités qui seront établis à l'occasion de chacune des Assemblées d'actionnaires ultérieures sous réserve de le préciser expressément.

Au cas où l'actionnaire souhaiterait bénéficier de cette faculté, mention devra en être portée sur la présent demande au verso en précisant les modalités d'envoi (postal ou mail) ainsi que l'adresse postale ou électronique (selon les modalités d'envoi choisies), étant précisé que l'envoi par voie électronique pourra être utilisé pour toutes les formalités prévues aux articles R. 225-68 (convocation), R. 225-72, R. 225-74, R. 225-88 et R. 236-3 du Code de Commerce. Les actionnaires qui ont consenti à l'utilisation de la voie électronique peuvent demander le retour à un envoi postal trente cinq jours au moins avant la publication de l'avis de convocation, soit par voie postale, soit par voie électronique c.mousset@vergnet.fr

Formulaire à retourner à : VERGNET
Mme Mousset
1, rue des Châtaigniers
45140 ORMES

M., Mme ou Mlle

Adresse complète

.....

.....

Titulaire de :

..... titres « nominatifs purs » inscrits en compte dans les livres de la Société

..... titres « nominatifs administrés » inscrits en compte à

..... titres au porteur inscrits en compte à

Demande l'envoi à l'adresse ci-dessus des documents ou renseignements concernant l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 mai 2013 tels qu'ils sont visés par les articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce.

A, le 2013

Signature

VERGNET

Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 5.629.417,20 euros
Siège social : 1, rue des Châtaigniers, 45140 Ormes.
348 134 040 R.C.S. Orléans.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 22 MAI 2013 (14h30)

Demande d'envoi de documents et de renseignements

(Art. R. 225-81 – R. 225-83 – R. 225-88 du Code de commerce)

Conformément à l'article R. 225-88 du Code de commerce, tout actionnaire titulaire de titres nominatifs peut, à compter de la convocation de l'Assemblée et jusqu'au cinquième jour inclusivement avant la réunion, demander à la Société de lui envoyer les documents prévus aux articles R. 225-81 et R. 225-83 dudit code.

Le même droit est ouvert à tout actionnaire propriétaire de titres au porteur qui justifie de cette qualité par la transmission d'une attestation d'inscription dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Il est également possible pour tout actionnaire titulaire de titres nominatifs d'obtenir, par une demande unique, l'envoi des documents précités qui seront établis à l'occasion de chacune des Assemblées d'actionnaires ultérieures sous réserve de le préciser expressément.

Au cas où l'actionnaire souhaiterait bénéficier de cette faculté, mention devra en être portée sur la présent demande au verso en précisant les modalités d'envoi (postal ou mail) ainsi que l'adresse postale ou électronique (selon les modalités d'envoi choisies), étant précisé que l'envoi par voie électronique pourra être utilisé pour toutes les formalités prévues aux articles R. 225-68 (convocation), R. 225-72, R. 225-74, R. 225-88 et R. 236-3 du Code de Commerce. Les actionnaires qui ont consenti à l'utilisation de la voie électronique peuvent demander le retour à un envoi postal trente cinq jours au moins avant la publication de l'avis de convocation, soit par voie postale, soit par voie électronique c.mousset@vergnet.fr

Formulaire à retourner à : VERGNET
Mme Mousset
1, rue des Châtaigniers
45140 ORMES

M., Mme ou Mlle

Adresse complète

.....

.....

Titulaire de :

..... titres « nominatifs purs » inscrits en compte dans les livres de la Société

..... titres « nominatifs administrés » inscrits en compte à

..... titres au porteur inscrits en compte à

Demande l'envoi à l'adresse ci-dessus des documents ou renseignements concernant l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 mai 2013 tels qu'ils sont visés par les articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce.

A, le 2013

Signature

VERGNET

Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 5.629.417,20 euros
Siège social : 1, rue des Châtaigniers, 45140 Ormes.
348 134 040 R.C.S. Orléans.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 22 MAI 2013 (14h30)

Demande d'envoi de documents et de renseignements

(Art. R. 225-81 – R. 225-83 – R. 225-88 du Code de commerce)

Conformément à l'article R. 225-88 du Code de commerce, tout actionnaire titulaire de titres nominatifs peut, à compter de la convocation de l'Assemblée et jusqu'au cinquième jour inclusivement avant la réunion, demander à la Société de lui envoyer les documents prévus aux articles R. 225-81 et R. 225-83 dudit code.

Le même droit est ouvert à tout actionnaire propriétaire de titres au porteur qui justifie de cette qualité par la transmission d'une attestation d'inscription dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Il est également possible pour tout actionnaire titulaire de titres nominatifs d'obtenir, par une demande unique, l'envoi des documents précités qui seront établis à l'occasion de chacune des Assemblées d'actionnaires ultérieures sous réserve de le préciser expressément.

Au cas où l'actionnaire souhaiterait bénéficier de cette faculté, mention devra en être portée sur la présent demande au verso en précisant les modalités d'envoi (postal ou mail) ainsi que l'adresse postale ou électronique (selon les modalités d'envoi choisies), étant précisé que l'envoi par voie électronique pourra être utilisé pour toutes les formalités prévues aux articles R. 225-68 (convocation), R. 225-72, R. 225-74, R. 225-88 et R. 236-3 du Code de Commerce. Les actionnaires qui ont consenti à l'utilisation de la voie électronique peuvent demander le retour à un envoi postal trente cinq jours au moins avant la publication de l'avis de convocation, soit par voie postale, soit par voie électronique c.mousset@vergnet.fr

Formulaire à retourner à : VERGNET
Mme Mousset
1, rue des Châtaigniers
45140 ORMES

M., Mme ou Mlle

Adresse complète

.....

.....

Titulaire de :

..... titres « nominatifs purs » inscrits en compte dans les livres de la Société

..... titres « nominatifs administrés » inscrits en compte à

..... titres au porteur inscrits en compte à

Demande l'envoi à l'adresse ci-dessus des documents ou renseignements concernant l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 mai 2013 tels qu'ils sont visés par les articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce.

A, le 2013

Signature

VERGNET

Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 5.629.417,20 euros
Siège social : 1, rue des Châtaigniers, 45140 Ormes.
348 134 040 R.C.S. Orléans.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 22 MAI 2013 (14h30)

Demande d'envoi de documents et de renseignements

(Art. R. 225-81 – R. 225-83 – R. 225-88 du Code de commerce)

Conformément à l'article R. 225-88 du Code de commerce, tout actionnaire titulaire de titres nominatifs peut, à compter de la convocation de l'Assemblée et jusqu'au cinquième jour inclusivement avant la réunion, demander à la Société de lui envoyer les documents prévus aux articles R. 225-81 et R. 225-83 dudit code.

Le même droit est ouvert à tout actionnaire propriétaire de titres au porteur qui justifie de cette qualité par la transmission d'une attestation d'inscription dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Il est également possible pour tout actionnaire titulaire de titres nominatifs d'obtenir, par une demande unique, l'envoi des documents précités qui seront établis à l'occasion de chacune des Assemblées d'actionnaires ultérieures sous réserve de le préciser expressément.

Au cas où l'actionnaire souhaiterait bénéficier de cette faculté, mention devra en être portée sur la présent demande au verso en précisant les modalités d'envoi (postal ou mail) ainsi que l'adresse postale ou électronique (selon les modalités d'envoi choisies), étant précisé que l'envoi par voie électronique pourra être utilisé pour toutes les formalités prévues aux articles R. 225-68 (convocation), R. 225-72, R. 225-74, R. 225-88 et R. 236-3 du Code de Commerce. Les actionnaires qui ont consenti à l'utilisation de la voie électronique peuvent demander le retour à un envoi postal trente cinq jours au moins avant la publication de l'avis de convocation, soit par voie postale, soit par voie électronique c.mousset@vergnet.fr

Formulaire à retourner à : VERGNET
Mme Mousset
1, rue des Châtaigniers
45140 ORMES

M., Mme ou Mlle

Adresse complète

.....

.....

Titulaire de :

..... titres « nominatifs purs » inscrits en compte dans les livres de la Société

..... titres « nominatifs administrés » inscrits en compte à

..... titres au porteur inscrits en compte à

Demande l'envoi à l'adresse ci-dessus des documents ou renseignements concernant l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 mai 2013 tels qu'ils sont visés par les articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce.

A, le 2013

Signature

VERGNET

Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 5.629.417,20 euros
Siège social : 1, rue des Châtaigniers, 45140 Ormes.
348 134 040 R.C.S. Orléans.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 22 MAI 2013 (14h30)

Demande d'envoi de documents et de renseignements

(Art. R. 225-81 – R. 225-83 – R. 225-88 du Code de commerce)

Conformément à l'article R. 225-88 du Code de commerce, tout actionnaire titulaire de titres nominatifs peut, à compter de la convocation de l'Assemblée et jusqu'au cinquième jour inclusivement avant la réunion, demander à la Société de lui envoyer les documents prévus aux articles R. 225-81 et R. 225-83 dudit code.

Le même droit est ouvert à tout actionnaire propriétaire de titres au porteur qui justifie de cette qualité par la transmission d'une attestation d'inscription dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Il est également possible pour tout actionnaire titulaire de titres nominatifs d'obtenir, par une demande unique, l'envoi des documents précités qui seront établis à l'occasion de chacune des Assemblées d'actionnaires ultérieures sous réserve de le préciser expressément.

Au cas où l'actionnaire souhaiterait bénéficier de cette faculté, mention devra en être portée sur la présent demande au verso en précisant les modalités d'envoi (postal ou mail) ainsi que l'adresse postale ou électronique (selon les modalités d'envoi choisies), étant précisé que l'envoi par voie électronique pourra être utilisé pour toutes les formalités prévues aux articles R. 225-68 (convocation), R. 225-72, R. 225-74, R. 225-88 et R. 236-3 du Code de Commerce. Les actionnaires qui ont consenti à l'utilisation de la voie électronique peuvent demander le retour à un envoi postal trente cinq jours au moins avant la publication de l'avis de convocation, soit par voie postale, soit par voie électronique c.mousset@vergnet.fr

Formulaire à retourner à : VERGNET
Mme Mousset
1, rue des Châtaigniers
45140 ORMES

M., Mme ou Mlle

Adresse complète

.....

.....

Titulaire de :

..... titres « nominatifs purs » inscrits en compte dans les livres de la Société

..... titres « nominatifs administrés » inscrits en compte à

..... titres au porteur inscrits en compte à

Demande l'envoi à l'adresse ci-dessus des documents ou renseignements concernant l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 mai 2013 tels qu'ils sont visés par les articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce.

A, le 2013

Signature

VERGNET

Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 5.629.417,20 euros
Siège social : 1, rue des Châtaigniers, 45140 Ormes.
348 134 040 R.C.S. Orléans.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 22 MAI 2013 (14h30)

Demande d'envoi de documents et de renseignements

(Art. R. 225-81 – R. 225-83 – R. 225-88 du Code de commerce)

Conformément à l'article R. 225-88 du Code de commerce, tout actionnaire titulaire de titres nominatifs peut, à compter de la convocation de l'Assemblée et jusqu'au cinquième jour inclusivement avant la réunion, demander à la Société de lui envoyer les documents prévus aux articles R. 225-81 et R. 225-83 dudit code.

Le même droit est ouvert à tout actionnaire propriétaire de titres au porteur qui justifie de cette qualité par la transmission d'une attestation d'inscription dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Il est également possible pour tout actionnaire titulaire de titres nominatifs d'obtenir, par une demande unique, l'envoi des documents précités qui seront établis à l'occasion de chacune des Assemblées d'actionnaires ultérieures sous réserve de le préciser expressément.

Au cas où l'actionnaire souhaiterait bénéficier de cette faculté, mention devra en être portée sur la présent demande au verso en précisant les modalités d'envoi (postal ou mail) ainsi que l'adresse postale ou électronique (selon les modalités d'envoi choisies), étant précisé que l'envoi par voie électronique pourra être utilisé pour toutes les formalités prévues aux articles R. 225-68 (convocation), R. 225-72, R. 225-74, R. 225-88 et R. 236-3 du Code de Commerce. Les actionnaires qui ont consenti à l'utilisation de la voie électronique peuvent demander le retour à un envoi postal trente cinq jours au moins avant la publication de l'avis de convocation, soit par voie postale, soit par voie électronique c.mousset@vergnet.fr

Formulaire à retourner à : VERGNET
Mme Mousset
1, rue des Châtaigniers
45140 ORMES

M., Mme ou Mlle

Adresse complète

.....

.....

Titulaire de :

..... titres « nominatifs purs » inscrits en compte dans les livres de la Société

..... titres « nominatifs administrés » inscrits en compte à

..... titres au porteur inscrits en compte à

Demande l'envoi à l'adresse ci-dessus des documents ou renseignements concernant l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 mai 2013 tels qu'ils sont visés par les articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce.

A, le 2013

Signature

VERGNET

Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 5.629.417,20 euros
Siège social : 1, rue des Châtaigniers, 45140 Ormes.
348 134 040 R.C.S. Orléans.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 22 MAI 2013 (14h30)

Demande d'envoi de documents et de renseignements

(Art. R. 225-81 – R. 225-83 – R. 225-88 du Code de commerce)

Conformément à l'article R. 225-88 du Code de commerce, tout actionnaire titulaire de titres nominatifs peut, à compter de la convocation de l'Assemblée et jusqu'au cinquième jour inclusivement avant la réunion, demander à la Société de lui envoyer les documents prévus aux articles R. 225-81 et R. 225-83 dudit code.

Le même droit est ouvert à tout actionnaire propriétaire de titres au porteur qui justifie de cette qualité par la transmission d'une attestation d'inscription dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Il est également possible pour tout actionnaire titulaire de titres nominatifs d'obtenir, par une demande unique, l'envoi des documents précités qui seront établis à l'occasion de chacune des Assemblées d'actionnaires ultérieures sous réserve de le préciser expressément.

Au cas où l'actionnaire souhaiterait bénéficier de cette faculté, mention devra en être portée sur la présent demande au verso en précisant les modalités d'envoi (postal ou mail) ainsi que l'adresse postale ou électronique (selon les modalités d'envoi choisies), étant précisé que l'envoi par voie électronique pourra être utilisé pour toutes les formalités prévues aux articles R. 225-68 (convocation), R. 225-72, R. 225-74, R. 225-88 et R. 236-3 du Code de Commerce. Les actionnaires qui ont consenti à l'utilisation de la voie électronique peuvent demander le retour à un envoi postal trente cinq jours au moins avant la publication de l'avis de convocation, soit par voie postale, soit par voie électronique c.mousset@vergnet.fr

Formulaire à retourner à : VERGNET
Mme Mousset
1, rue des Châtaigniers
45140 ORMES

M., Mme ou Mlle

Adresse complète

.....

.....

Titulaire de :

..... titres « nominatifs purs » inscrits en compte dans les livres de la Société

..... titres « nominatifs administrés » inscrits en compte à

..... titres au porteur inscrits en compte à

Demande l'envoi à l'adresse ci-dessus des documents ou renseignements concernant l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 mai 2013 tels qu'ils sont visés par les articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce.

A, le 2013

Signature

VERGNET

Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 5.629.417,20 euros
Siège social : 1, rue des Châtaigniers, 45140 Ormes.
348 134 040 R.C.S. Orléans.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 22 MAI 2013 (14h30)

Demande d'envoi de documents et de renseignements

(Art. R. 225-81 – R. 225-83 – R. 225-88 du Code de commerce)

Conformément à l'article R. 225-88 du Code de commerce, tout actionnaire titulaire de titres nominatifs peut, à compter de la convocation de l'Assemblée et jusqu'au cinquième jour inclusivement avant la réunion, demander à la Société de lui envoyer les documents prévus aux articles R. 225-81 et R. 225-83 dudit code.

Le même droit est ouvert à tout actionnaire propriétaire de titres au porteur qui justifie de cette qualité par la transmission d'une attestation d'inscription dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Il est également possible pour tout actionnaire titulaire de titres nominatifs d'obtenir, par une demande unique, l'envoi des documents précités qui seront établis à l'occasion de chacune des Assemblées d'actionnaires ultérieures sous réserve de le préciser expressément.

Au cas où l'actionnaire souhaiterait bénéficier de cette faculté, mention devra en être portée sur la présent demande au verso en précisant les modalités d'envoi (postal ou mail) ainsi que l'adresse postale ou électronique (selon les modalités d'envoi choisies), étant précisé que l'envoi par voie électronique pourra être utilisé pour toutes les formalités prévues aux articles R. 225-68 (convocation), R. 225-72, R. 225-74, R. 225-88 et R. 236-3 du Code de Commerce. Les actionnaires qui ont consenti à l'utilisation de la voie électronique peuvent demander le retour à un envoi postal trente cinq jours au moins avant la publication de l'avis de convocation, soit par voie postale, soit par voie électronique c.mousset@vergnet.fr

Formulaire à retourner à : VERGNET
Mme Mousset
1, rue des Châtaigniers
45140 ORMES

M., Mme ou Mlle

Adresse complète

.....

.....

Titulaire de :

..... titres « nominatifs purs » inscrits en compte dans les livres de la Société

..... titres « nominatifs administrés » inscrits en compte à

..... titres au porteur inscrits en compte à

Demande l'envoi à l'adresse ci-dessus des documents ou renseignements concernant l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 mai 2013 tels qu'ils sont visés par les articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce.

A, le 2013

Signature

VERGNET

Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 5.629.417,20 euros
Siège social : 1, rue des Châtaigniers, 45140 Ormes.
348 134 040 R.C.S. Orléans.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 22 MAI 2013 (14h30)

Demande d'envoi de documents et de renseignements

(Art. R. 225-81 – R. 225-83 – R. 225-88 du Code de commerce)

Conformément à l'article R. 225-88 du Code de commerce, tout actionnaire titulaire de titres nominatifs peut, à compter de la convocation de l'Assemblée et jusqu'au cinquième jour inclusivement avant la réunion, demander à la Société de lui envoyer les documents prévus aux articles R. 225-81 et R. 225-83 dudit code.

Le même droit est ouvert à tout actionnaire propriétaire de titres au porteur qui justifie de cette qualité par la transmission d'une attestation d'inscription dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Il est également possible pour tout actionnaire titulaire de titres nominatifs d'obtenir, par une demande unique, l'envoi des documents précités qui seront établis à l'occasion de chacune des Assemblées d'actionnaires ultérieures sous réserve de le préciser expressément.

Au cas où l'actionnaire souhaiterait bénéficier de cette faculté, mention devra en être portée sur la présent demande au verso en précisant les modalités d'envoi (postal ou mail) ainsi que l'adresse postale ou électronique (selon les modalités d'envoi choisies), étant précisé que l'envoi par voie électronique pourra être utilisé pour toutes les formalités prévues aux articles R. 225-68 (convocation), R. 225-72, R. 225-74, R. 225-88 et R. 236-3 du Code de Commerce. Les actionnaires qui ont consenti à l'utilisation de la voie électronique peuvent demander le retour à un envoi postal trente cinq jours au moins avant la publication de l'avis de convocation, soit par voie postale, soit par voie électronique c.mousset@vergnet.fr

Formulaire à retourner à : VERGNET
Mme Mousset
1, rue des Châtaigniers
45140 ORMES

M., Mme ou Mlle

Adresse complète

.....

.....

Titulaire de :

..... titres « nominatifs purs » inscrits en compte dans les livres de la Société

..... titres « nominatifs administrés » inscrits en compte à

..... titres au porteur inscrits en compte à

Demande l'envoi à l'adresse ci-dessus des documents ou renseignements concernant l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 mai 2013 tels qu'ils sont visés par les articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce.

A, le 2013

Signature

VERGNET

Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 5.629.417,20 euros
Siège social : 1, rue des Châtaigniers, 45140 Ormes.
348 134 040 R.C.S. Orléans.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 22 MAI 2013 (14h30)

Demande d'envoi de documents et de renseignements

(Art. R. 225-81 – R. 225-83 – R. 225-88 du Code de commerce)

Conformément à l'article R. 225-88 du Code de commerce, tout actionnaire titulaire de titres nominatifs peut, à compter de la convocation de l'Assemblée et jusqu'au cinquième jour inclusivement avant la réunion, demander à la Société de lui envoyer les documents prévus aux articles R. 225-81 et R. 225-83 dudit code.

Le même droit est ouvert à tout actionnaire propriétaire de titres au porteur qui justifie de cette qualité par la transmission d'une attestation d'inscription dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Il est également possible pour tout actionnaire titulaire de titres nominatifs d'obtenir, par une demande unique, l'envoi des documents précités qui seront établis à l'occasion de chacune des Assemblées d'actionnaires ultérieures sous réserve de le préciser expressément.

Au cas où l'actionnaire souhaiterait bénéficier de cette faculté, mention devra en être portée sur la présent demande au verso en précisant les modalités d'envoi (postal ou mail) ainsi que l'adresse postale ou électronique (selon les modalités d'envoi choisies), étant précisé que l'envoi par voie électronique pourra être utilisé pour toutes les formalités prévues aux articles R. 225-68 (convocation), R. 225-72, R. 225-74, R. 225-88 et R. 236-3 du Code de Commerce. Les actionnaires qui ont consenti à l'utilisation de la voie électronique peuvent demander le retour à un envoi postal trente cinq jours au moins avant la publication de l'avis de convocation, soit par voie postale, soit par voie électronique c.mousset@vergnet.fr

Formulaire à retourner à : VERGNET
Mme Mousset
1, rue des Châtaigniers
45140 ORMES

M., Mme ou Mlle

Adresse complète

.....

.....

Titulaire de :

..... titres « nominatifs purs » inscrits en compte dans les livres de la Société

..... titres « nominatifs administrés » inscrits en compte à

..... titres au porteur inscrits en compte à

Demande l'envoi à l'adresse ci-dessus des documents ou renseignements concernant l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 mai 2013 tels qu'ils sont visés par les articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce.

A, le 2013

Signature

VERGNET

Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 5.629.417,20 euros
Siège social : 1, rue des Châtaigniers, 45140 Ormes.
348 134 040 R.C.S. Orléans.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 22 MAI 2013 (14h30)

Demande d'envoi de documents et de renseignements

(Art. R. 225-81 – R. 225-83 – R. 225-88 du Code de commerce)

Conformément à l'article R. 225-88 du Code de commerce, tout actionnaire titulaire de titres nominatifs peut, à compter de la convocation de l'Assemblée et jusqu'au cinquième jour inclusivement avant la réunion, demander à la Société de lui envoyer les documents prévus aux articles R. 225-81 et R. 225-83 dudit code.

Le même droit est ouvert à tout actionnaire propriétaire de titres au porteur qui justifie de cette qualité par la transmission d'une attestation d'inscription dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Il est également possible pour tout actionnaire titulaire de titres nominatifs d'obtenir, par une demande unique, l'envoi des documents précités qui seront établis à l'occasion de chacune des Assemblées d'actionnaires ultérieures sous réserve de le préciser expressément.

Au cas où l'actionnaire souhaiterait bénéficier de cette faculté, mention devra en être portée sur la présent demande au verso en précisant les modalités d'envoi (postal ou mail) ainsi que l'adresse postale ou électronique (selon les modalités d'envoi choisies), étant précisé que l'envoi par voie électronique pourra être utilisé pour toutes les formalités prévues aux articles R. 225-68 (convocation), R. 225-72, R. 225-74, R. 225-88 et R. 236-3 du Code de Commerce. Les actionnaires qui ont consenti à l'utilisation de la voie électronique peuvent demander le retour à un envoi postal trente cinq jours au moins avant la publication de l'avis de convocation, soit par voie postale, soit par voie électronique c.mousset@vergnet.fr

Formulaire à retourner à : VERGNET
Mme Mousset
1, rue des Châtaigniers
45140 ORMES

M., Mme ou Mlle

Adresse complète

.....

.....

Titulaire de :

..... titres « nominatifs purs » inscrits en compte dans les livres de la Société

..... titres « nominatifs administrés » inscrits en compte à

..... titres au porteur inscrits en compte à

Demande l'envoi à l'adresse ci-dessus des documents ou renseignements concernant l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 mai 2013 tels qu'ils sont visés par les articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce.

A, le 2013

Signature

VERGNET

Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 5.629.417,20 euros
Siège social : 1, rue des Châtaigniers, 45140 Ormes.
348 134 040 R.C.S. Orléans.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 22 MAI 2013 (14h30)

Demande d'envoi de documents et de renseignements

(Art. R. 225-81 – R. 225-83 – R. 225-88 du Code de commerce)

Conformément à l'article R. 225-88 du Code de commerce, tout actionnaire titulaire de titres nominatifs peut, à compter de la convocation de l'Assemblée et jusqu'au cinquième jour inclusivement avant la réunion, demander à la Société de lui envoyer les documents prévus aux articles R. 225-81 et R. 225-83 dudit code.

Le même droit est ouvert à tout actionnaire propriétaire de titres au porteur qui justifie de cette qualité par la transmission d'une attestation d'inscription dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Il est également possible pour tout actionnaire titulaire de titres nominatifs d'obtenir, par une demande unique, l'envoi des documents précités qui seront établis à l'occasion de chacune des Assemblées d'actionnaires ultérieures sous réserve de le préciser expressément.

Au cas où l'actionnaire souhaiterait bénéficier de cette faculté, mention devra en être portée sur la présent demande au verso en précisant les modalités d'envoi (postal ou mail) ainsi que l'adresse postale ou électronique (selon les modalités d'envoi choisies), étant précisé que l'envoi par voie électronique pourra être utilisé pour toutes les formalités prévues aux articles R. 225-68 (convocation), R. 225-72, R. 225-74, R. 225-88 et R. 236-3 du Code de Commerce. Les actionnaires qui ont consenti à l'utilisation de la voie électronique peuvent demander le retour à un envoi postal trente cinq jours au moins avant la publication de l'avis de convocation, soit par voie postale, soit par voie électronique c.mousset@vergnet.fr

Formulaire à retourner à : VERGNET
Mme Mousset
1, rue des Châtaigniers
45140 ORMES

M., Mme ou Mlle

Adresse complète

.....

.....

Titulaire de :

..... titres « nominatifs purs » inscrits en compte dans les livres de la Société

..... titres « nominatifs administrés » inscrits en compte à

..... titres au porteur inscrits en compte à

Demande l'envoi à l'adresse ci-dessus des documents ou renseignements concernant l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 mai 2013 tels qu'ils sont visés par les articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce.

A, le 2013

Signature

VERGNET

Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 5.629.417,20 euros
Siège social : 1, rue des Châtaigniers, 45140 Ormes.
348 134 040 R.C.S. Orléans.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 22 MAI 2013 (14h30)

Demande d'envoi de documents et de renseignements

(Art. R. 225-81 – R. 225-83 – R. 225-88 du Code de commerce)

Conformément à l'article R. 225-88 du Code de commerce, tout actionnaire titulaire de titres nominatifs peut, à compter de la convocation de l'Assemblée et jusqu'au cinquième jour inclusivement avant la réunion, demander à la Société de lui envoyer les documents prévus aux articles R. 225-81 et R. 225-83 dudit code.

Le même droit est ouvert à tout actionnaire propriétaire de titres au porteur qui justifie de cette qualité par la transmission d'une attestation d'inscription dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Il est également possible pour tout actionnaire titulaire de titres nominatifs d'obtenir, par une demande unique, l'envoi des documents précités qui seront établis à l'occasion de chacune des Assemblées d'actionnaires ultérieures sous réserve de le préciser expressément.

Au cas où l'actionnaire souhaiterait bénéficier de cette faculté, mention devra en être portée sur la présent demande au verso en précisant les modalités d'envoi (postal ou mail) ainsi que l'adresse postale ou électronique (selon les modalités d'envoi choisies), étant précisé que l'envoi par voie électronique pourra être utilisé pour toutes les formalités prévues aux articles R. 225-68 (convocation), R. 225-72, R. 225-74, R. 225-88 et R. 236-3 du Code de Commerce. Les actionnaires qui ont consenti à l'utilisation de la voie électronique peuvent demander le retour à un envoi postal trente cinq jours au moins avant la publication de l'avis de convocation, soit par voie postale, soit par voie électronique c.mousset@vergnet.fr

Formulaire à retourner à : VERGNET
Mme Mousset
1, rue des Châtaigniers
45140 ORMES

M., Mme ou Mlle

Adresse complète

.....

.....

Titulaire de :

..... titres « nominatifs purs » inscrits en compte dans les livres de la Société

..... titres « nominatifs administrés » inscrits en compte à

..... titres au porteur inscrits en compte à

Demande l'envoi à l'adresse ci-dessus des documents ou renseignements concernant l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 mai 2013 tels qu'ils sont visés par les articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce.

A, le 2013

Signature

VERGNET

Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 5.629.417,20 euros
Siège social : 1, rue des Châtaigniers, 45140 Ormes.
348 134 040 R.C.S. Orléans.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 22 MAI 2013 (14h30)

Demande d'envoi de documents et de renseignements

(Art. R. 225-81 – R. 225-83 – R. 225-88 du Code de commerce)

Conformément à l'article R. 225-88 du Code de commerce, tout actionnaire titulaire de titres nominatifs peut, à compter de la convocation de l'Assemblée et jusqu'au cinquième jour inclusivement avant la réunion, demander à la Société de lui envoyer les documents prévus aux articles R. 225-81 et R. 225-83 dudit code.

Le même droit est ouvert à tout actionnaire propriétaire de titres au porteur qui justifie de cette qualité par la transmission d'une attestation d'inscription dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Il est également possible pour tout actionnaire titulaire de titres nominatifs d'obtenir, par une demande unique, l'envoi des documents précités qui seront établis à l'occasion de chacune des Assemblées d'actionnaires ultérieures sous réserve de le préciser expressément.

Au cas où l'actionnaire souhaiterait bénéficier de cette faculté, mention devra en être portée sur la présent demande au verso en précisant les modalités d'envoi (postal ou mail) ainsi que l'adresse postale ou électronique (selon les modalités d'envoi choisies), étant précisé que l'envoi par voie électronique pourra être utilisé pour toutes les formalités prévues aux articles R. 225-68 (convocation), R. 225-72, R. 225-74, R. 225-88 et R. 236-3 du Code de Commerce. Les actionnaires qui ont consenti à l'utilisation de la voie électronique peuvent demander le retour à un envoi postal trente cinq jours au moins avant la publication de l'avis de convocation, soit par voie postale, soit par voie électronique c.mousset@vergnet.fr

Formulaire à retourner à : VERGNET
Mme Mousset
1, rue des Châtaigniers
45140 ORMES

M., Mme ou Mlle

Adresse complète

.....

.....

Titulaire de :

..... titres « nominatifs purs » inscrits en compte dans les livres de la Société

..... titres « nominatifs administrés » inscrits en compte à

..... titres au porteur inscrits en compte à

Demande l'envoi à l'adresse ci-dessus des documents ou renseignements concernant l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 mai 2013 tels qu'ils sont visés par les articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce.

A, le 2013

Signature

VERGNET

Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 5.629.417,20 euros
Siège social : 1, rue des Châtaigniers, 45140 Ormes.
348 134 040 R.C.S. Orléans.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 22 MAI 2013 (14h30)

Demande d'envoi de documents et de renseignements

(Art. R. 225-81 – R. 225-83 – R. 225-88 du Code de commerce)

Conformément à l'article R. 225-88 du Code de commerce, tout actionnaire titulaire de titres nominatifs peut, à compter de la convocation de l'Assemblée et jusqu'au cinquième jour inclusivement avant la réunion, demander à la Société de lui envoyer les documents prévus aux articles R. 225-81 et R. 225-83 dudit code.

Le même droit est ouvert à tout actionnaire propriétaire de titres au porteur qui justifie de cette qualité par la transmission d'une attestation d'inscription dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Il est également possible pour tout actionnaire titulaire de titres nominatifs d'obtenir, par une demande unique, l'envoi des documents précités qui seront établis à l'occasion de chacune des Assemblées d'actionnaires ultérieures sous réserve de le préciser expressément.

Au cas où l'actionnaire souhaiterait bénéficier de cette faculté, mention devra en être portée sur la présent demande au verso en précisant les modalités d'envoi (postal ou mail) ainsi que l'adresse postale ou électronique (selon les modalités d'envoi choisies), étant précisé que l'envoi par voie électronique pourra être utilisé pour toutes les formalités prévues aux articles R. 225-68 (convocation), R. 225-72, R. 225-74, R. 225-88 et R. 236-3 du Code de Commerce. Les actionnaires qui ont consenti à l'utilisation de la voie électronique peuvent demander le retour à un envoi postal trente cinq jours au moins avant la publication de l'avis de convocation, soit par voie postale, soit par voie électronique c.mousset@vergnet.fr

Formulaire à retourner à : VERGNET
Mme Mousset
1, rue des Châtaigniers
45140 ORMES

M., Mme ou Mlle

Adresse complète

.....

.....

Titulaire de :

..... titres « nominatifs purs » inscrits en compte dans les livres de la Société

..... titres « nominatifs administrés » inscrits en compte à

..... titres au porteur inscrits en compte à

Demande l'envoi à l'adresse ci-dessus des documents ou renseignements concernant l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 mai 2013 tels qu'ils sont visés par les articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce.

A, le 2013

Signature